

Ville de CHALON SUR SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2010

SALLE DU CONSEIL A 18 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du Secrétaire de séance
Rapporteur : M. le Maire
2. Procès verbal de la séance du 30 septembre 2010
Rapporteur : M. le Maire
3. Décisions, baux et conventions signés par Monsieur le Maire - Liste du 30 juillet 2010 au 28 septembre 2010
Rapporteur : M. le Maire
4. Ressources Humaines - Mandats spéciaux
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
5. Ressources Humaines – Tableau des effectifs – Actualisation
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
6. Ressources Humaines - Règlement Local Astreintes, Permanences et Interventions - Rectificatif
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
7. Règlements de dommages
Rapporteur : Mme CEZANNE
8. Responsabilité civile – Indemnisation – Monsieur Martin
Rapporteur : Mme SEGAUD
9. Marché d'assurances 2007 2010 - Signature d'un avenant n° 1
Rapporteur : M. PIGNEGUY
10. Finances - Politique jeunesse - Reprise de la compétence par la Ville de Chalons/s au 1er novembre 2010 - Réception des biens mobiliers et immobiliers - Ecritures comptables
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
11. Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget Général -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER

12. Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget annexe Port de Plaisance -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
13. Etat civil – Quêtes à mariage – Reversement à des associations
Rapporteur : Mme CEZANNE
14. Gendarmerie Nationale Rue Georges Lapierre et Rue Lieutenant André – Bail emphytéotique administratif au profit du Groupe SNI Nord Est
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
15. Siège du CCAS Rue Général Leclerc – Transfert foncier du bâtiment à la Ville de Chalon-sur-Saône
Rapporteur : M. le Maire
16. ZAC Saint-Jean des Jardins - Remise d'Ouvrages par la SEM Val de Bourgogne à la Ville
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
17. ZAC Saint-Jean des Jardins - Approbation du compte rendu annuel 2009
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
18. Ecoles publiques chalonnaises - Participation des communes extérieures aux frais de scolarité - Année scolaire 2009-2010
Rapporteur : Mme FOREST
19. Convention Départementale de Solidarité Urbaine (CDSU) - Nouvelles conventions 2009/2009-2013
Rapporteur : M. le Maire
20. Association Souvenir Français – Restauration des plaques commémoratives de personnes décédées en déportation ou fusillées - Subvention exceptionnelle
Rapporteur : Mme DERAÏN
21. Comité des liaisons Internationales - 3ème répartition des subventions 2010
Rapporteur : M. BENSACI
22. Renouvellement urbain – Convention ANRU du PRU de l'agglomération chalonnaise - Avenant n°3
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
23. Logement - Ville de Chalon-sur-Saône - Site d'enregistrement
Rapporteur : M. BOUILLET
24. Prestations topographiques, bornages et relevés - Groupement de commandes - Ville de Chalon-sur-Saône / Grand Chalon / Communes du Grand Chalon / CCAS de Chalon-sur-Saône
Rapporteur : M. DUBOIS
25. Aménagement de la Place Semard - Avenants de prolongation n° 2
Rapporteur : M. DUBOIS

26. Réfection des rues piétonnes - Référé préventif - Convention
Rapporteur : M. DUBOIS
27. Fourniture de fûts, crosses et consoles d'éclairage public – Appel d'offres - Lancement et signature du marché
Rapporteur : M. AGUILLON
28. Politique de l'Energie – Gaz Réseau Distribution France (GrDF) – Bilan d'activités 2009
Rapporteur : M. DUBOIS
29. Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) - Répartition annuelle des subventions aux associations sportives des collèges et lycées de Chalon-sur-Saône
Rapporteur : M. PELLETIER
30. Ecole Média Art – Droits de scolarité - Année universitaire 2010-2011
Rapporteur : Mme ANDRÉ
31. Centre National des Arts de la Rue / L'Abattoir -Convention de partenariat avec le lycée Hilaire de Chardonnet
Rapporteur : Mme ANDRÉ
32. Fonds d'Initiatives et de Promotion des Activités Sportives Chalonnaises (FIPASC) - Attribution d'aides aux associations sportives - Seconde répartition 2010
Rapporteur : M. MATRON
33. Association Elan Sportif Chalonnais - Subvention 2010
Rapporteur : M. MATRON
34. Finances - Décision modificative n°2 du Budget principal - Exercice 2010
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
35. Finances - Décision modificative n°2 du Budget annexe Port de Plaisance - Exercice 2010
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
36. Finances - Décision modificative n°2 du Budget annexe Locations d'Immeubles - Exercice 2010
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
37. Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2011
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
38. Voeu de soutien à l'OPAC de Saône-et-Loire contre les mesures inscrites dans le projet de Loi de Finances 2011
Rapporteur : M. BOUILLET

Conseillers en exercice : 45
Présents à la Séance : 42
Nombre de votants : 45
Date de la convocation : 17 novembre 2010
Procès-Verbal affiché le : 3 décembre 2010

L'an deux mil dix, le 25 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de M. Christophe SIRUGUE, Maire, assisté de :

Mme VERJUX-PELLETIER Françoise ; M. DUBOIS Jacky ; Mme COURBON Martine ; M. DURAIN Jérôme ; Mme BONNIAUD Anne ; M. BOUILLET Gérard ; Mme COPREAUX Dominique ; M. NUZILLAT Jean-Pierre ; Mme ANDRÉ Florence ; M. HIDRI Mohieddine ; Mme LEBLANC Nathalie ; M. MATRON Lucien, Maires Adjoints.

Etaient en outre présents :

M. GRIVEAUX Benjamin ; Mme CAZAUX Sylviane ; Mme DERAÏN Martine ; Mme FLUTTAZ Laurence ; M. BENSACI Rachid ; Mme CHAUDRON Anne ; Mme ZAÏBI Nisrine ; M. GELETA Christian ; Mme FOREST Chantal ; M. PELLETIER Dominique ; Mme CEZANNE Annie ; M. MORESTIN Jean-Claude ; Mme PILLON Catherine ; M. GAUTHIER Bernard ; M. BERNADAT Alain ; Mme KOHLER Cécile ; M. PIGNEGUY André ; M. AGUILLON Georges ; Mme RECOUVROT Christelle ; Mme SEGAUD Yvette ; M. COISSARD Daniel ; M. PLATRET Gilles ; Mlle CHOÛIT Amelle ; Mme MAURER Valérie ; M. GUIGUE Jean-Vianney ; Mme FAUVEY Ghislaine ; M. BERGERET Vincent (à partir du rapport n° 6) ; Mme MELIN Dominique ; M. LEFEVRE Joël, Conseillers Municipaux.

Etaient Ecusés :

M. ANDRÉ Jean-Louis ;
M. MANIERE Gilles ;
M. BERGERET Vincent (jusqu'au rapport n° 5)

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Sandrine TISON donne pouvoir à Mme Catherine PILLON.

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Mme Laurence FLUTTAZ

1 - Désignation du Secrétaire de séance:

M. SIRUGUE, Maire :

Le Conseil Municipal désigne Mme Laurence FLUTTAZ comme secrétaire de séance.

Adopté à l'**unanimité** par 42 voix

2 - Procès verbal de la séance du 30 septembre 2010:

M. SIRUGUE, Maire :

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la séance du 30 septembre 2010.

Adopté à l'**unanimité** par 42 voix

3 - Décisions, baux et conventions signés par Monsieur le Maire - Liste du 30 juillet 2010 au 28 septembre 2010:

M. SIRUGUE, Maire :

Décisions

D2010/143 du 9 août 2010

Marché passé avec la Société GIRUS concernant la consultation pour l'étude de faisabilité et l'élaboration du programme pour la réalisation d'une chaufferie bois raccordée au réseau de chaleur de la Ville de Chalon-sur-Saône, pour un montant total de 22 675 €HT soit 27 119,30 €TTC décomposé de la façon suivante :

- Tranche ferme : 13 525 €HT soit 16 175,90 €TTC
- Tranche conditionnelle : 9 150 €HT soit 10 943,40 €TTC.

D2010/144 du 9 août 2010

Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Les Petites Histoires de Little Max » de Maxime RIBOTTI avec BIG MAX CREATION pour le spectacle de Noël des enfants des écoles maternelles de la Ville de Chalon-sur-Saône, pour un montant de 15 924 €HT soit 16 799,82 €TTC.

D2010/145 du 21 juillet 2010

Acceptation du don d'articles, de fascicules et de petits ouvrages par Monsieur Maurice BONNEVIOT aux archives municipales.

D2010/146 du 9 août 2010

Marché passé avec la SARL CABINET COO concernant la mission de coordination sécurité, protection et santé pour la réfection des rues piétonnes, pour un montant de 8 993 €HT soit 10 755,63 €TTC.

D2010/147 du 10 août 2010

Versement d'honoraires dus à la SCP DUFAY – SUISSA – CORNELOUP – WERTHE pour la rédaction de la requête contestant l'ordonnance de taxation rendue par le Tribunal Administratif de Dijon le 1^{er} juin 2010.

D2010/148 du 11 août 2010

Marché passé avec la Société JBC COMMUNICATION concernant la préparation, l'organisation, la gestion et l'animation de l'édition 2011 du Salon Objectif Métiers, pour un montant de 128 800 €HT soit 154 044,80 €TTC.

D2010/149 du 12 août 2010

Marché passé avec la Société SAT INFO concernant la réalisation d'un plan topographique pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, pour un montant de 3 900 €HT soit 4 664,40 €TTC.

D2010/150 du 16 août 2010

Marché passé avec la Société NEOPOST France concernant la fourniture en mode locatif d'une machine à affranchir intelligente avec balance intégrée, d'un logiciel de gestion et du matériel adapté avec maintenance, pour un montant de 17 636,32 €HT soit 23 093,04 €TTC, pour 4 ans.

D2010/151 du 13 août 2010

Marché passé avec la Société BOUCON MICHEL concernant le remplacement de la chaudière de l'école d'art et la mise aux normes de l'installation, pour un montant de 16 425,89 €HT soit 19 645,36 €TTC.

D2010/152 du 16 août 2010

Acceptation d'un don de documents anciens sur la Société de Tir de Chalon-sur-Saône par Monsieur Jacques CARLOT aux Archives municipales.

D2010/153 du 17 septembre 2010

Mise en vente de 80 ouvrages « Raoul Coutard – Le Même soleil – Indochine (1945-1954) » au prix unitaire de 31,90 €, ce qui représente la somme totale de 2 552 €

D2010/154 du 20 septembre 2010

Versement à titre d'honoraires à Maître Sébastien PINARD, huissier de justice, pour la procédure d'expulsion de Monsieur FAMY du logement sis groupe scolaire Maurice Cortot, 1 rue Vincent Auriol à Chalon-sur-Saône, pour un montant de 89,70 €TTC.

D2010/155 du 27 septembre 2010

Marché passé avec la Compagnie « Café-crème » concernant la soirée conte « Les Femmes du Xaalo » interprété par Thierno Diallo, le 8 octobre 2010 à 20 heures, pour un montant de 669,63 €HT soit 708,60 €TTC.

D2010/156 du 28 septembre 2010

Marché concernant le remplacement de jeux d'enfants sur 2 aires de jeux :

- Lot 1 : Société PROLUDIC pour un montant de 7 494,30 €HT soit 8 963,18 €TTC.
- Lot 2 : Société AJ3M-DMR pour un montant de 9 620 €HT soit 11 505,52 €TTC.

D2010/157 du 16 septembre 2010

Acceptation de don de documents, articles de presse sur les joutes et une photographie de l'équipe du COOC par Monsieur Jean MAZOYER aux Archives Municipales.

Conventions

N° 10/553 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la Maison Verte de la Maison de quartier du Plateau Saint-Jean ainsi que du matériel d'éclairage et audio pour un théâtre à l'Association LES TOTORS ET COMPAGNIE, les mardis et samedis, du 14 septembre 2010 au 30 juin 2011 en dehors des vacances scolaires, à titre gracieux.

N° 10/554 du répertoire 6

Convention de mise à disposition d'un bureau à la Maison de quartier du Plateau Saint-Jean pour des permanences locatives de la CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES, le troisième mardi de chaque mois, du 17 septembre 2010 au 30 juin 2011 en dehors des vacances scolaires, à titre gracieux.

N° 10/555 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la Maison Verte de la Maison de quartier du Plateau Saint-Jean pour des sessions de bien être par l'OFFICE de LA RETRAITE ACTIVE DU CHALONNAIS, les vendredis, du 1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/567 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de locaux de la Chapelle du Carmel à l'Association AUX ARTS ETC pour une exposition, du 31 août au 30 septembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/570 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la Maison Verte de la Maison de quartier du Plateau Saint-Jean pour une activité danse par le GROUPE CHALONNAIS de LA RETRAITE SPORTIVE, du 15 septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/571 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Ying Yang de la Maison de quartier Claudel Bernanos pour une activité d'accompagnement dans le cadre du CUCS Grand Chalon par l'Association RECHERCHE ET FORMATION, durant les périodes scolaires, du 8 novembre au 16 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/572 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris et de la cuisine de la Maison de quartier de la Paix pour un repas beaujolais par l'Association de la Maison de quartier Paix/Charreaux, le 20 novembre 2010 et le 12 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/573 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle n°12 (bureau) de la Maison de quartier Paix pour des permanences de l'Association de la Maison de quartier Paix/Charreaux, en fonction des disponibilités du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/574 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle de restauration de la Maison de quartier du Plateau Saint-Jean pour pratiquer des rencontres de poker par le PLATEAU POKER 71, les vendredis 3 et 17 septembre, 15 et 29 octobre, 12 et 26 novembre et 3 et 10 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/575 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la Maison Verte de la Maison de quartier du Plateau Saint-Jean pour des percussions par l'Association ALTER'DANSE, les mercredis soirs du 13 septembre 2010 au 30 juin 2011, en dehors des vacances scolaires, à titre gracieux.

N° 10/576 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Rome de la Maison de quartier Paix pour la mise en place d'un atelier de lutte contre l'illettrisme par l'Association LES RESTAURANTS DU CŒUR, du 30 septembre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/577 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris de la Maison de quartier Paix pour un atelier conte par l'Association PART'AGE, les lundis, hors vacances scolaires, du 13 septembre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/578 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle de restauration de la Maison de quartier Saint-Jean pour pratiquer des réunions par l'Association des RETRAITES MILITAIRES, DES ANCIENS MILITAIRES, DES VEUFs ET VEUVES de MILITAIRES de SAONE ET LOIRE, à titre gracieux.

N° 10/579 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de grilles d'exposition de la Maison de quartier Paix à l'Association CLUB de L'ILE, du 26 au 29 novembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/580 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris et de la cuisine de la Maison de quartier Paix, pour une réunion de l'Association SEL de SAONE, le 25 septembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/581 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris et de la cuisine de la Maison de quartier Paix pour une journée fête de Noël par l'Association SEL de SAONE, le 11 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/582 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier des Charreaux pour y exercer des activités par l'Association LOISIRS CREATIFS, en dehors des vacances scolaires, du 14 septembre au 14 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/583 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de deux salles d'activité (poterie et porcelaine) de la Maison de quartier Paix, en dehors des vacances scolaires, du 13 septembre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/584 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris de la Maison de quartier Paix pour y exercer des activités de bien être dans le cadre de la lutte contre l'isolement par l'Association OPEN CAFE, en dehors des vacances scolaires, du 7 octobre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/585 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris de la Maison de quartier Paix pour y exercer des jeux de société et de cartes par l'Association CLUB AMITIE BELOTE, du 16 septembre au 31 décembre 2010 et de la salle Porcelaine pour des répétitions de chorale, du 13 septembre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/586 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier Charreaux pour y exercer des activités par l'Association DENTELLES SUR SAONE, en dehors de vacances scolaires, du 13 septembre au 17 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/587 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris et de la cuisine de la Maison de quartier Paix pour y exercer des jeux de cartes et de société par l'Association CHEVEUX D'ANGE, en dehors des vacances scolaires, du 14 septembre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/588 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier des Charreaux pour y exercer des activités « théâtre » et une réunion par l'Association HABITAT ET HUMANISME, en dehors des vacances scolaires, les mercredis 29 septembre et 21 novembre et le jeudi 16 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/589 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier des Charreaux pour des réunions par l'Association LA MAISON DES CHARREAUX, en dehors des vacances scolaires, un mardi par mois à compter du 12 octobre et jusqu'au 14 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/590 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Berlin de la Maison de quartier Paix pour y tenir des réunions de bureau par l'AMICALE PETANQUE BOUCICAUT, en dehors des vacances scolaires, le premier lundi de chaque mois, du 4 octobre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/591 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la Maison Verte de la Maison de quartier du Plateau Saint-Jean ainsi que du matériel d'éclairage et audio pour du théâtre par LE CERCLE THEATRALE LEZAFANES, en dehors des vacances scolaires, les jeudis soirs, du 16 septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/592 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle de judo de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité « Gym douce » par LE GROUPE CHALONNAIS de LA RETRAITE SPORTIVE, de septembre 2010 à juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/593 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la Maison Verte de la Maison de quartier du Plateau Saint-Jean pour de la gymnastique par l'Association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHALONNAISE, en dehors des vacances scolaires, du 16 septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/594 du répertoire 6

Convention de mise à disposition d'un véhicule de la Maison de quartier Paix/Charreaux dans le cadre des activités du projet « parenthèse » par l'Association de la MAISON de QUARTIER PAIX/CHARREAUX, en dehors des vacances scolaires, du 10 septembre au 17 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/595 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Alpha de la Maison de quartier Claudel Bernanos pour des réunions par l'Association ATD QUART MONDE, du 3 septembre 2010 au 3 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/596 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier des Charreaux pour une réunion par l'Association CAP SANTE 71, le 23 septembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/597 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier des Charreaux pour des réunions par l'Association ACCUEIL DES FAMILLES de DETENUS de VARENNES LE GRAND, en dehors des vacances scolaires, les 21 octobre et 2 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/598 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris de la Maison de quartier Paix pour des cours de yoga par l'Association HATHA YOGA, en dehors des vacances scolaires, du 14 septembre au 31 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/599 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier des Charreaux pour des activités par l'Association OFFICE de LA RETRAITEACTIVE DU CHALONNAIS, en dehors des vacances scolaires, les mardis, à compter du 5 octobre au 14 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/600 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Arc-en-ciel et de la salle de l'Aubépine de la Maison de quartier des Aubépins pour une activité de scrabble par l'Association SCRABBLE CLUB CHALONNAIS, en dehors des vacances scolaires, de septembre 2010 à juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/601 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Arc-en-ciel de la Maison de quartier des Aubépins pour des réunions de l'Association L' OISEAU CHALONNAIS, du 26 septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/602 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Arc-en-ciel de la Maison de quartier des Aubépins pour des réunions de l'Association LOISIRS AUBEPINS, en dehors des vacances scolaires, certains jeudis, du 9 septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/603 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle de l'Aubépine de la Maison de quartier des Aubépins pour une activité de gymnastique par l'Association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE, en dehors des vacances scolaires, tous les vendredis, du 10 septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/604 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle de l'Aubépine de la Maison de quartier des Aubépins pour des activités de loisirs par l'Association LA JOIE de VIVRE, de septembre 2010 à juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/605 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Arc-en-ciel de la Maison de quartier des Aubépins pour une activité de loisirs par l'Association CLUB FEMININ, en dehors des vacances scolaires, du 3 septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/607 du répertoire 6

Convention d'occupation des locaux scolaires des écoles maternelle et primaire Laënnec par l'ENSEMBLE CHORAL CHALONNAIS pour des répétitions de la chorale, du 1^{er} septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/608 du répertoire 6

Convention d'occupation des locaux scolaires de l'école Vivant Denon par l'Association EXP pour des répétitions musicales, du 1^{er} septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/611 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de locaux de l'Abattoir pour l'Association MOSAÏQUES, pour l'organisation de concerts, pour le dernier trimestre 2010, à titre gracieux.

N° 10/613 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier Saint-Laurent Centre Ville pour une activité de country feeling par l'Association COUNTRY FEELING, en période scolaire, du 1^{er} octobre au 17 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/614 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier Saint-Laurent Centre Ville pour une activité de théâtre par l'Association REPLIQUE, en période scolaire, du 30 septembre au 16 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/615 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris de la Maison de quartier Paix pour y tenir un stage de danse par l'Association ZODO, le 21 novembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/616 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle judo de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité de sophrologie par l'UNIVERSITE POPULAIRE DU CHALONNAIS, les lundis et les vendredis, de septembre 2010 à juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/617 du répertoire 6

Convention de prêt d'une exposition à l'Association LA FNACA, du 4 au 16 octobre 2010, à titre gracieux.

N° 10/618 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris de la Maison de quartier Paix pour la présentation d'un film réalisé lors de la rencontre régionale aux bénévoles du COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTE, le 30 septembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/619 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Foyer de la Maison de quartier des Aubépins afin d'y mener les permanences avec l'écrivain public et du point mobilité de l'Association REGIE de QUARTIER de L'OUEST CHALONNAIS, de septembre 2010 à août 2011, à titre gracieux.

N° 10/620 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle judo de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité gymnastique menée par l'Association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHALONNAISE, du 13 septembre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/621 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la petite salle et du foyer de la Maison de quartier des Charreaux pour des prestations infirmières et des entretiens psychologiques par l'Association SAMSAH PEP 71, en dehors des vacances scolaires, du 14 septembre au 16 décembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/622 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la grande salle de la Maison de quartier des Charreaux pour des activités d'art floral par l'Association IKEBANA, en dehors des vacances scolaires, les 5 et 6 novembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/623 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Arc-en-ciel de la Maison de quartier des Aubépins pour des activités danses et le repas annuel par l'Association COMPAGNIE A CONTRE TEMPS, en dehors des vacances scolaires, du 1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/624 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de l'annexe de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité « Initiations aux danses » menée par l'Association du FOLK CLUB CHALONNAIS, du 7 septembre 2010 au 29 juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/625 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de l'annexe de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité de gymnastique menée par l'Association BODYFIT, d'août 2010 à juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/626 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Salon de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité « Information aux familles » par l'Association ALZHEIMER, de septembre 2010 à juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/627 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de l'annexe de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité « Entretiens avec psychologue » menée par l'Association ALZHEIMER, les 15 et 18 septembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/628 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de l'annexe de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité « pêche à la mouche » menée par l'Association CLUB MOUCHE CHALONNAIS G.P.S. VAL de SAONE, les jeudis, de septembre 2010 à juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/630 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle de judo de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour la manifestation « Octobre rose » menée par l'Association TOUJOURS FEMME, le 2 octobre 2010, à titre gracieux.

N° 10/632 du répertoire 6

Contrat de location d'un appartement situé 1 Place du Théâtre par Monsieur Kévin MARSILLOUX, du 23 septembre 2010 au 22 septembre 2016, pour un loyer mensuel de 406 € hors charges.

N° 10/634 du répertoire 6

Convention de prêt de vélos V.T.T. et de casques au Lycée Niepce, le 30 septembre 2010, à titre gracieux.

N° 10/635 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle de judo de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une activité de sports d'opposition menée par l'UNITE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT, de septembre 2010 à juin 2011, à titre gracieux.

N° 10/636 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de l'annexe de la Maison de quartier des Prés Saint-Jean pour une journée de travail sur le thème « Construire des enfants heureux » menée par l'Association FEDERATION NATIONALE DES EDUCATEURS de JEUNES ENFANTS de SAONE ET LOIRE, le 16 octobre 2010, à titre gracieux.

N° 10/637 du répertoire 6

Convention de mise à disposition de la salle Paris de la Maison de quartier Paix pour un stage de secrétariat technique organisé par le COMITE de BOURGOGNE de LUTTE, le 3 octobre 2010, à titre gracieux.

N° 10/638 du répertoire 6

Convention de prêt de vélos V.T.T. et de casques au Lycée Niepce, le 27 septembre 2010, à titre gracieux.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, baux et convention signés par le Maire du 30 juillet 2010 au 28 septembre 2010.

Adopté à l'**unanimité** par 42 voix

4 - Ressources Humaines - Mandats spéciaux:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les élus ci-après désignés se sont vu confier des missions précises pour le compte et dans l'intérêt de la commune qui ne ressortent pas de leurs fonctions traditionnelles et que, dès lors elles sont exécutées dans le cadre de mandats spéciaux,

Considérant par ailleurs que conformément aux textes en vigueur qui prévoient que pour faciliter les tâches et des élus qui devraient bénéficier d'un mandat spécial dans les conditions d'urgence, la délibération prise à cet effet peut être postérieure à l'exécution de la mission, le Maire a pu, sans attendre la réunion du Conseil Municipal, autoriser lesdits élus à accomplir une mission entrant dans ce cadre.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement des frais de déplacement occasionnés lors de missions exécutées dans le cadre de mandats spéciaux donnés aux élus et confirme le mandat spécial donné à :

- 1) Monsieur Gérard BOUILLET, Adjoint au Maire, chargé du logement, déplacement à PARIS, le 22 septembre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône à la 10^{ème} conférence des villes 2010
- 2) Monsieur Gérard BOUILLET, Adjoint au Maire, chargé du logement, déplacement à STRASBOURG, du 28 au 30 septembre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône au Congrès de l'Union Locale pour l'Habitat
- 3) Monsieur Mohieddine HIDRI, Adjoint au Maire, chargé de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative, déplacement à BESANCON, le 2 octobre 2010 pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône à une réunion organisée au Conseil Régional de Franche-Comté concernant l'avenir du village vacances de Lamoura
- 4) Monsieur Gérard BOUILLET, Adjoint au Maire, chargé du logement, déplacement à PARIS, le 6 octobre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône à une réunion des ateliers de l'Agence Nationale de l'Habitat sur le thème « vers un nouveau régime des aides »
- 5) Madame Florence ANDRE, Adjointe au Maire, chargée de la culture et du patrimoine, déplacement à PARIS, le 2 novembre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône au Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Villes d'Art et d'Histoire

Adopté à l'**unanimité** par 42 voix.

5 - Ressources Humaines – Tableau des effectifs – Actualisation:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 28 octobre 2010,

Vu l'organigramme des services,

Considérant que l'organisation des services en fonction des missions et politiques publiques qu'ils mettent en œuvre suppose l'adaptation de leurs emplois.

INTERVENTIONS

Monsieur PLATRET :

Pour bien apprécier l'évolution des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône et compte tenu des efforts de mutualisation et l'engagement de mutualisation qui a été fait, ce que nous souhaiterions avoir, pour cette fois-ci c'est trop tard, mais surtout pour les fois suivantes, c'est un tableau consolidé avec les effectifs de l'agglomération, parce qu'il faut aujourd'hui que nous ayons une vision claire. Les seuls chiffres municipaux ou communaux ne nous permettent pas d'avoir une évolution claire, une vision claire de cette évolution. Donc, ce que nous vous demandons (on va s'abstenir sur cette délibération) à l'avenir, autant que possible, c'est bien au préalable et pas seulement au moment de la commission des finances, c'est bien au préalable que nous puissions disposer de ces documents. Merci par avance.

Monsieur Le Maire :

Sur le principe, il n'y a pas de problème, d'autant plus que cette demande m'a été formulée également au niveau du Grand Chalon et qu'il y a une commission d'évaluation de la mutualisation qui est en place. Donc, ces travaux permettront de définir justement la répartition, ce qui a été permis dans le cadre de la mutualisation. Donc il n'y a aucun problème pour vous faire passer ce document.

Le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications d'emplois suivants dans le cadre de la nécessité d'adaptation des emplois des services :
 - Pour effet au budget de l'année 2010
 - Pour la Direction Générale des Services
Direction de la Communication
 - La transformation d'un poste de directeur de la communication, à temps complet, en un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour la Direction Générale Adjointe Citoyenneté Animation Locale – Direction de la Citoyenneté et de la Vie Associative
 - Pour effet au 1^{er} janvier 2011
 - Pour la Direction Générale des Services
Direction de la Médiation, de la Prévention et de la Tranquillité Locale
 - La création de 4 postes d'adjoint technique, à temps complet
 - Direction des Ressources Humaines
Service Emploi Compétences Formation
 - La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet

Service pôle administratif

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet

- Pour effet au budget de l'année 2010

- Pour la Direction Générale Adjointe Finances et Services Généraux –
Direction des Finances et de la Gestion

- La transformation d'un poste d'adjoint administratif saisonnier, à temps complet, en un poste d'adjoint administratif permanent, à temps complet

- Pour effet au 1^{er} janvier 2011

Direction des Achats et de la Logistique – Service logistique

- La création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet

- Pour effet au 1^{er} janvier 2011

- Pour la Direction Générale Adjointe Citoyenneté, Animation Locale
Direction de la Culture et du Patrimoine – Pôle Action Culturelle
Bibliothèques

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet,

Chalon dans la Rue

- La transformation d'un poste d'adjoint technique saisonnier, à temps complet, en un poste d'adjoint technique permanent, à temps complet

- Pour effet au budget de l'année 2010

- Direction Générale Adjointe aux Solidarités et à la Cohésion Sociale
Direction Enfance, Familles et Education

Service Education

- Après application du mécanisme statutaire de gestion des emplois, le transfert d'un poste d'attaché, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne,
- La création d'un poste d'attaché, à temps complet

Service de la Restauration Collective

- La transformation de 2 postes d'adjoint technique, à temps non complet 17 h 30 hebdomadaires, en 2 postes d'adjoint technique, à temps non complet 18 h 30 hebdomadaires
- La transformation d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet 18 h 85 hebdomadaires, en un poste d'adjoint technique, à temps non complet 19 h 30 hebdomadaires
- La transformation de 2 postes d'adjoint technique, à temps non complet 17 h 30 hebdomadaires, en 2 postes d'adjoint technique, à temps non complet 24 h hebdomadaires
- La transformation d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet 17 h 30 hebdomadaires, en un poste d'adjoint technique, à temps non complet 28 h hebdomadaires
- La transformation d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet 17 h 30 hebdomadaires, en un poste d'agent public, à contrat à durée indéterminée, à temps non complet 9 h 30 hebdomadaires

Direction de la Cohésion Sociale de l'Emploi et de l'Habitat Service Cohésion Sociale et Emploi – jeunesse

- La création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à temps complet

- Pour effet au 1^{er} janvier 2011

- Pour la Direction Générale des Services Techniques – Pôle Espaces Urbains – Déplacements – Proximité – Direction Déplacements, Domaines Publics - Service Gestion des Domaines Publics, Droits de place

- La transformation d'un poste d'adjoint technique saisonnier, à temps complet, en un poste d'adjoint technique permanent, à temps complet

- Approuve l'actualisation du tableau des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la **majorité** par **35 voix pour**, **7 abstentions** (Groupe Chalon pour Tous).

6 - Ressources Humaines - Règlement Local Astreintes, Permanences et Interventions - Rectificatif:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu les articles 20 et 24 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée par la loi n° 2007-148 du 2 février 2007, le décret n°60-58 du 11 janvier 1960, le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 ainsi que le décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2010 concernant la mise en place d'un règlement local commun des astreintes, permanences et interventions

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 28 octobre 2010,

Considérant qu'il convient de procéder à un rectificatif de la rédaction du règlement local commun des astreintes, permanences et interventions,

Considérant qu'il convient de mettre en application les dispositions réglementaires découlant de la modification des articles 20 et 24 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiés par la loi n° 2007-148 du 2 février 2007,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le rectificatif à apporter dans la rédaction du règlement local commun des astreintes, permanences et intervention comme suit :

« Conformément à la réglementation en vigueur, les modalités de rémunérations des agents des filières autres que techniques relèvent des dispositions du décret n° 2002-147 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la Direction Générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur et du décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences de certains personnels gérés par la Direction Générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur. »

- Fixe à 48,17 % le coefficient d'application des dispositions réglementaires rendues applicables à titre individuel aux agents municipaux par application des articles 20 et 24 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiés par la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 et par application du décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix.

7 - Règlements de dommages:

Mme CEZANNE, Conseillère Municipale :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2122-22 alinéa 6.

Vu la délibération n° 2008-0182 du 10 juillet 2008 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de rendre compte au Conseil Municipal des règlements perçus en réparation des préjudices subis à l'occasion de différents dommages affectant le patrimoine de la Ville de Chalon-sur-Saône,

Le Conseil Municipal prend acte de l'acceptation par Monsieur le Maire des indemnités de sinistres à hauteur de 14 977,68 €

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

8 - Responsabilité civile – Indemnisation – Monsieur Martin:

Mme SEGAUD, Conseillère Municipale :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Considérant que le véhicule de Monsieur MARTIN Didier a subi des dommages résultant de la projection par un véhicule tiers d'une pierre provenant de la chaussée, alors qu'il effectuait une manœuvre de stationnement Place de Beaune à Chalon-sur-Saône.

Considérant que la responsabilité de la Ville de Chalon-sur-Saône peut être recherchée.

Le Conseil Municipal :

- Accepte de verser à Monsieur MARTIN Didier la somme de 225,98 € en remboursement du préjudice subi.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Monsieur MARTIN Didier

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

9 - Marché d'assurances 2007 2010 - Signature d'un avenant n° 1:

M. PIGNEGUY, Conseiller Municipal délégué :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2010,

Considérant qu'alors que les marchés d'assurance de la Ville et du CCAS arrivaient à leur terme au 31 décembre 2010, s'est posée la question de l'opportunité de relancer une consultation, dans la mesure où une réflexion d'ampleur a été engagée sur l'extension des compétences du Grand Chalon, extension qui signifie dans le même temps pour les communes membres un transfert de compétences et donc des moyens alloués à l'exercice de celles-ci, avec un impact important en terme d'assurance.

Considérant qu'il est nécessaire pour la Ville de Chalon-sur-Saône, pour mieux apprécier les impacts des transferts de compétences en terme notamment de transfert de personnels ainsi que de biens immobiliers et mobiliers, de proroger le marché avec les titulaires actuels,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la prorogation d'une année aux conditions tarifaires négociées avec les attributaires,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec chacun des attributaires concernés.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix.

10 - Finances - Politique jeunesse - Reprise de la compétence par la Ville de Chalons/s au 1er novembre 2010 - Réception des biens mobiliers et immobiliers - Ecritures comptables:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la prise de compétence « jeunesse » au 1^{er} janvier 2010 par la Ville de Chalon-sur-Saône auparavant exercée par le Centre Communal d'Action Social de la Ville de Chalon-sur-Saône,

Considérant l'option proposée d'un apport en nature des biens en pleine propriété à titre gratuit des biens du CCAS au bénéfice de la Ville de Chalon-sur-Saône, et par voie

de conséquence, de la nécessité de procéder aux écritures comptables respectives de transfert des biens mobiliers et immobiliers,

INTERVENTIONS

Madame FAUVEY :

Oui, Monsieur le Maire, une question un peu indirecte concernant les maisons de quartiers. Des conventions de mises à disposition qui s'arrêtent pour certaines salles au 31 décembre et qui ne seront reconduites que de trimestre en trimestre, des noms d'agents qui ont disparu d'un organigramme pour les maisons de quartier au 1^{er} janvier 2011, des craintes exprimées par des associations. Pourriez-vous nous dire quel sera l'avenir des maisons de quartier en 2011 et particulièrement de la maison de quartier rue de la Paix ?

Monsieur le Maire :

Merci, je vais proposer à Monsieur HIDRI Adjoint en charge de ce sujet de bien vouloir vous apporter des réponses.

Monsieur HIDRI :

Merci Monsieur le Maire. Concernant tout d'abord l'inquiétude des associations, vous citez celle de la maison de quartier rue de la Paix, j'ai reçu le Président. Je me suis rendu à une réunion du Conseil d'Administration où j'ai tout de suite, si vous voulez, démystifié un petit peu toutes les rumeurs qui sont colportées concernant la fermeture d'une maison de quartier. Aucune maison de quartier ne ferme. Aucune association ne se retrouvera sans locaux pour exercer ses activités. C'est déjà le premier point.

En ce qui concerne les conventions, elles s'arrêtent au 31 décembre, seront reprises et tous les Présidents d'associations que j'ai rencontrés ont été rassurés sur ce point. Des mises à disposition vont reprendre avec des conventions qui redémarrent au 1^{er} janvier et qui vont continuer. Tout ceci se met en place sur une réflexion totale et globale sur la Ville concernant les maisons de quartier. Ces services, dans le cadre d'une restructuration en lien avec les projets sociaux demandés par la Caisse d'Allocations Familiales, qui depuis plusieurs années déjà, voyant les fonds diminuer, a établi des critères de plus en plus drastiques sur l'habilitation des centres sociaux ce qui donne un agrément et permet un cofinancement. Donc en anticipation, nous avons décidé avec l'équipe, de revoir ce fonctionnement, de mettre en place une réflexion sur toutes les structures, ce qui va permettre d'harmoniser déjà le fonctionnement des différentes maisons de quartier, de répondre exactement à chaque territoire, donc d'être en lien direct avec les demandes qui sont celles du public et de répondre aux critères établis par la Caisse d'Allocations Familiales concernant le public des secteurs. Si vous voulez, il y aura des agréments centres sociaux et il y aura des sites qui n'auront pas forcément l'agrément centre social. Quand vous avez une structure qui au niveau du public qui la fréquente, ne correspond plus à celui auquel s'attend la CAF, la CAF s'interroge et remet en cause le projet social et ne donne plus de financement. Ce n'est pas anodin. Cela peut être tout de suite une question de 60 000 euros sur une structure donc il vaut mieux anticiper pour avoir une réponse globale sur la Ville et ne pas voir les différents sites fermer les uns après les autres, afin que les structures puissent répondre réellement aux besoins du public. Le fonctionnement va se mettre en place, les associations accéderont aux structures, pourront exercer leur activités, répondre à leurs publics sans problème. Donc je crois qu'il faut arrêter un petit peu à un moment, cela fait plusieurs fois que je réponds notamment à l'association que vous avez citée, pour dire que la structure ne ferme pas, que le public du quartier trouvera toujours les mêmes réponses, qu'il y aura une amélioration dans le fonctionnement et que c'est pour mieux répondre que l'on harmonise ce fonctionnement. Donc je veux bien lui répondre encore une fois, mais ce qu'il faut surtout c'est qu'elle véhicule ce message. Les réponses que je lui donne, il faut qu'elle les véhicule après.

Madame FAUVEY :

Je n'ai pas été interpellée que par l'association de la maison de quartier et entre autres quand on me l'a dit, on ne m'a pas dit que cela fermait. Mais les craintes existaient.

Monsieur PLATRET :

Mme FAUVEY a très bien parlé à l'instant. Je n'ai rien à rajouter. Ne vous sentez pas systématiquement agressé quand on pose une question, on est aussi là pour s'inquiéter un petit peu de ce qui se passe dans la ville sans que vous montiez sur vos grands chevaux sous prétexte qu'on demande des éclaircissements.

Monsieur le Maire :

Ecoutez, cela doit être un cheval de petite taille parce que je n'ai pas eu le sentiment que quiconque monte sur les grands chevaux. Je pense que l'explication qui a été donnée par Monsieur HIDRI est importante puisqu'en effet il l'a dit et très bien dit. Je vais juste rajouter un élément : la discussion avec la Caisse d'Allocations Familiales est difficile à Chalon comme dans toutes les villes puisque, vous le savez, les moyens des Caisses d'Allocations Familiales ont été sérieusement diminués et que du coup leurs conditions d'acceptation des projets sociaux sont beaucoup plus difficiles qu'avant.

Nous avons souhaité travailler avec les directeurs des différentes maisons de quartier pour avoir un dispositif qui puisse être à la fois en situation de nous permettre des cofinancements les plus importants possibles et en même temps de continuer à rentrer dans le projet social qui est le nôtre. Voilà, je pense que l'explication qui vous a été donnée était de belle qualité.

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'apport en nature en pleine propriété du CCAS à la Ville de Chalon-sur-Saône des biens mobiliers et immobiliers listés dans le tableau récapitulatif joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le certificat administratif, ainsi que l'acte notarié relatifs à ce transfert.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

11 - Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget Général -:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission, Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste des produits et taxes irrécouvrables pour des débiteurs notoirement insolvables présentée chaque année par Monsieur le Trésorier Principal Municipal,

Considérant que ces créances irrécouvrables concernent notamment des débiteurs ayant fait l'objet de procédures collectives ou bien dont les nombreuses actions engagées par le Trésorier Principal Municipal, sont restées totalement infructueuses,

Considérant que le montant total s'élève à 6 652,67 € pour les années comprises entre 1997 et 2010 pour le Budget Général,

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur d'un montant de 6 652,67 € pour le Budget Général.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

12 - Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget annexe Port de Plaisance -:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste des produits et taxes irrécouvrables pour des débiteurs notoirement insolvables présentée chaque année par Monsieur le Trésorier Principal,

Considérant que les créances irrécouvrables concernent notamment des débiteurs ayant fait l'objet de procédures collectives ou bien dont les nombreuses actions engagées par le Trésorier Principal Municipal sont restées totalement infructueuses,

Considérant que le montant total s'élève à 1 147.41 €HT pour les années comprises entre 1995 et 2010 pour le Budget Annexe du Port de Plaisance,

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur d'un montant de 1 147,41 €HT pour le Budget annexe du Port de Plaisance.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

13 - Etat civil – Quêtes à mariage – Reversement à des associations:

Mme CEZANNE, Conseillère Municipale :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L 2121 - 29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 2311- 7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que lors de la célébration des mariages, des quêtes sont parfois organisées par les familles en faveur d'associations désignées par les époux.

Considérant que l'encaissement s'effectue par la régie de recettes des quêtes à mariage du service Etat Civil et que le versement aux bénéficiaires fait l'objet d'un mandat préparé par le service de la Vie Associative,

Le Conseil Municipal approuve le versement du produit des quêtes à mariage aux associations choisies par les époux, selon le tableau ci-dessous :

Mariage du 16/10/2010 Souche D 223883	30 €	Ligue Nationale contre le cancer
Mariage du 16/10/2010 Souche D 223884	20 €	Ligue Nationale contre le cancer

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

14 - Gendarmerie Nationale Rue Georges Lapierre et Rue Lieutenant André – Bail emphytéotique administratif au profit du Groupe SNI Nord Est:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la commission Finances Ressources Humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-2 et suivants,

Vu l'avis de France Domaine du 28 octobre 2010,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône est propriétaire des terrains (parcelles cadastrées AV 233-313-315 et 318) situés à l'angle des rues Georges Lapierre et Lieutenant André, sur lesquels a été édifée la caserne de la Gendarmerie Nationale,

Considérant que la Ville loue les 5 bâtiments restants (n°2 - 4 - 5 – 6 – 7) au profit de l'Etat, par bail renouvelé pour 9 ans à compter du 1^{er} août 2008,

Considérant que le groupe SNI Nord-Est a présenté à la Ville une offre de reprise de l'ensemble immobilier sous la forme d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans, dont les 30 annuités actualisées seraient versées dès la première année pour la somme de 2 600 000 €

Considérant que le groupe SNI assurera la gestion des bâtiments, il percevra les loyers et mettra en œuvre à ses frais le programme des travaux d'entretien, de maintenance et de grosses réparations qu'il aura défini pour un montant évalué à 1 487 292 € en valeur actuelle,

Considérant que la Ville de Chalon sera déchargée pour toute la durée du bail de la gestion de ces bâtiments, sans qu'aucune subvention, ni aucune garantie ne lui soient demandées,

Le Conseil Municipal :

- Autorise la passation d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans avec le Groupe SNI Nord-Est pour la gestion de l'ensemble immobilier occupé par la Gendarmerie Nationale situé à l'angle des rues Georges Lapierre et Lieutenant André, pour un montant de redevance capitalisée de 2 600 000 €(versée en une seule fois dès la première année) ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail emphytéotique et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente ;
- Charge Maître JEANNIN, Notaire à Chalon-sur-Saône, de la rédaction du bail emphytéotique administratif à conclure avec le Groupe SNI Nord-Est ;

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix.

15 - Siège du CCAS Rue Général Leclerc – Transfert foncier du bâtiment à la Ville de Chalon-sur-Saône:

M. SIRUGUE, Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu l'article L.2121-29 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.1111-1, L.1211-1 et L.2211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaine du 9 Novembre 2010,

Considérant que le CCAS de la Ville de Chalon occupe depuis 1987 des locaux en copropriété, cadastrés BZ n°82, situés en centre-ville rue Général Leclerc, rue Carnot et impasse de l'Ancienne Poste à Chalon-sur-Saône,

Considérant que compte tenu de la capacité d'accueil insuffisante de ce bâtiment, de l'impossibilité technique de le réaménager, et des problèmes de remise aux normes au titre de l'accessibilité, il convient de transférer la totalité des services sur un autre site plus adapté,

Considérant que dans le cadre d'un déménagement programmé du CCAS, il apparaît nécessaire que l'ensemble immobilier actuellement propriété du CCAS soit transféré à l'euro symbolique à la Ville de Chalon afin que celle-ci puisse étudier la reconversion de ce patrimoine immobilier,

Considérant que les frais afférents à ce transfert foncier seront à la charge de la Ville,

INTERVENTIONS

Madame FAUVEY :

Oui Monsieur le Maire, on peut effectivement considérer ce rapport de deux façons. La première, on considère que le CCAS, enfin les locaux du CCAS, ont été acquis avec un financement CCAS. C'est quand même la Ville qui est le premier financeur du CCAS donc les locaux lui reviennent de droit et effectivement ce n'est qu'un retour sur l'investissement indirectement. On peut également considérer que ce bâtiment, qui a une certaine valeur, peut être vendu et dans ce cas la somme qui reviendrait au CCAS entrerait, de fait, en déduction du financement de la prochaine construction ou réhabilitation. C'est plutôt notre façon de voir les choses et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

Monsieur le Maire :

Comme vous l'avez mentionné, de toute façon le budget du CCAS est alimenté par le budget de la Ville donc que ce soit dans un sens ou dans un autre, cela ne change rien à la nature de la participation. Par ailleurs, je crois que ce n'est pas le rôle du CCAS que de s'inscrire dans une logique de vente patrimoniale et que tout le monde sait très bien que ce sont les services de la Ville qui, pour le compte du CCAS, vont entreprendre la vente patrimoniale.

Il était donc à la fois naturel et en même temps plus simple que d'imaginer qu'il puisse y avoir ce transfert à l'euro symbolique, puisque la mécanique financière fait que ce que l'un n'a pas, l'autre le donne et inversement. Donc voilà, j'entends votre remarque mais je pense que ça ne change rien au fond du dossier.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert à la Ville de Chalon des locaux du CCAS en copropriété situés 36 rue Général Leclerc et 24, 26, 28, 30 rue Carnot et 1 impasse de l'Ancienne Poste, cadastrés BZ 82, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale appelé à délibérer le 26 novembre 2010.
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents administratifs à intervenir pour cette cession.

Adopté à la **majorité** par **35 voix pour**, **8 abstentions** (Groupe Chalon pour Tous).

16 - ZAC Saint-Jean des Jardins - Remise d'Ouvrages par la SEM Val de Bourgogne à la Ville:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu la délibération n°20030011 du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2003 confiant la réalisation de la ZAC Saint-Jean des Jardins à la SEM Val de Bourgogne,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.311-1

Vu la Convention Publique d'Aménagement en date du 29 janvier 2003,

Vu la délibération n°20100186 du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2010 relative à la rétrocession à la Ville des voiries et équipements publics de la ZAC Saint-Jean des Jardins

Vu le PV global de remise d'ouvrages annexé à la présente,

Vu le plan et l'état parcellaire ci-annexés,

Considérant, qu'en application de l'article II.15 de la Convention Publique d'Aménagement, il est prévu que les infrastructures, voiries, réseaux et espaces publics sont des biens de retour destinés à revenir à la Ville, dès que leur achèvement est constaté,

Considérant que les travaux réalisés ont fait l'objet d'un PV de remise d'ouvrages et de dossiers de recollement des ouvrages et infrastructures réalisées,

Considérant que le PV précédemment cité nécessite des correctifs, et qu'un PV complémentaire est nécessaire,

Le Conseil Municipal :

- Acte les modifications apportées au PV de remise d'ouvrages n°1
- Accepte la remise à la Ville des ouvrages objet du PV n°2 par la SEM Val de Bourgogne
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le Procès Verbal global correspondant

Adopté à l'**unanimité** par 40 voix.

17 - ZAC Saint-Jean des Jardins - Approbation du compte rendu annuel 2009:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 11 janvier 2003 du Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône, confiant, sous la forme d'une convention publique d'aménagement, à la SEM Val de Bourgogne, l'aménagement de la ZAC Saint-Jean des Jardins,

Vu l'avenant n°1 du 15 septembre 2004

Vu l'avenant n°2 du 30 juin 2005

Vu l'avenant n°3 du 28 février 2008

Vu l'avenant n°4 du 18 décembre 2008, prorogeant le terme de la convention au 31 décembre 2010

Considérant que les droits de raccordement (400 000 €) au chauffage urbain ont été intégrés dans les prix de cession,

Considérant que la participation financière de la collectivité initialement prévue à 575 960 € a été ramenée à 0 €

Considérant que la valorisation des terrains cédés à l'euro symbolique par la collectivité a été estimée à 689 817 €

Considérant qu'un premier programme des équipements publics ayant fait l'objet d'un procès-verbal de remise (N°1), en date du 20 novembre 2008, a été modifié pour un montant définitif de 2 061 788 €HT,

Considérant qu'un programme complémentaire d'ouvrages a fait l'objet d'un procès-verbal de remise (N°2), en date du 18 octobre 2010, pour un montant de 147 707 €HT

Considérant que la cession du dernier ténement s'est conclue le 7 septembre 2009, pour un montant de 173 150 €

Considérant que les charges résiduelles sur l'opération ont été évaluées à 47 753 €HT sur la période 2010,

Considérant que le résultat prévisionnel de clôture à reverser à la collectivité concédante, s'élèverait à 60 905 €

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel 2009 de la SEM Val de Bourgogne concernant l'aménagement de la ZAC Saint-Jean des Jardins

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

18 - Ecoles publiques chalonnaises - Participation des communes extérieures aux frais de scolarité - Année scolaire 2009-2010 :

Mme FOREST, Conseillère Municipale Déléguée :

Vu l'avis des Commissions Attractivité
Finances Ressources-Humaines

Vu l'article L212-4 du Code de l'Education prévoit que le fonctionnement des écoles publiques est une dépense obligatoire de la commune.

Vu l'article L 212.8 du Code de l'Education créant un mécanisme de répartition des charges de fonctionnement entre les écoles publiques qui accueillent des enfants de plusieurs communes.

Considérant que :

- Lorsque les écoles maternelles et élémentaires d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Il est précisé que le montant de contribution de la commune de résidence ne doit pas être supérieur au montant du coût moyen de la scolarisation d'un élève effectivement supporté par la commune d'accueil. La participation était fixée pour l'année 2008-2009 à 147,03 €
- Réciproquement, la Ville de Chalon-sur-Saône accepte de verser une participation de 147,03 € par élève, aux 5 communes qui accueillent les 21 enfants résidant à Chalon-sur-Saône : Lans, Le Creusot, Châtenoy le Royal, St-Rémy, St-Marcel.
- Il convient de réactualiser le montant de cette participation pour l'année 2009-2010.

Conformément à l'évolution du coût de la vie, il est proposé d'augmenter de 1,2% le montant de cette participation pour l'année 2009-2010.

Il est précisé que l'année scolaire 2010-2011 permettra de redéfinir de manière concertée les modalités de récupération de ces charges avec les communes du Grand Chalons.

Le Conseil Municipal :

- Fixe à 148,79 € pour l'année scolaire 2009-2010, la participation au profit de la Ville de Chalons-sur-Saône, des communes dont les élèves sont scolarisés dans une école chalonnaise élémentaire ou maternelle.
- Fixe au même montant, la participation de la Ville de Chalons-sur-Saône, à verser au bénéfice des communes accueillant dans leurs écoles du 1^{er} degré, des élèves domiciliés à Chalons-sur-Saône, pour l'année scolaire 2009-2010.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

19 - Convention Départementale de Solidarité Urbaine (CDSU) - Nouvelles conventions 2009/2009-2013:

M. SIRUGUE, Maire :

Vu l'avis favorable des Commissions Equité

Attractivité

Citoyenneté

Vitalité

Finances, Ressources Humaines,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Général de Saône et Loire du 17 décembre 2007

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2009

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2009

Vu la délibération du Conseil Général de Saône-et-Loire du 17 décembre 2009

Vu la délibération du Conseil Général de Saône-et-Loire du 25 mars 2010

Considérant que le montant total des subventions attribuées par le Conseil Général de Saône-et-Loire pour les actions en fonctionnement de la Ville de Chalons-sur-Saône s'élève à 101 912 € pour 2009,

Considérant que le montant total des subventions attribuées par le Conseil Général de Saône-et-Loire pour les actions en fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Chalons-sur-Saône s'élève à 35 517 € pour 2009,

Considérant que le montant total des subventions attribuées par le Conseil Général de Saône-et-Loire pour les actions en investissement de la Ville de Chalon-sur-Saône s'élève à 143 600 € pour l'année 2009,

Considérant que le montant total des subventions à attribuer par le Conseil Général de Saône-et-Loire pour les exercices 2009 à 2013 s'élève à 159 100 € en investissement pour les actions de la Ville de Chalon-sur-Saône,

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer
 - La Convention Départementale de Solidarité Urbaine portant sur les actions en fonctionnement concernant l'exercice 2009.
 - La Convention Départementale de Solidarité Urbaine portant sur les actions en investissement d'une part sur l'exercice 2009 et d'autre part sur les exercices 2009 à 2013.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

20 - Association Souvenir Français – Restauration des plaques commémoratives de personnes décédées en déportation ou fusillées - Subvention exceptionnelle:

Mme DERAÏN, Conseillère Municipale Déléguée :

Vu l'avis des commissions Citoyenneté,
Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 2311- 7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que dans le cadre de la réfection des carrés militaires au cimetière ouest, il a été décidé la réfection complète d'une partie du mur de clôture de ce même cimetière qui soutenait un panneau où étaient installées huit plaques commémoratives de personnes mortes en déportation ou fusillées.

Considérant que les plaques sont en bon état, mais qu'une restauration s'avèrait judicieuse avant de procéder à la repose,

Considérant que les travaux en cours de réalisation consistent à édifier à la place du mur existant une clôture ainsi qu'une stèle commémorative où seront réapposées les huit plaques,

Considérant que le coût de cette restauration a été estimé à 800 € qui seront pris en charge par l'association du Souvenir Français,

Considérant que cette association sollicite la Ville pour participer à cette réfection de plaques à hauteur de 50 %,

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association du Souvenir Français, au titre de l'exercice 2010.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

21 - Comité des liaisons Internationales - 3ème répartition des subventions 2010:

M. BENSACI, Conseiller Municipal :

Vu l'avis des Commissions Citoyenneté
Finances, Ressources Humaines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2311-7,

Considérant le soutien que la Ville souhaite apporter aux échanges avec les villes jumelées,

Considérant les dossiers présentés et examinés par le Comité des Liaisons Internationales,

Considérant que les associations ou organismes participent, par leur action, au jumelage avec Novara, Solingen et Saint-Helens,

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions de :

- 220 € à l'Association Active de l'IUT
- 275 € au F.S.E. du lycée Hilaire de Chardonnet

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

22 - Renouvellement urbain – Convention ANRU du PRU de l'agglomération chalonnoise - Avenant n°3:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

Vu la délibération Conseil Municipal du 15 décembre 2005 portant validation de la convention Projet de Rénovation Urbaine de l'agglomération chalonnoise n°167,

Considérant la convention du PRU de l'agglomération chalonnoise n°167 signée le 07 juillet 2006,

Considérant que cinq avenants simplifiés ont été signés entre 2006 et 2009 pour apporter des modifications mineures à la convention,

Considérant que l'avenant n°3 à la convention vise à prendre en compte les évolutions du projet pour les quartiers Près Saint-Jean, Claudel – Tiatres et Aubépins,

Considérant que l'enjeu du projet de rénovation urbaine pour le territoire est double : proposer une offre d'habitat renouvelée et adaptée, et redonner de l'attractivité à la ville centre à travers ses grands quartiers,

Considérant que l'ensemble du projet représente un coût prévisionnel de 149 565 427 €TTC, et que la participation de la Ville de Chalon est de 17,7 millions € soit 13 % du coût total, dont 5,1 M€ pour les actions conduites en tant que maître d'ouvrage et 12,6 M€ de subventions accordées aux autres maîtres d'ouvrage ;

Considérant le projet d'avenant avec ses annexes, joint en annexe de la présente délibération,

INTERVENTIONS

Monsieur PLATRET :

Merci Monsieur le Maire, mon intervention sera brève puisque nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce dossier, à plusieurs reprises dans le cas d'avenants antérieurs. Je note simplement, au fil des lignes de l'exposé qui vient de nous être fait, votre volonté, malgré les sages conseils qui vous ont été adressés par la Chambre Régionale des Comptes, de maintenir un nouveau collège sur Chalon-sur-Saône qui absorberait les effectifs de deux autres collèges. Je pense qu'on peut continuer à défendre une idée quand elle est incontestable chiffres à l'appui sur les modifications d'effectifs, des prévisions d'effectifs moyens. Il y a là un certain entêtement qui ne me semble pas, qui ne nous semble pas, répondre à une logique de bonne administration des deniers publics et même des affaires scolaires tout simplement. Donc c'est le premier point d'accroche sur ce dossier, ce qui n'est pas pour vous surprendre évidemment. Le deuxième, c'est plus une interrogation en réalité qu'une contestation. Quid des Aubépins ? Aujourd'hui on a besoin que vous nous disiez très clairement comment vous voyez les choses et quelle est votre analyse sur ce sujet ? Donc ce n'est pas une contestation mais une interrogation et puis enfin, j'en viens à la question des Près Saint-Jean puisque, sur une partie de ce secteur, vous avez été saisi, et d'ailleurs pas le seul, de demandes répétées, dont la presse s'était faite l'écho, de concertation avec des associations de riverains, concertation qui à ma connaissance n'a toujours pas été engagée, en tout cas pas dans le sens que souhaitait l'association en question et notamment dans le sens de l'intégration au jury du concours de maîtrise d'œuvre qui a été lancé sur ce sujet. Donc, si vous voulez, on ne peut pas d'un côté dire qu'on fait de la démocratie directe, mettre en place des structures, qui sont de la démocratie directe, je pense au Conseil des Sages ou à d'autres structures et de l'autre, lorsqu'on est saisi par des riverains qui sont concernés dans leur lieu de vie, ne pas les prendre en compte en tant que tels et nier quelque part ce qu'ils représentent. Je pense que je ne suis pas là pour faire de la polémique à ce sujet, les riverains ont une légitimité à estimer que sur le secteur sud des Près Saint-Jean, il y a un certain nombre de problématiques qui ne répondent pas à leur souhait et ce faisant, de vous saisir de cette question. Encore faut-il que vous puissiez les entendre, les écouter, notamment dans le cadre des structures qui sont mises en place.

Donc c'est ce point là, et les autres que j'ai cités, qui amèneront le groupe Chalon pour Tous à voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur GAUTHIER :

Pour répondre à Monsieur PLATRET, s'agissant du quartier des Aubépins, comme je l'ai signalé, il était sorti de la convention parce que l'OPAC s'était engagé dans un gros programme de réhabilitation à l'échelle du quartier. Un programme qui va démarrer d'ailleurs dès l'année prochaine. Votre deuxième questionnaire s'agissant de la pointe sud, c'est d'actualité puisque lors de notre permanence de mercredi dernier avec Madame VERJUX-PELLETIER nous avons reçu les représentants de l'association de la pointe sud où on leur a donné les éléments d'avancement du projet, à savoir que le mois prochain, le jury de concours va se réunir et choisira le lauréat du concours. On leur a proposé qu'une fois le lauréat désigné, après les négociations juridiques avec le maître de l'ouvrage et après signature de leur marché de maîtrise d'œuvre, il y aurait une rencontre avec le maître d'œuvre et les riverains de la pointe sud représentés par les associations en lien également avec le porteur du projet du foyer des jeunes travailleurs parce que en fait, il faut que les deux projets s'articulent ensemble. Je rappelle également que dans le lancement du concours d'architecture, on a souhaité que ce soit un concours d'architecture pas uniquement porté sur les logements mais qu'il y ait une réflexion d'ensemble sur les espaces publics. On aura bien une réflexion d'ensemble avec un projet qui nous explique comment fonctionne l'implantation des logements dans la Ville et notamment dans le quartier. Voilà ce que je voulais dire et je voulais également préciser que le projet s'inscrit dans notre stratégie plus générale de l'habitat dont les grands principes sont les suivants :

- reconstruire la ville sur la ville donc utiliser les dents creuses au maximum,
- privilégier la reconversion des sites déjà urbanisés,
- ce qui est le cas, construire un nouveau modèle pour les générations futures,
- mettre en cohérence habitat, déplacement et nature.

Pour ce qui concerne le quartier des Près Saint-Jean, nous souhaitons également que le contrat de renouvellement urbain puisse tendre vers un contrat de renouvellement urbain mais également humain. Pour revenir à votre intervention par rapport à la décision de construction du nouveau collège qui est retardée en raison d'éléments contextuels et concomitants, la crise que nous traversons impacte la décision du projet et impacte les ressources du département. Le recul des aides de l'Etat accentuant ces mêmes ressources, ce n'est pas la gestion du département qui est la cause de cette saignée budgétaire. Je rappelle que l'Etat est en train de faire de même. La dette du pays frise l'insoutenable. Fin 2009 la dette publique de l'Etat français s'élevait à 1 489 milliards d'euros, 77,6% du PIB, et la situation économique continue de s'aggraver. Sur la seule année 2010, le déficit budgétaire de l'Etat atteindra 152 milliards d'euros. La loi de Finances 2011 prévoit une forte réduction du déficit budgétaire de la France qui passerait de 152 milliards d'euros à 92. C'est un exercice louable mais ce remède de cheval qui aboutira au repli financier de l'Etat, aura de grandes conséquences sur les efforts d'investissements. Les réformes financières institutionnelles en cours ont fait naître des interrogations pour ne pas dire des inquiétudes quant à l'avenir des communes et des intercommunalités. Quelles seront leurs compétences demain ? Comment articuleront-elles leurs actions entre elles d'une part, avec les départements et les régions d'autre part ? Comment progressent les ressources financières ? Quelle sera la part de l'impôt local et les dotations de l'Etat ? Ces interrogations rendent nos collectivités défensives. Le second argument que je souhaiterais développer en ce qui concerne le collège, c'est que l'Etat, par son incohérence de position de ses services, n'a pas soutenu le projet d'une seule voix. Par exemple, le Plan Espoir Banlieue trouvait le projet bon et le soutenait à une hauteur raisonnable : 3,5 millions d'euros, tandis que le rectorat travaillait à autre chose. Néanmoins, cela ne remet pas en cause le déroulement du projet de rénovation urbaine. Le dommage collatéral par contre à assumer, sera vraisemblablement la fermeture de Jean Zay avec un report des effectifs sur Jean Vilar et donc par là même concentrer les collégiens issus de quartiers moins favorisés avec tous les risques en terme de réussite scolaire. La mixité sociale et l'égalité des chances attendront.

Madame VERJUX-PELLETIER :

Pour compléter un tout petit peu l'intervention de Monsieur GAUTHIER, avec qui on travaille main dans la main Grand Chalon – Ville sur ce projet de renouvellement urbain. Il l'a dit, nous tenons tous les 15 jours une permanence aux Près Saint-Jean, nous rencontrons très régulièrement les habitants de ce secteur qu'ils soient constitués en association ou qu'ils ne soient pas dans les associations de locataires. Je voudrais dire à Monsieur PLATRET que s'il était parfaitement informé, il saurait que nous avons dès le début de ce projet retravaillé l'avenant de la convention PRU, initié à la demande du Député- Maire, mis en place un comité de suivi du projet constitué d'environ une vingtaine de membres, mais pas seulement de l'association des copropriétaires de la pointe sud. Nous avons associé tous les secteurs, le centre et le nord, où il y aura également des projets de reconstruction et de réhabilitation. Dans ce comité, sont représentés les locataires et les copropriétaires. Nous les avons réunis déjà plusieurs fois.

Par ailleurs, et très prochainement, nous allons réunir les habitants du bâtiment A, qui sont eux impactés par la reconstruction du centre commercial par l'EPARECA dont on a parlé tout à l'heure parce que c'est sur un parking public mais qu'ils utilisent en tant que locataires. Nous travaillons avec eux pour minimiser les effets de cette construction et prendre en compte les remarques qui ont été faites.

Sur la pointe sud, nous recevons des courriers régulièrement. Il est vrai que nos habitants ont parfois du mal à comprendre que ce sont des projets qui avancent doucement et que pendant plusieurs mois nous n'avons pas de nouvelles à leur donner donc ils ont peur, ils ont vraiment peur que l'on fasse des choses sans eux. Mais le projet n'a pas avancé depuis que nous les avons vus puisque l'OPAC et la SEM, qui sont le bras armé de la Ville pour aménager ce secteur, ont choisi d'avoir un architecte commun, je vais le dire comme ça, pour qu'il y ait une cohérence entre les logements qui sont reconstruits mais aussi les aménagements publics que portent la SEM et nous allons choisir. C'est la semaine prochaine, le 2 décembre, que le jury de concours va se réunir et choisir à l'état d'esquisse celui qui fera le projet, le maître d'œuvre, ça veut dire que derrière, nous nous sommes engagés à réunir le comité de suivi du projet. Nous leur présenterons les esquisses, en gros quand on dit esquisse ça veut dire qu'on est juste là à apprécier la patte de l'architecte, on ne va pas plus loin, sinon pour le reste on n'a que des plans masse. Donc on a été interrogés par les habitants qui sont venus nous voir mercredi sur cette enquête publique liée à la révision du PLU qui avait un peu affolé certains en disant : « ça y est, ils ont fait quelque chose et ils ne nous en ont pas parlé », sauf que cela ne concernait pas le projet, c'était juste une modification du PLU où l'on transformait des zones constructibles en zones naturelles. C'est la presque île, elle n'est plus constructible. Le PLU s'appliquait à l'ensemble du périmètre des Près Saint-Jean, donc il n'y avait pas péril en la demeure. Ils ont fait des tas de remarques, on les a pris en compte, d'ailleurs le commissaire enquêteur, je crois, a rendu un avis favorable à cette révision qu'on soumettra prochainement à un conseil. Voilà ce que je souhaitais dire sur la concertation. Je crois d'ailleurs ; que le Député-Maire, quand il est allé défendre ce projet auprès de l'ANRU, ce volet concertation était important dans la discussion et l'ANRU l'a bien noté et a apprécié la qualité de cette concertation. Ça a permis de convaincre et de maintenir les crédits alors que ce n'était pas si évident que ça. Il a été dit peut-être beaucoup de choses sur le nouveau collège. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de lire ce rapport. Moi je voudrais citer un passage de ce rapport, la CRC dit que : « La crise financière du département rend impérieuse la prise en compte des réalités des statistiques et interdit de réaliser des opérations dont le caractère indispensable n'est pas avéré sans un débat approfondi entre l'ensemble des partenaires : Conseil Général bien sur qui est celui qui finance l'équipement, les autres collectivités locales, l'Education Nationale, les parents d'élèves, les syndicats ». Je voudrais rappeler à cette assemblée qu'il existe un document qui s'appelle « projet de resectorisation des collèges de Chalon-sur-Saône » porté par le Conseil Général en date de février 2006. Ce document a été soumis au CDEN (Comité Départemental de l'Education Nationale), ou chacun sait qui siège en plus de l'Education Nationale : les syndicats d'enseignants, les parents d'élèves et les élus locaux. Dans ce rapport et ce projet de resectorisation il y a un élément qui est la construction d'un nouveau collège mais aussi la réhabilitation des deux autres collèges ZEP de cette ville, Jean Vilar et Jacques Prévert, pour une autorisation de programme complète de 17 millions d'euros seulement 13 millions d'euros sur le nouveau collège plus 2 millions d'euros sur chacun des deux autres collèges. C'est ça qu'il y a dans ce projet mais il n'y pas que de l'immobilier. Il y a aussi rétablir la mixité sociale au sein des établissements, contribuer à l'équilibre de l'offre de formation au sein des établissements. C'est toute la question des classes à horaires aménagés concentrées sur un seul établissement et puis bien sûr, proposer des scénarios pérennes. Ce travail a été produit par un groupe de travail qui avait été mis en place par le Président du Conseil Général de l'époque. Groupe de travail qui était politiquement paritaire, puisque Monsieur ALLEX, Maire à l'époque, avait désigné un représentant. Monsieur JUILLLOT, Président du Grand Chalon avait désigné un représentant et le Conseil Général avait désigné un représentant. Y siégeaient des experts choisis parmi nos concitoyens souvent assez proches du milieu de l'Education Nationale. On avait fait également attention à équilibrer les sensibilités de ces personnes. Ce groupe de travail était accompagné par deux sociologues de l'IRTESS donc ce n'était pas un groupe de travail qui faisait n'importe quoi. Ce projet de resectorisation des collèges a été adopté à l'unanimité moins une abstention d'un conseiller général, Monsieur CAVARD, et a donc abouti à des rapports adoptés au Conseil Général en assemblée. Alors je voudrais revenir deux minutes sur ce qu'écrit la Chambre, parce que les Chambres Régionales faudrait pas que ça devienne les agences de notation de Bercy, vous voyez ce que je veux dire, il y a la gestion et il y a la politique et puis il y a ce qu'on doit faire pour nos concitoyens. Il y a peut être des appréciations que la Chambre ne peut pas avoir. Elle dit qu'il faut prendre en compte les réalités statistiques, mais attendez, le Conseil Général avait fait les études, il y avait une étude de l'ordre de 89 000 euros si mes souvenirs sont exacts. Il n'y a pas de surprise, les effectifs constatés aujourd'hui sont conformes aux prévisions de l'époque. Je voudrais vous dire que l'abandon de la construction du nouveau collège ne résoudra pas le problème de vacance sur les collèges chalonnais qui est aujourd'hui de 50% parce que quand vous regardez le tableau produit dans le rapport de la Chambre des Comptes, la seule fermeture de Jean Zay aboutit au même taux de vacance. Je vous le dis, si on doit se remettre autour de la table avec l'Education Nationale et un ministre de l'Education Nationale, dont on sait les objectifs de réduction en postes d'enseignant aujourd'hui, l'Etat, on sait sa réponse : Ce n'est pas un collège qu'il y a de trop chez nous, c'est deux.

On voit très bien ce qui va arriver, pour réduire la vacance, il faudra fermer Doisneau ? Surement pas, il est tout neuf, et en plus il ne peut même pas accueillir les effectifs de Camille Chevalier parce que c'est un collège 500. Camille Chevalier ? C'est le seul collège du canton centre. C'est quand même un peu compliqué ! Alors il reste Vilar, un collège 900 et Prévert, un collège 600.

Les effectifs cumulés de ces deux établissements annoncés dans le rapport en 2018 c'est 606. CQFD il ne reste que Vilar pour accueillir, vous fermez Prévert et Jean Zay, vous fermez deux établissements. Ce qui fait que des trois ZEP vous en faites un, ça ne devient plus un collège ZEP, ça devient un collège sensible. Résultat : les communes du nord, on le sait, elles iront où ? Les enfants de Sassenay, Crissey, Farges, Fontaines et tous les autres, ils tenteront le privé, parce que même les parents des Près Saint-Jean, qui ne sont pourtant des gens qui sont pas dans l'aisance, ont compris qu'il fallait sortir leurs enfants de l'entre soi culturel et se sacrifient pour payer les écoles privées, pour mettre les enfants ailleurs, donc ceux qui en ont les moyens. En plus le privé subi la même baisse démographique que le public, ils ont de la place, ils n'en sont même plus à trier leur élèves sur leurs bulletins scolaires. A partir du moment où vous pouvez payer, ils prennent. Donc, sur les effectifs, pas de surprise et dans tout les cas, il n'y a aucun changement par rapport à 2006. La Chambre dit que le caractère indispensable ne serait pas avéré en tous les cas sans un débat approfondi. Mais attendez, le débat approfondi il a eu lieu ! Il a eu lieu en 2006 comme j'ai essayé de vous le résumer, tel que c'est retracé dans ce projet de resectorisation des collèges sauf qu'apparemment la Chambre semble ignorer que ce débat ait eu lieu. Qu'est ce qui a changé depuis 2006 ? Pas l'évolution des effectifs, le recrutement des trois ZEP n'a pas changé quand on regarde avec les principaux de collège. Cela s'est même aggravé c'est-à-dire, on va vous rappeler les catégories socio-professionnelles défavorisées dans les ZEP et puis les catégories socio-professionnelles favorisées à Camille Chevalier. Pourtant l'objectif républicain de mixité sociale demeure pour faire réussir tous les enfants. D'ailleurs je note, quand on cherche un peu, que toutes les études nationales ou internationales disent que la réussite des enfants est dans la mixité. Le travail sur l'offre éducative a commencé, je ne prends qu'un exemple : à Jean Vilar, la classe théâtre a été mise en place telle qu'imaginée à l'époque par le Conseil Général avec les équipes pédagogiques, avec un professeur remarqué au niveau national : Je l'ai appris ce soir, j'espère qu'elle sera citée, avec des financements des collectivités locales, le Grand Chalon qui met à disposition au travers de personnels du Conservatoire ou le Conseil Général pour les équipements. Les objectifs départementaux de réduction de consommation d'énergie ont été réaffirmés par la nouvelle équipe et excusez-moi du peu mais qui se souvient et je vais le redire ici, que Camille Chevalier juste en matière énergétique et Jean Zay, sont deux passoires. Quand on sait les enjeux énergétiques qui sont devant nous, fermer deux passoires énergétiques pour construire un bâtiment HQE, ce sont des économies de fonctionnement à longs termes qui sont évidentes. Par ailleurs, les travaux de Camille Chevalier, souvenez-vous, sont d'une telle importance qu'ils justifient la fermeture de l'établissement. On fait quoi des enfants pendant un an ? On les met dans des algécos dans le square Chabas ? On les envoie dans quel collège ? Alors sur le nouveau collège, moi j'entends trois paroles de l'Etat. Il y a le rapport de la Chambre qui dit : « vous n'avez pas bien étudié faut réétudier » A voir ! Il y a la Rectrice, Madame la Rectrice qui veut nous faire une cité scolaire elle veut un collège sur l'emprise Mathias mais où on mutualise la cantine, les gymnases et tout ça. Alors ça ceux qui ont testé la gestion des cités, personnes n'en veut, même les parents. Mélanger les petits sixièmes avec les grands terminales, c'est moyen. Et puis la parole de l'Etat, souvenez-vous quand même que la Ministre Fadela AMARA au titre de la Politique de la Ville a dit, c'est un bon projet, je vous le finance et je vous mets 20% des 17 millions « Plan Espoir Banlieue ». Alors moi je dis, face à un projet débattu, travaillé, validé par trois élections. Allez ! deux minutes de politique chers collègues, législatives 2007, c'était le sujet le nouveau collège, municipales 2008 le sujet le nouveau collège, cantonales à Chalon-centre, à Chalon-nord en juin, en mars, sujet : le nouveau collège et à chaque fois avec les résultats qu'on sait. Donc face à un projet cohérent, validé, et par le Conseil Départemental de l'Education Nationale et par des élections au suffrage universel direct, il y a trois position de l'Etat. Et bien, je pense que c'est à l'Etat de nous dire quelle est sa position. Voilà pourquoi je veux qu'on pose une première pierre et qu'on ne perde pas les 20% de Madame AMARA.

Monsieur PLATRET :

Quand je vois le soin que vous avez mis ce soir à vous justifier sur la question du collège alors qu'elle était complètement subsidiaire dans mon intervention, ça fait une demi-heure, une demi-heure que Monsieur GAUTHIER a sorti ses fiches, ainsi que Madame VERJUX-PELLETIER. Vous avez parlé pas mal tout de même pour nous dire que c'était un projet magnifique. Ecoutez, moi je ne vais pas engager le débat sur le collège ce soir, ce n'était pas mon intention, mais je me dis que vous n'étiez quand même pas trop sûrs de vous, étant donné la justification à laquelle vous venez de vous livrer. Mais je vais vous dire, plutôt que faire des scénarios catastrophe, d'imaginer ce que ferait l'Etat etcaetera, etcaetera, moi, j'attends les actes maintenant, je vous attends sur vos actions et non pas sur vos paroles parce que ce collège vous nous en parlez depuis si longtemps. On nous dit : « On va poser la première pierre ». Quand vous m'aurez donné la date de la pose de la première pierre, je vous demanderai la date de la pose de la deuxième. Je pense qu'on va attendre encore un moment et franchement la justification à laquelle vous venez de vous livrer ce soir ne nous donne aucune assurance sur la viabilité de ce projet, bien au contraire.

Maintenant, j'aimerais quand même revenir au fond de ma question parce que je vous ai interpellé sur un problème de concertation concernant notamment le secteur des Près Saint-Jean et à ça, vous n'avez pas répondu comme d'habitude.

On vous pose une question, vous répondez à côté. Je vous ai demandé comment assurer la concertation, vous me dites : « c'est bien simple dans une semaine on choisit puis après on retourne vers les habitants puis on leur dit il y aura peut-être des petits aménagements auxquels vous pourrez peut-être être associés ». Non, ce n'est pas ça la concertation, ce n'est pas ça la démocratie participative. La démocratie participative c'est associer les habitants, surtout quand ils vous le demandent, dès le départ dans le choix du maître d'œuvre. Il y a eu des demandes officielles en la matière, mais là vous dites, on choisit puis après on verra. Je vais vous dire une chose, on aurait peut-être pu le faire sur ce dossier là c'est évident, ce n'est pas encore trop tard sauf que la présélection est faite. On aurait pu aussi le faire sur le dossier du nouveau groupe scolaire parce que je me rends compte qu'on était entre nous. J'y étais, je plaide coupable au même titre que vous, enfin vous, vous ne plaidez pas coupable à mon avis, mais bon. On y était, nous les élus, on a fait venir des architectes, mais on n'avait pas de représentants du monde de l'Education Nationale, pas de représentants de parents d'élèves, sur cette question là. Moi je trouve ça grave, alors de deux choses l'une, ou bien on fait de la démocratie participative mais on va jusqu'au bout, ou bien on n'en fait pas.

Madame LEBLANC :

Je vous remercie Monsieur le Maire de me donner la parole. Je voudrais commencer par dire que je souscris pleinement et à chacun des mots qui ont été prononcés par Madame VERJUX-PELLETIER sur ce qu'elle a dit. Il est vrai que la question de la sectorisation des collèges chalonnais est pour nous une question majeure, nouveau collège, d'ailleurs, ou pas. C'est effectivement une question, nous sommes en total déséquilibre. Je suis conseillère générale du canton Chalon Ouest. Le collège Robert Doisneau a perdu 46 élèves entre l'année dernière et cette année. C'est énorme pour un collège, c'est un collège que les familles contournent aussi également. Cela veut donc dire que la question de la resectorisation concerne la totalité de la ville et qu'il est de notre responsabilité politique de se poser la question, donc je souscris pleinement à ce qui a été dit par Madame VERJUX-PELLETIER. Moi je souhaitais intervenir sur les Aubépins puisque dans votre intervention, vous avez dit : « Quid des Aubépins ? ». Vous me voyez ravie que votre groupe s'y intéresse enfin, après l'abandon complet de ce quartier par les anciennes équipes municipales puisque ça se compte en dizaines d'années et aussi par l'ancienne équipe qui gérait l'OPAC. Il a fallu attendre 2004 avec l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête de l'OPAC et l'arrivée de notre majorité en 2008, pour qu'enfin effectivement, on prenne conscience de la grande vulnérabilité de ce quartier. Dès mon arrivée, j'ai réuni plusieurs réunions partenariales avec toutes les personnes qui intervenaient dans le quartier, nous avons travaillé en parallèle, toujours avec l'OPAC, qui depuis 2004 avait le projet de réhabilitation de ce quartier et nous travaillons toujours de concert. Un cabinet d'architectes a été désigné et puisque nous parlons de démocratie participative, des habitants du quartier ont été concertés au cours de plusieurs réunions avec l'OPAC, avec le cabinet Chambeau qui s'occupe de la réhabilitation de ce quartier. Cette concertation a été d'ailleurs très productive pour le cabinet qui a tenu compte des remarques qui étaient faites par les habitants. Un compte rendu d'ailleurs leur sera fait très prochainement. L'OPAC, c'est quand même un projet de 60 millions d'euros, la Ville et le Grand Chalon vont y participer à hauteur de 10 millions d'euros. C'est donc un quartier dont nous nous préoccupons de manière majeure et notre volonté est bien évidemment de rendre à nouveau ce quartier attractif, que les chalonnais soient à nouveau fiers d'y vivre et ce quartier est aussi une de nos préoccupations.

Monsieur GUIGUE :

Monsieur le Maire, sans éterniser ce débat, je m'étonne encore une fois qu'on repose une question, Monsieur PLATRET vous l'a dit à l'instant, sur la démocratie participative son sens et son application ici, et qu'on nous réponde encore sur les Aubépins ou sur autre chose. On pose une question claire, la question est très simple. Quand on parle de démocratie participative, cela vous a été dit, c'est bien de le dire, c'est mieux de la faire. Vous disiez encore, il y a quelques séances de cela, il y a des « disous », il y a des « faisons », je me place du côté des « faisons » je vous vois surtout du côté des « disous » et depuis des mois, des mois et des mois, maintenant des années qu'on vous observe. Les projets structurants, Monsieur PLATRET vous en parlait il y a quelques instants. Je souscris à 100% à son analyse, quels sont les vrais projets mis en place et entamés sur Chalon ? il n'y en a pas. La vérité c'est ça, Monsieur PLATRET vous l'a dit il y a quelques instants, il y a eu quelques grands projets, le projet phare : la médiathèque. Votre projet phare, vous nous l'avez dit ici même il y a encore quelques mois. Il en est où ce projet ? Nulle part ! Nulle part et à tel point que l'instruction est passée à tout le monde de ne plus en parler. On le voit bien rien ne se fait, rien ne se passe. Alors les « disous », les « faisons » c'est facile. Se placer, en tout cas dans les mots, dans le côté des « faisons », c'est facile mais se retrouver du côté des « disous » c'est moins facile à assumer.

Monsieur le Maire :

Quelques remarques, d'abord pour dire à Monsieur PLATRET, je vous le dis très sincèrement que vous êtes peu courageux, très prompt à faire des communiqués de presse, très prompt à écrire des tribunes. Je viens de recevoir celle que vous proposez pour le prochain magazine où vous en faites des tartines sur le collège et quand on est en face l'un de l'autre, et ce n'est pas la première fois, plus rien.

Vous nous dites même, « mais c'était anecdotique dans mon intervention », ça n'est pas dans votre propos écrit qui sera bien évidemment diffusé dans le magazine de la ville. Alors je pense qu'à un moment il faut avoir le courage de dire les choses et je ne vais pas revenir sur ce qui a été très bien dit par Madame VERJUX-PELLETIER, par Monsieur GAUTHIER et par Madame LEBLANC, mais nulle part dans le rapport de la Chambre des Comptes que j'ai ici, il n'est dit qu'il ne faut pas faire le collège. Nulle part, pas une ligne ne dit qu'il ne faut pas faire le collège. Le rapport dit, comme l'a lu Madame VERJUX-PELLETIER à l'instant, qu'il fallait retravailler sur la problématique scolaire. Je pense que ce travail va être engagé, puisque je le rappelle, le Conseil Général a maintenu le financement de ce nouveau collège dans son programme d'investissement et qu'il a proposé qu'une nouvelle discussion ait lieu. Je pense que le bilan sera fait, que la configuration qui est celle des collèges chalonnais, mais également la problématique soulevée tout à l'heure par Madame VERJUX-PELLETIER de la qualité de l'éducation notamment dans les domaines des collèges chalonnais, ne peut pas aboutir à autre chose que ce que nous avons finalement retenu. Je rappelle que la construction du nouveau collège n'était pas la proposition d'origine du Président du Conseil Général de l'époque et qu'elle est venue justement au terme d'une concertation extrêmement importante qui a permis de proposer cet élément. Donc moi, j'attends, nous sommes disponibles bien évidemment pour travailler sur ce dossier. Pour ce qui nous concerne, je demande instamment à ce que l'Etat clarifie sa position qui est inacceptable. L'Etat, Chambre Régionale des Comptes dit : « rediscuter du dossier ». L'Etat, Education Nationale dit « Eh bien, il faut faire une cité scolaire » et l'Etat, lorsqu'il est Politique de la Ville dit : « c'est un très bon projet et la preuve, je vous donne 3,6 millions d'euros pour le soutenir ». Comprenez qui pourra dans la position de l'Etat et je suis extrêmement satisfait que le Président du Conseil Général ait saisi Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire pour lui demander de clarifier la position de l'Etat, c'est bien le moins que l'on puisse attendre de ce point de vue là. Mais dans cette discussion qui va s'ouvrir, il y a pour nous des impératifs non négociables. Premier impératif non négociable : pas de cité scolaire, nous n'en voulons pas. Nous considérons que c'est une mauvaise offre et nous considérons que nous ne devons pas rentrer dans ce dispositif. Je sais que sur ce point là le Conseil Régional comme le Conseil Général de Saône-et-Loire ne souhaitent pas que soit constituée sur le territoire départemental une nouvelle cité scolaire. Deuxième élément, du phénomène de ghetto dans les deux sens du terme, des ghettos positifs, si on peut appeler un ghetto positif, et des ghettos négatifs, le positif et le négatif étant dans l'appréciation que chacun voudra bien y mettre, il n'est pas acceptable qu'il y ait une carte scolaire révisée qui aboutirait à concentrer les enfants provenant de quartiers sensibles qualifiés comme tels, au titre de la Politique de la Ville, dans un seul et unique établissement et laissant sur le centre de la ville un établissement sur lequel des travaux importants sont nécessaires sans qu'il y ait de ce point de vue une quelconque réflexion. La Chambre Régionale des Comptes fait des remarques sur les comptes, c'est son rôle. La politique a pour nécessité de se saisir de l'ensemble de la problématique qui est en même temps financière, sociale et éducative. Par ailleurs, je rappelle que dans le plan de rénovation urbaine qui a été mis en place sur le quartier des Près Saint-Jean, il serait quand même extraordinaire que les millions d'euros engagés, y compris par l'Etat, aboutissent au bout du compte à ce qu'il n'y ait plus d'établissement ni au cœur, ni en périphérie d'un quartier aussi important que celui des Près Saint-Jean. Ce n'est pas acceptable ! Donc nous placerons pour ce qui nous concerne ces éléments comme étant prioritaires dans la discussion mais nous sommes ouverts bien évidemment à la discussion de ce point de vue là. Troisième élément sur les Aubépins, il se trouve que votre intervention ne manque pas de sel, et je pourrais m'adresser plus particulièrement à celui qui assurait la fonction d'Adjoint au logement au cours des mandats précédents, Monsieur BERGERET, qui siège ici, pour lui demander : mais où a été l'intervention de la Ville de Chalons-sur-Saône pour qu'il y ait quelque chose de fait aux Aubépins ? Je le dis d'autant plus à l'aise, que j'ai rencontré récemment un ancien élu et non des moindres du quartier des Aubépins. Je vous laisse mettre le nom en face, qui m'a dit « je leur ai expliqué pendant des années, je n'ai jamais réussi à les convaincre » Eh bien, écoutez, nous, il a fallu peu de temps pour que nous nous saisissions de la problématique du vieillissement, de l'abandon des Aubépins pour qu'elle devienne aujourd'hui, non seulement une priorité portée par l'OPAC, mais aussi par les collectivités locales parce qu'en effet les Aubépins ont besoin que nous nous préoccupions du bâti mais pas seulement, aussi de ce qui se passe dans cet autre important quartier de la ville. Quant à la concertation, Monsieur GUIGUE, il y a ceux qui disent, il y a ceux qui font et ceux qui ne disent pas et ne font pas, parce que j'ai beau regarder sur les années où vos amis étaient en situation de responsabilité, je n'ai pas trouvé les concertations, je n'en ai même pas trouvé la moindre esquisse. Je me rappelle de la vente de la SAIEM sans concertation aucune des habitants, des locataires et des associations qui représentent les locataires. Rien, pas un mot là-dessus ! Alors, avant de donner des leçons, balayez devant votre porte je vous l'ai déjà dit parce que la concertation, il ne suffit pas d'en parler, il faut la faire. Le Conseil des Sages, c'est nous, le Conseil des Jeunes, c'est nous, les Conseils Consultatifs Locaux, c'est nous, la mise en place de réunions

de travail lorsqu'il y a des projets c'est nous et il y en a eu et il y en aura encore sur le quartier des Près Saint-Jean.

Il y en a eu et il y en aura encore sur le quartier des Aubépins. Il y en a eu et il y en aura encore sur le centre-ville lorsque nous travaillons sur la réfection des rues piétonnes ! Alors de grâce, cessez vos discours ampoulés qui n'ont rien à voir avec la réalité de la situation avant de nous donner des leçons, montrez donc, vous, ce qu'est la concertation, venez dans les réunions, celles de l'Agenda 21 où on a vu aucun représentant de l'opposition.

Les ateliers de l'Agenda 21, il n'y a pas de participants de l'opposition. Vous pourrez me faire croire ce que vous voulez, vous me direz qui et quand, est venu aux ateliers de l'Agenda 21. Alors arrêtez de grâce, arrêtez ces leçons sans cesse, regardez ce que vous avez fait et assumez. J'y reviendrai dans d'autres rapports plus loin parce qu'au bout d'un moment, c'est particulièrement agaçant. Nous continuons à travailler, il y aura de la concertation, bien sûr avec les habitants des Près Saint-Jean, tous les habitants des Près Saint-Jean et pas ceux seulement d'un secteur, lorsque nous serons à l'avant-projet sommaire. Sur l'esquisse comme son nom l'indique il n'y a pas d'éléments véritables de discussion, c'est sur l'avant-projet sommaire que nous pourrons intégrer les demandes qui nous ont été formulées.

Monsieur PLATRET :

Ecoutez Monsieur SIRUGUE, Monsieur le Maire, Monsieur le Député-Maire Christophe SIRUGUE, personne ne doit avoir honte de son patronyme. Moi je veux bien tout entendre, je veux bien que systématiquement vous vous serviez de votre rétroviseur pour conduire la politique de la Ville, en disant : « quand ça va pas, c'est de la faute de mes prédécesseurs ou c'est la faute de l'Etat ». Il m'a semblé que dans certaines anciennes périodes, vous qui faites si référence au passé, vous n'étiez pas en peine de reprendre des rapports de la Chambre Régionale des Comptes concernant notamment certains points de gestion de cette ville pour vous en prévaloir sans dire à l'époque que c'était l'Etat qui avait tenu la main du contrôleur donc, il faut arrêter de dire Monsieur SIRUGUE quand ce n'est pas votre avantage que c'est la faute des autres. Le courage il est là. Assumer ces erreurs, c'est prendre ses responsabilités. Donc aujourd'hui, on a posé une question précise, vous aurez beau me citer tout ce que vous voulez, il y avait une demande de concertation sur la question de l'aménagement des Près Saint-Jean, vous n'y avez pas répondu. Vous étiez sollicité depuis le mois de juin pour le faire, vous n'y avez pas répondu. Vous pouvez nous raconter tout ce que vous voulez sur ce fait là, les faits parlent, vous n'avez pas répondu à cette demande, point barre.

Monsieur le Maire :

Ne montez pas sur vos grands chevaux Monsieur PLATRET ! Cela étant, vous n'avez pas répondu non plus à ma question. Vous étiez aux ateliers de l'Agenda 21, Monsieur Platret ?

Monsieur PLATRET :

Nous étions à la réunion de lancement...

Monsieur le Maire :

Je vous ai posé une question...

Monsieur PLATRET :

Nous étions à la réunion ... attendez Monsieur Christophe SIRUGUE...

Monsieur le Maire :

Répondez à ma question... Si vous étiez aux ateliers de l'Agenda 21 ?...

Monsieur PLATRET :

Si vous étiez en train de dire Monsieur SIRUGUE que nous ne participons pas à la vie locale, je pourrais aussi vous citer quelques exemples de réunion où la majorité était invitée et où elle ne s'est pas déplacée...

Monsieur le Maire :

Je vous repose ma question...

Monsieur PLATRET :

Ils sont légions...[propos inaudibles]

Monsieur le Maire :

Je vous repose ma question...

Monsieur PLATRET :

Répondez à la mienne d'abord...

Monsieur le Maire :

Je vous repose ma question...

Monsieur PLATRET :

Répondez à la mienne, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire :

Non, non, Monsieur PLATRET, ici c'est moi qui assure la police de l'assemblée...

Monsieur PLATRET :

Oui bien sur, mais ça ne vous autorise pas à raconter n'importe quoi...

Monsieur le Maire :

Pour l'instant, je note que vous n'étiez pas aux ateliers de l'Agenda 21, c'est-à-dire là où se fait le travail. J'ai noté un seul d'entre vous qui m'a fait des propositions de travail et je le dis très honnêtement c'est Monsieur LEFEVRE à qui j'ai proposé d'ailleurs de rejoindre la commission de circulation que nous allons mettre en place. En dehors de lui, pas d'autre. Je le note, c'est tout, ensuite vous ferez ce que vous voulez de ça. Mais, j'attendais bien évidemment, je me disais ça va pas venir, le fait que j'avais lu que je repoussais toujours sur d'autres mes responsabilités. Alors, par rapport à la gestion précédente, je regarde deux de mes collègues qui en ont été d'éminents représentants. J'ai fait sortir tous les dossiers qui ont été présentés par les services, donc les services ne sont pas en cause. Ils avaient alerté sur la situation du patrimoine que nous avons à gérer aujourd'hui. Eh oui ! Parce que je commence à être un peu agacé d'entendre ce que vous dites sur des projets qui ne démarreraient pas. Lorsque déjà, il faut financer en urgence ce qui n'a pas été fait, forcément ça rend le financement d'autres projets plus compliqué. Alors, comme la liste est longue, je vais m'arrêter quelques instants, cela le mérite. Vous voulez que je vous parle du groupe scolaire Pablo Neruda, qui nécessite, cela a été dit depuis des années, une réhabilitation / restructuration complète ? Vous voulez que je vous parle du gymnase Pablo Neruda qui là aussi a fait l'objet de remarques depuis des années de la part des services, pour m'expliquer la rénovation des façades, des menuiseries extérieures qui n'ont pas été faites ? Le gymnase Aubépins sud. 1996 les premières alertes des services. 1996 ! Et aujourd'hui nous sommes obligés de fermer parce que la structure ne permet plus du tout d'accueillir du public dedans. Les remparts, vous voulez que je vous parle des remparts avec des rapports successifs qui ont été mis et qui montrent qu'il était nécessaire d'investir 2 millions d'euros qui n'ont pas été prévus et qui doivent être prévu en urgence ? La chapelle de la Citadelle, proposition de réfection de couverture depuis plusieurs années, la chapelle de la Colombière, réfection des façades proposée depuis des années, l'église Saint-Pierre, études et propositions de réfection du chauffage et de tranches de couverture depuis des années, l'église Saint-Cosme, proposition de réfection des vitraux, façade, couverture par tranches depuis des années, cathédrale Saint-Vincent, proposition de réfection intérieure dont vous savez ce qu'il en est avec, par ailleurs, en plus, la difficulté que nous avons rencontrée, cloître Saint-Vincent, alerte depuis au moins dix ans, c'est pas arrivé du jour au lendemain ! Granges Forestiers, vétusté déjà signalée depuis des années, bibliothèque de l'Hôtel de Ville : problème de chauffage et de climatisation, archives municipales bâtiment qui a été inauguré dans lequel il y a une vétusté du système de chauffage et de climatisation, évêché inoccupé depuis longtemps sans projet réel de réhabilitation, Musée Niepce, la protection du travailleur isolé, qui est un système de sécurité, est demandée depuis plusieurs années qui n'a pas été fait. Espace des arts, alors là, c'est abyssal les projets nécessaires pour pouvoir remettre aux normes ce bâtiment. Je pourrai vous parler des bâtiments Trapil. Je pourrais vous parler aussi de l'ancien évêché, du collège de la Citadelle qui a été abandonné, des locaux de l'Abattoir qui n'ont pas été réhabilités et je pourrais continuer, continuer, continuer. Vous parler de la Loyère, vous parler du Piccolo que nous avons été obligés de prendre en charge. Alors, s'il vous plaît, s'il vous plait, à partir du moment où vous avez dans votre groupe des personnes qui ont été parmi les responsables de cette équipe précédente et d'autres qui nous lèguent cette situation là, je me permets de vous demander un petit peu, un petit peu de pudeur et comme je m'y attendais bien sûr je vais vous expliquer pourquoi. Parce qu'au bout d'un moment ça va. Quand on est à l'extérieur on fait des communiqués tonitruants. Moi je préfère vous donner d'autres éléments je vais vous expliquer pourquoi ce n'était pas possible, je vais vous expliquer comment vous avez fait. Je vais vous expliquer comment en 2001 vous inscriviez au budget 23 millions d'euros d'investissement. Vous savez dans les budgets, on dit : « on va faire beaucoup », vous en avez fait 19,15 millions d'euros. En 2002, 12,26 millions d'euros annoncés, 7,27 ont été réalisés. En 2003, 14,7 millions annoncés, 9,6 ont été réalisés. En 2004, 17,6 millions annoncés et 10 ont été réalisés. En 2005, 20 millions annoncés, 10 réalisés. En 2006, 19 millions annoncés, 11 réalisés et en 2007, rappelez-moi, 2007 c'est une année électorale, non ? En 2007, alors là 24 millions annoncés, 10 malheureusement ont été réalisés et en 2008, 23 millions annoncés, 12 millions réalisés. C'est comme si c'était une nouvelle équipe. Vous savez il y a les équipes nouvelles, elles arrivent, le temps qu'elles lancent leurs projets, bien évidemment il y a un décalage. Vous n'allez pas me dire qu'il y avait une nouvelle équipe quand même !

Alors il y a des éléments concrets, des chiffres qui sont là, que je tiens à votre disposition bien évidemment, ils sont dans les Comptes Administratifs, c'est facile à les trouver et qui montrent finalement pourquoi on est arrivé à cette situation là. Comment on fait, je l'ai déjà dit, pour dire « je ne fais pas d'augmentation d'impôts, zéro », oui, mais on ne fait pas de travaux, la preuve, c'est que les chiffres montrent qu'en effet on était à un niveau d'investissement tellement faible qu'il a produit entre autre la liste dont je viens de vous donner connaissance.

Voilà la situation. Celle-ci, elle n'est pas contestable, elle est celle que nous avons trouvée, celle que je rends publique parce que je trouve que c'est quand même trop facile que de nous accuser de ne pas porter certains projets, je reviendrai tout à l'heure sur certains autres projets. Alors que la réalité, c'est que nous avons à assumer ce qui n'avait pas été fait, je n'ai pas parlé, du branchement plomb. Bien évidemment, tout le monde savait qu'il fallait le faire, dans les délais qui étaient ceux imposés par l'Europe, eh bien oui, ça n'a pas été fait, c'est à nous de réaliser ces travaux. Je mets donc aux voix ce rapport 22.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention PRU, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à la **majorité** par **35 voix pour**, **8 voix contre** (groupe Chalon pour Tous)

23 - Logement - Ville de Chalon-sur-Saône - Site d'enregistrement:

M. BOUILLET, Adjoint au Maire :

Vu l'avis de la Commission Equité

Vu la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions,

Vu la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 117,

Vu le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux,

Vu l'arrêté du 14 juin 2010 définissant le formulaire et la liste des pièces justificatives,

Considérant que depuis le 1^{er} octobre 2010, la Ville de Chalon-sur-Saône délivre le formulaire unique de demande de logement,

Considérant que dès mars 2011, un nouveau système d'enregistrement départemental avec attribution d'un numéro unique départemental sera opérationnel permettant de faciliter les démarches des demandeurs et par conséquent d'accélérer l'accès au logement social, puis de partager les informations entre les différents acteurs du logement social,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône souhaite devenir Site d'enregistrement de la demande de logement locatif social,

Le Conseil Municipal :

- Approuve que, dans le cadre des procédures d'enregistrement de la demande de logement locatif social, la Ville de Chalon-sur-Saône soit érigée à la qualité de site d'enregistrement,
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes à son dispositif d'enregistrement.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix.

24 - Prestations topographiques, bornages et relevés - Groupement de commandes - Ville de Chalon-sur-Saône / Grand Chalon / Communes du Grand Chalon / CCAS de Chalon-sur-Saône:

M. DUBOIS, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des Commissions Equité
Finances, Ressources Humaines

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8,

Vu le projet de convention joint en annexe à la délibération,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, la Ville de Chalon-sur-Saône, les communes membres et le CCAS de Chalon souhaitent mutualiser leurs moyens en matière d'achats en mettant en place des groupements de commandes pour améliorer la qualité de service,

Considérant que le groupement de commandes envisagé a pour objet de permettre la désignation commune de prestataires qui seront chargés de fournir au Grand Chalon, à la Ville de Chalon-sur-Saône, aux communes membres intéressées et au Centre Communal d'Action Sociale de Chalon-sur-Saône des prestations topographiques, bornages et relevés géomètres.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le principe d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Chalon-sur-Saône, les communes membres et le CCAS de Chalon-sur-Saône pour la réalisation de prestations topographiques, bornages et relevés géomètres ;
- Désigne la Ville de Chalon-sur-Saône comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

25 - Aménagement de la Place Semard - Avenants de prolongation n° 2:

M. DUBOIS, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des Commissions Equité
Finances, Ressources Humaines

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 Avril 2007 relative à la signature des conventions fixant les modalités de versement des subventions par le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, pour les travaux d'aménagement du secteur de la place Semard et de ses abords,

Vu la délibération du 12 Février 2009 relative à la prolongation de la durée des conventions du Conseil Régional et de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, pour ces mêmes travaux,

Vu les deux projet d'avenant n°2 à la convention ci-annexé,

Considérant que le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne ont accordé à la Ville de Chalon-sur-Saône des subventions pour les travaux d'aménagement de la place Semard et de ses abords,

Considérant le retard pris sur le chantier d'aménagement de la place et de ses abords, un premier avenant avait déjà prolongé la durée des conventions jusqu'au 31 décembre 2010,

Considérant que le chantier « îlot 2 » n'est pas achevé dans le délai prévu au moment de la passation de l'avenant n°1, en conséquence, il y a lieu de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2011 par la passation d'un 2ème avenant de prolongation d'une année supplémentaire

Les deux projets d'avenant n°2 à la convention sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la prolongation des conventions au 31 décembre 2011.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les avenants n°2 de prolongation aux conventions.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix.

26 - Réfection des rues piétonnes - Référé préventif - Convention:

M. DUBOIS, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des Commissions Equité
Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention quadripartite ci-annexée,

Considérant que des travaux de réfection des réseaux et du revêtement des rues piétonnes, la Ville de Chalon a adressé une requête auprès du tribunal administratif de Dijon afin d'engager une procédure de référé préventif,

Considérant qu'il y avait un intérêt commun de voir réaliser une expertise technique préalablement au début des travaux, les concessionnaires : la Société Lyonnaise des Eaux, GrDF et ERDF se sont associés à la procédure de référé préventif pour l'ensemble des voies concernées par les travaux,

Considérant qu'afin de mettre en œuvre le dispositif, une convention quadripartite est établie entre les trois concessionnaires et la Ville de Chalon-sur-Saône, déterminant notamment, la participation de chaque partie fixée à 20%, plafonnée à 8000 €HT pour chaque concessionnaire, et à 40% pour la Ville de Chalon, avec prise en charge du surplus éventuel.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la convention.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention quadripartite.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix.

27 - Fourniture de fûts, crosses et consoles d'éclairage public – Appel d'offres - Lancement et signature du marché:

M. AGUILLON, Conseiller Municipal :

Vu l'avis des Commissions Equité
Finances, Ressources Humaines

Vu le Code des Marchés Publics, articles 33, 57 à 59

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché sur appel d'offres ouvert ayant pour objet la fourniture de fûts, crosses et consoles d'éclairage public en vue de pourvoir aux besoins des services techniques de la Ville de Chalon-sur-Saône, et estimé à 85 000,00 €HT, soit 101 660,00 €TTC,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

28 - Politique de l'Energie – Gaz Réseau Distribution France (GrDF) – Bilan d'activités 2009:

M. DUBOIS, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des commissions Equité
Finances, Ressources Humaines

Vu le contrat de concession de distribution de gaz naturel sur le territoire de Chalon-sur-Saône signé avec GRDF (Gaz Réseau Distribution France) rendu exécutoire le 31 mars 1991 pour une durée de 20 ans,

Vu les articles L1411-3 et R1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la distribution de gaz naturel sur le territoire de Chalon-sur-Saône est confiée à GRDF (Gaz Réseau Distribution France),

Considérant que les éléments financiers et techniques présentés dans le rapport d'activités GRDF 2009 permettent d'apprécier la qualité du service concédé.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan annuel d'activités 2009 de GrDF.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

29 - Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) - Répartition annuelle des subventions aux associations sportives des collèges et lycées de Chalon-sur-Saône:

M. PELLETIER, Conseiller Municipal Délégué :

Vu l'avis des Commissions Vitalité
Finances Ressources Humaines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2221-29 et L.2311-7,

Considérant que l'Union du Sport Scolaire – UNSS – est adhérente à l'Office Municipal du Sport,

Considérant que la Ville souhaite apporter son soutien au sport pratiqué dans les établissements scolaires du 2^{ème} degré de Chalon-sur-Saône,

INTERVENTIONS

Valérie MAURER :

Est-ce que vous pourriez me dire Monsieur le Maire, quels sont les critères retenus pour l'attribution de ces subventions ? Je vous remercie.

Dominique PELLETIER :

Pour répondre au groupe Chalon pour tous, normalement vous avez deux personnes qui doivent vous donner la réponse, Madame Melin et Monsieur Platret, puisqu'ils font tout deux partie du comité directeur de l'OMS et Monsieur Platret fait partie de la commission « Subventions et critères ». Donc moi, je vais vous donner la réponse, c'est-à-dire que l'UNSS est affiliée comme tous les autres clubs, 70 clubs du chalonnais, à l'OMS, Office municipal des Sports, et dedans il y a des critères pour tous les clubs du chalonnais qui font partie du monde associatif sportif, voilà.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux associations sportives des établissements scolaires suivants :

- 839 € à l'A.S. du lycée Emiland Gauthey
- 310 € à l'A.S. du lycée LP2C (le Devoir)
- 560 € à l'A.S. du lycée Hilaire de Chardonnet
- 540 € à l'A.S. du lycée Mathias
- 227,50 € à l'A.S. du lycée Niepce
- 860 € à l'A.S. du lycée Pontus de Thiard
- 315 € à l'A.S. du lycée de l'Automobile
- 227,50 € à l'A.S. du lycée Julien de Balleure
- 400 € à l'A.S. du lycée Thomas Dumorey
- 525 € à l'A.S. du collège Le Devoir
- 680 € à l'A.S. du collège Jean Zay
- 250 € à l'A.S. du collège Robert Doisneau
- 565 € à l'A.S. du collège Jean Vilar
- 655 € à l'A.S. du collège Jacques Prévert
- 400 € à l'A.S. collège St Dominique
- 455 € à l'A.S. du collège Camille Chevalier

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

30 - Ecole Média Art – Droits de scolarité - Année universitaire 2010-2011:

Mme ANDRÉ, Adjointe au Maire :

Vu l'avis des Commissions Vitalité
Finances, Ressources Humaines

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le tarif conseillé par le Ministère de la Culture,

Considérant la politique tarifaire pratiquée par les écoles nationales d'art allant de 300 € à 900 € selon les écoles,

Le Conseil Municipal :

- Fixe les droits de scolarité au cursus DNAP dispensé par EMA Fructidor, pour l'année universitaire 2010/2011, à 380 €
- Exonère les étudiants boursiers du versement des droits de scolarité.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

31 - Centre National des Arts de la Rue / L'Abattoir -Convention de partenariat avec le lycée Hilaire de Chardonnet:

Mme ANDRÉ, Adjointe au Maire :

Vu l'avis des Commissions Vitalité,
Finances, Ressources Humaines.

Vu l'Article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Abattoir / Centre National des Arts de la Rue renforce ses collaborations avec les compagnies et favorise l'exploration de formes artistiques diverses et innovantes ;

Considérant la circulaire n°2008-059 du 29 avril 2008 du Ministère de l'Education Nationale, relative au développement de l'éducation artistique et culturelle.

Considérant que la généralisation de l'éducation artistique et culturelle suppose la mise en oeuvre de partenariats entre les établissements scolaires et les collectivités et/ou institutions culturelles qui les environnent.

Considérant que par ailleurs, depuis septembre 2009, le lycée Hilaire de Chardonnet et le service *l'Abattoir / Centre National des Arts de la Rue* de la Ville de Chalon-sur-Saône collaborent régulièrement dans l'objectif d'enrichir l'enseignement culturel apporté aux élèves du lycée et d'inscrire *l'Abattoir / Centre National des Arts de la Rue* comme une ressource artistique dans le volet culturel du projet d'établissement 2009-2012

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône et le Lycée Hilaire de Chardonnet souhaitent formaliser la démarche forte de partenariat ainsi engagée par le biais d'une convention définissant les modalités du programme de médiation culturelle à intervenir qui consistera, notamment, à :

- favoriser l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture et au spectacle vivant,
- proposer une école du spectateur ouverte à tous les élèves,
- permettre la découverte des parcours de formations artistiques et culturelles aux élèves,
- initier les élèves au processus de création des compagnies accueillies en résidence à l'Abattoir,

- participer aux manifestations initiées par l'Abattoir.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée avec le lycée Hilaire de Chardonnet.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

32 - Fonds d'Initiatives et de Promotion des Activités Sportives Chalonnaises (FIPASC) - Attribution d'aides aux associations sportives - Seconde répartition 2010:

M. MATRON, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des Commissions Vitalité
Finances, Ressources Humaines

Vu les articles L. 2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009 approuvant la mise en place du Fonds d'Initiatives et de Promotion des Activités Sportives Chalonnaises (FIPASC),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009 relative au budget primitif 2010,

Considérant que dans le cadre de la nouvelle politique sportive municipale, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2009, a validé la mise en place du Fonds d'Initiatives et de Promotion des Activités Sportives Chalonnaises, dénommé FIPASC,

Considérant que dans le cadre du budget primitif 2010, une première répartition a été votée en juillet,

Au cours du deuxième semestre 2010, conformément à la méthodologie d'instruction des demandes, il est proposé une seconde répartition de subventions au titre du FIPASC.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions :

- 130 € à la Formation Aéromodéliste Chalonnaise pour l'acquisition d'un filet de protection du public,
- 700 € à RDS Boxe Américaine pour l'acquisition de tapis,
- 4000 € à Aéroclub de Bourgogne pour l'acquisition d'un moteur d'avion.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

33 - Association Elan Sportif Chalonnais - Subvention 2010:

M. MATRON, Adjoint au Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2221-29 et L.2311-7

Considérant que l'association Elan Sportif Chalonnais est adhérente à l'Office Municipal du Sport,

Considérant que, au titre de l'exercice budgétaire 2010, une subvention de 25 239 € était dédiée en faveur de l'association Elan Sportif Chalonnais,

Considérant que, suite à une erreur pratique, cette décision n'a pas fait l'objet de sa transcription dans le tableau des subventions 2010 de la Ville,

Considérant que, afin de respecter les engagements validés par le Conseil Municipal, il importe d'alimenter la ligne de crédit liée à la subvention de l'association Elan Sportif Chalonnais à hauteur de 25 239 € au titre des aides 2010 allouées aux associations sportives par la Ville.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de la subvention à l'association Elan Sportif Chalonnais d'un montant de 25 239 € et autorise son versement.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix.

34 - Finances - Décision modificative n°2 du Budget principal - Exercice 2010:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les ajustements budgétaires sont nécessaires,

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 pour 2010 du Budget Principal.

Adopté à la **majorité** par 35 **voix pour**, 8 **abstentions** (groupe Chalon pour Tous)

35 - Finances - Décision modificative n°2 du Budget annexe Port de Plaisance - Exercice 2010:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les ajustements budgétaires sont nécessaires,

Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2 pour 2010 du Budget annexe Port de Plaisance.

Adopté à la **majorité** par 35 **voix pour**, 8 **abstentions** (groupe Chalon pour Tous)

36 - Finances - Décision modificative n°2 du Budget annexe Locations d'Immeubles - Exercice 2010:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les ajustements budgétaires sont nécessaires,

Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°1 pour 2010 du Budget annexe Location Immeubles.

Adopté à la **majorité** par 35 **voix pour**, 8 **abstentions** (groupe Chalon pour Tous)

37 - Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2011:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjoint au Maire :

L'exercice 2011 devrait marquer un tournant pour les finances locales, et par voie de conséquence, pour celles de la Ville de Chalon et de son CCAS. En effet, jamais les Collectivités Territoriales n'auront autant subi les conséquences d'une approche centralisatrice de leurs moyens alloués par l'Etat.

Selon le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, l'État ne peut appliquer de contrainte directe sur les dépenses des Collectivités Territoriales. Il dispose en revanche d'une capacité d'action sur plus d'un tiers des ressources locales, au travers des dotations qu'il verse aux collectivités (notamment la dotation globale de fonctionnement), la prise en charge de réductions d'impôts (compensées pour partie soit par voie de prélèvements sur les recettes de l'État, soit par le biais de remboursements et dégrèvements d'impôts locaux également financés par le budget général) et, enfin par sa volonté d'agir directement sur l'évolution législative des bases de fiscalité ménage.

A la lecture du projet de loi de finances pour 2011 et du projet de loi de programmation des finances locales 2011- 2013, l'Etat entend clairement peser lourdement en réduisant strictement les possibilités d'évolution positive des ressources des collectivités et ainsi amputer les marges d'action des entités publiques locales, qui, pourtant, représentent plus de 70 % des investissements publics en France.

Parallèlement, pour la Ville de Chalon-sur-Saône et pour son Centre Communal d'Action Sociale, 2011 sera l'exercice de consolidation et de concrétisation des opérations annoncées.

En effet, si la majeure partie des engagements portés dans le programme de la Majorité municipale ont d'ores et déjà été accomplis, que de nouvelles autres actions ont été réalisées, dans le cadre d'une saine gestion, il convient de les évaluer avant, le cas échéant, de les adapter au regard des différentes évolutions et changements connus par les Chalonnais depuis leur mise en œuvre.

Dans le même temps, d'importants projets structurants pour la Ville seront concrétisés en 2011 : construction du nouveau groupe scolaire, travaux d'embellissement du secteur piéton du centre ville suite aux travaux de changement des branchements plomb, rénovation urbaine des Près Saint-Jean, nouvel accueil de jour,

Le contexte national et local a pour conséquence d'accroître les besoins de nos concitoyens, qu'ils soient personne physique, association, acteur économique. Aussi, le projet de budget 2011 doit-il prendre en considération un service public renouvelé, modernisé, adapté aux besoins tout en recherchant un équilibre d'action des leviers financiers n'obérant pas les capacités financières de notre Ville et par voie de translation, de son CCAS.

I – EVOLUTIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires doivent porter à la connaissance du Conseil Municipal les éléments de l'évolution des finances de la collectivité.

A- SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement de la Ville et du CCAS ont atteint au budget primitif 2010 un total de 23 781 K€ Hors legs de Melle Parent (2 950 K€ d'inscrits), elles atteignaient un total de 20 831 K€ soit 13,6 % de plus que l'exercice 2007, pourtant année de fin de cycle de mandat municipal, et + 2,5 % par rapport à 2008 année de construction du garage municipal (opération entièrement financée par la vente de l'ancien local).

Ces données démontrent l'importance portée aux investissements réalisés pour la Ville, notamment compte tenu de l'état du patrimoine communal qui a peu connu d'opérations d'entretien.

Dépenses réelles d'investissement aux budgets primitifs Ville + CCAS

En K€	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Ville	17 548	19 252	19 506	19 760
CCAS	784	1 074	1 017	4 021
Total	18 332	20 326	20 523	23 781

Evolution des dépenses réelles d'équipement par entité (BP)

➤ Dépenses d'équipement

Hors crédits liés au legs Parent et malgré la mise en œuvre des autorisations de programme qui ne font porter sur l'exercice budgétaire que les crédits de paiement nécessaires pour l'année, les dépenses d'équipement (équipement brut et subventions versées) ont été supérieures de 9,1 % au BP 2010 par rapport au BP 2007.

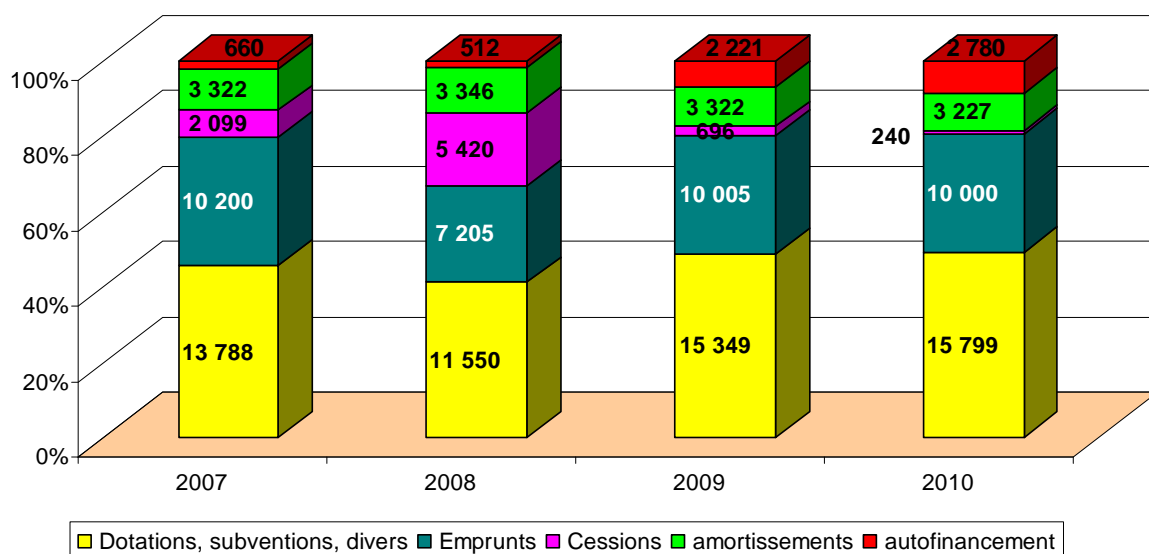
en K€	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Ville	13 012	14 001	14 429	13 925
CCAS	729	1 066	1 009	4 013
Total	13 741	15 067	15 438	17 938

Hors Legs Parent : 14 988 K€

b) Recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est réalisé par des opérations réelles (dotations, subventions, emprunt) et des opérations d'ordre (amortissements et autofinancement).

Répartition du financement de l'investissement BP – Ville + CCAS hors legs Parent



➤ Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre procèdent de deux catégories : obligatoires (amortissements) et volontaires (autofinancement). Elles constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

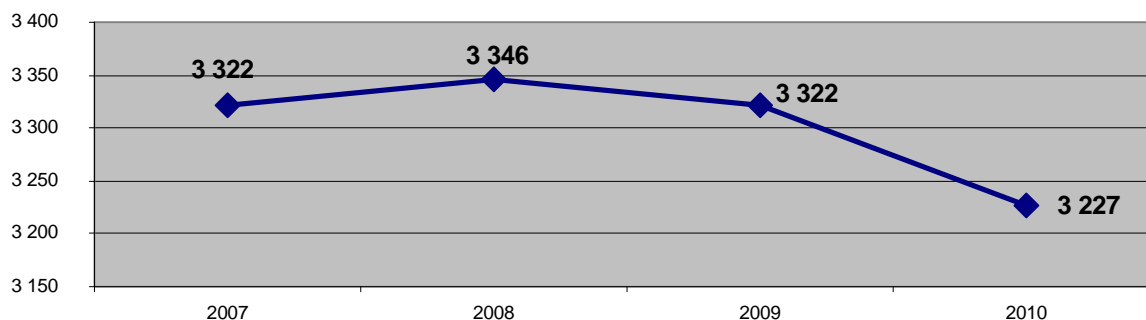
❖ Les amortissements

Les amortissements sont la constatation de la dépréciation des biens de la collectivité et le dégagement de la section de fonctionnement de moyens pour procéder à leur renouvellement.

Une évolution positive des investissements se démontre comptablement par une augmentation de la charge des amortissements, notamment par l'intégration des travaux lors de leur achèvement (en fin d'opération – réalisation en n+1 de la fin des travaux).

L'évolution des charges d'amortissement sont la résultante de la politique d'investissement menée antérieurement à 2008.

Evolution des dotations aux amortissements Ville + CCAS (BP en K€)

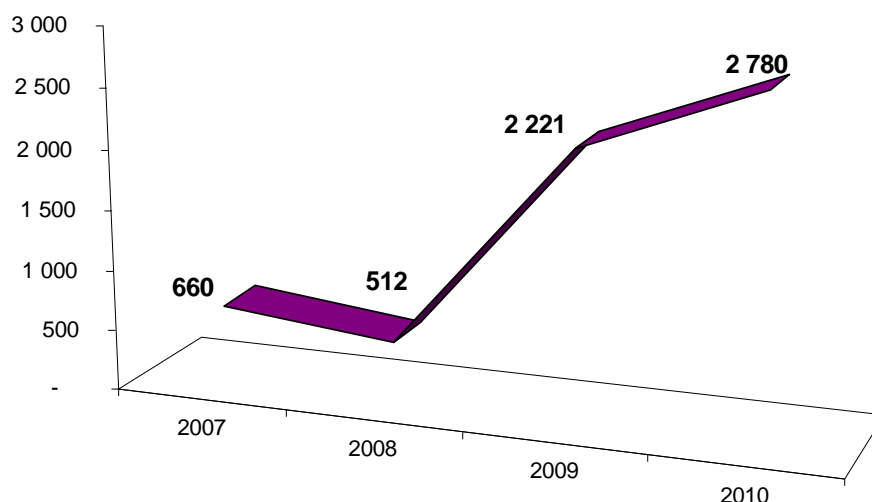


❖ L'autofinancement

L'autofinancement est la part volontairement dégagée par la collectivité de sa section de fonctionnement pour financer ses investissements.

Depuis le budget primitif 2009, le maintien d'un autofinancement représentant plusieurs points de produit fiscal est un des objectifs poursuivis dans le cadre des équilibres budgétaires.

Evolution de l'autofinancement Ville + CCAS (BP en K€)



➤ Recettes réelles d'investissement hors emprunt

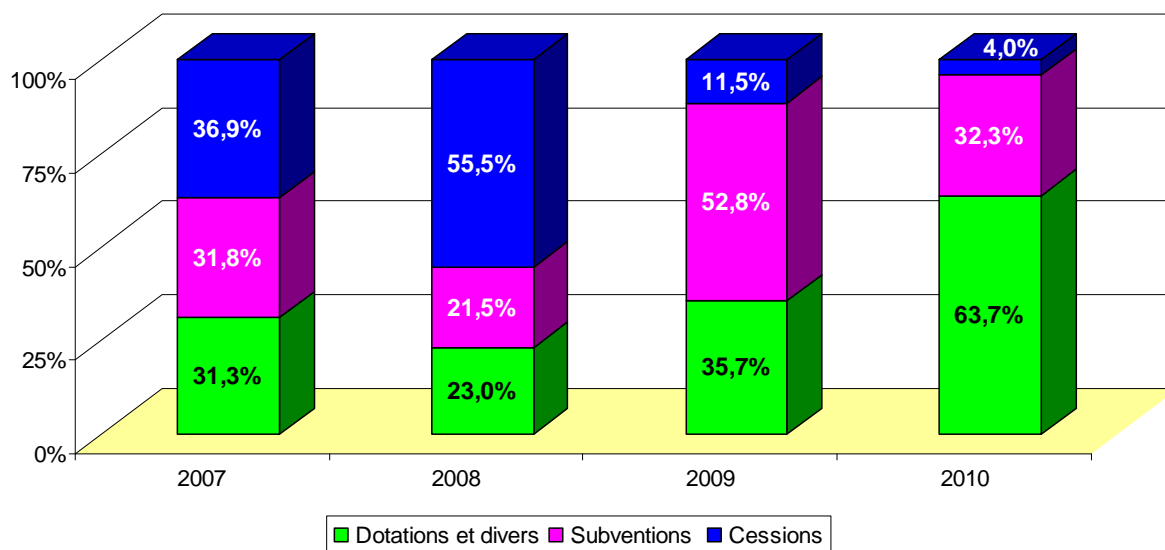
Hors emprunt, les recettes réelles concourant au financement des investissements sont principalement liées aux dépenses d'équipements réalisées ou prévues. En effet, le FC TVA est calculé en fonction des mandatements constatés en n-2 jusqu'en 2009, n-1 depuis 2010 et les subventions sont directement rattachées à des projets concrets dont l'avancement a été constaté par notification de l'aide par le partenaire. La taxe d'équipement est quant à elle fonction du dynamisme des permis de construire sur le territoire de la commune.

Quant aux cessions, elles représentent une recette exceptionnelle car non renouvelable. Les cessions doivent permettre de rationaliser le patrimoine de la collectivité, d'en favoriser la conservation et de concourir au dynamisme local sans engendrer de perte conséquente pour la commune.

Evolution des recettes réelles d'investissement hors dette Ville + CCAS hors legs Parent

en K€	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Dotations et divers	1 778	2 249	2 155	3 849
Subventions	1 810	2 096	3 189	1 950
Cessions	2 099	5 420	696	240
Total	5 687	9 765	6 040	6 039

Répartition des recettes réelles d'investissement Ville + CCAS hors legs Parent



B- EMPRUNT

L'emprunt est une ressource particulière d'investissement puisque son recours génère des dépenses de fonctionnement (paiement des intérêts) et des charges d'investissement (remboursement du capital) qui doivent être couvertes par des fonds propres de la collectivité (pas de recours à l'emprunt pour rembourser des emprunts existants).

Le recours à l'emprunt doit donc être apprécié au regard des capacités financières futures de la collectivité.

a) Recours à l'emprunt

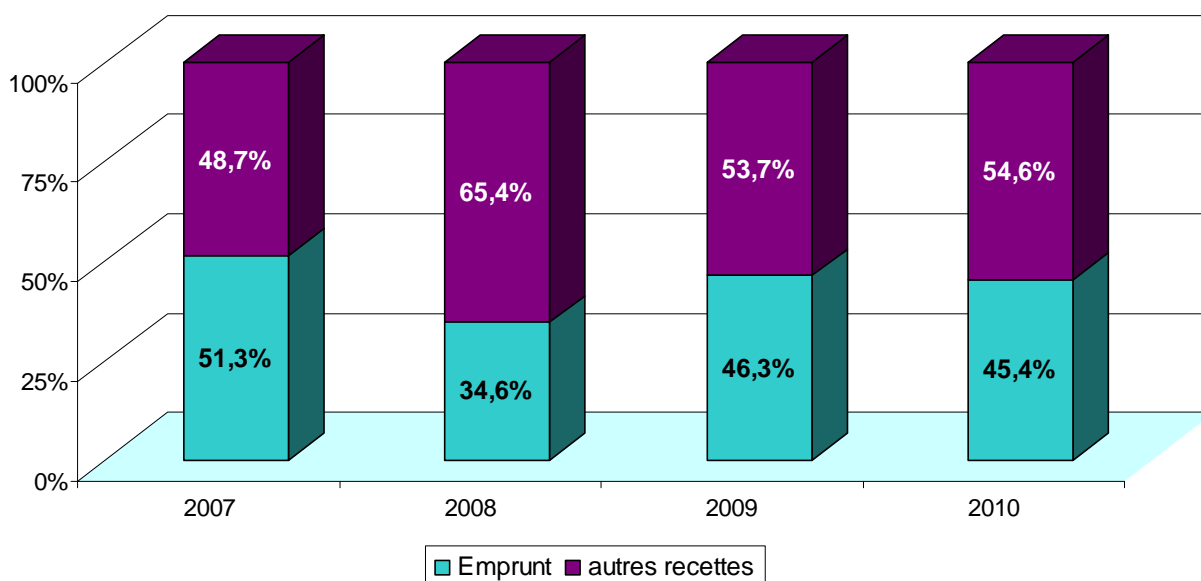
Jusqu'en 2010, le financement des investissements par emprunt n'a été porté aux budgets primitifs que par le budget principal de la Ville, le budget du CCAS étant équilibré par une subvention de la Ville.

Compte tenu des investissements lourds nécessaires à un fonctionnement moderne et sécurisé du parc des expositions, d'importants travaux ont été engagés et réalisés en 2010 financés par un emprunt de 1 M€ Les loyers versés par l'EPIC en charge de la gestion de cet équipement couvriront le remboursement de l'emprunt. Il s'agit donc d'une opération neutre pour les finances de la Ville.

**Evolution du recours à l'emprunt au BP (Ville)
hors gestion active de la dette**

en K€	2007	2008	2009	2010
Recours à l'emprunt au BP	10 200	7 205	10 005	10 000

Part de l'emprunt dans le financement total des investissements



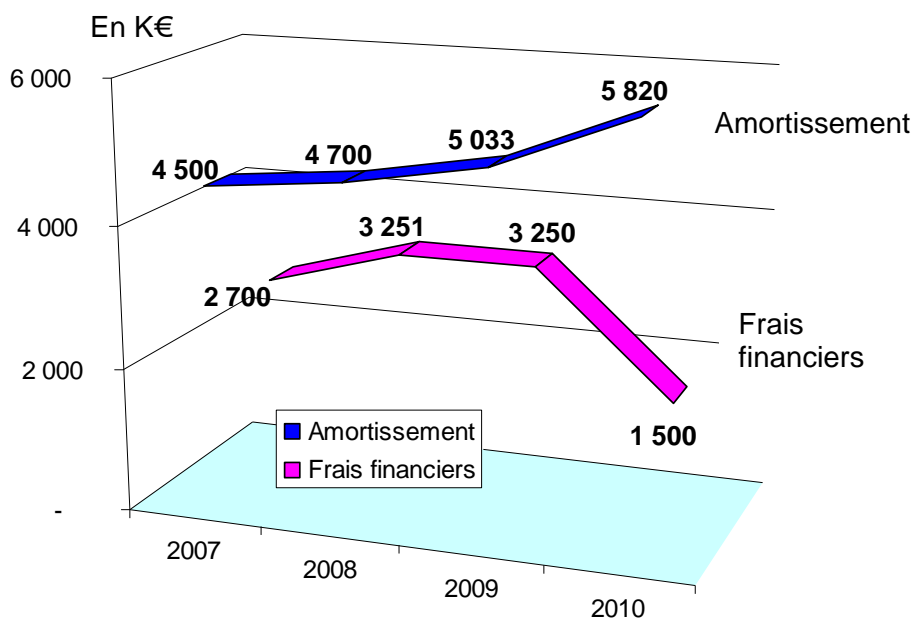
b) Evolution de l'encours

L'encours de la dette a augmenté sur la période 2007-2010 en corrélation avec les dépenses d'investissement effectivement réalisées.

en K€	2007	2008	2009	2010
encours au 01/01	63 140	63 811	65 313	69 976

c) Charge annuelle du remboursement de la dette (hors gestion active)

Compte tenu de la diminution des frais financiers due à des taux particulièrement bas et à une gestion active de la dette permanente, la charge du remboursement de la dette est en 2010 pratiquement au niveau de celle de 2007 (7 M€).



Parallèlement, le poids du remboursement de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement a reculé de près d'un point entre 2007 et 2010.

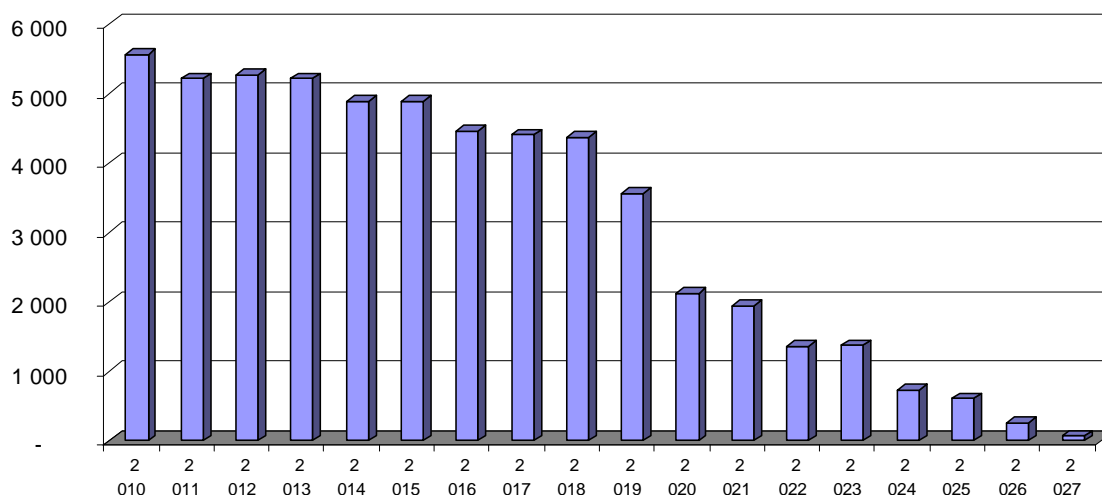
Poids du remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement (Ville)

2007	2008	2009	2010
10,1%	10,6%	10,9%	9,4%

d) Profil d'extinction de la dette

La dette actuelle de la Ville s'éteindra en 2027. Le profil d'amortissement des années 2012 et 2013 est atypique puisqu'il augmente par rapport à 2010. Il s'agit d'emprunts contractés avant 2008 dont la charge d'amortissement ne cesse de croître.

Profil d'extinction de la dette de la Ville en K€/ an



C- SECTION de FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, à compter de 2010 la compétence « jeunesse » a été transférée du CCAS au budget principal de la Ville engendrant ainsi des transferts de charge d'un budget sur l'autre.

a) Dépenses de fonctionnement

Après avoir cru entre 2007 et 2009, les dépenses totales de la Ville et du CCAS ont connu une nette diminution en 2010. Effet conjugué de la réorganisation des services, de la mutualisation avec les services du Grand Chalon et de la refonte budgétaire, cette décroissance de - 2,2 % a permis une économie nette de près de 2 M€

Evolution des dépenses totales de fonctionnement Ville + CCAS

	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Ville	72 655	76 321	77 128	79 362
CCAS	15 296	15 966	15 654	11 430
<i>total</i>	<i>87 951</i>	<i>92 287</i>	<i>92 782</i>	<i>90 792</i>
% évolution / an		4,7%	0,5%	-2,2%

➤ Charges à caractère général

Les charges à caractère général ont fait l'objet d'une analyse fine et détaillée permettant une rationalisation des moyens sans pour autant dégrader les moyens de fonctionnement de la collectivité.

Evolution des charges à caractère général Ville + CCAS

	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Ville	13 355	13 299	14 547	15 979
CCAS	3 338	3 338	3 389	2 399
<i>total</i>	16 693	16 637	17 936	18 378
% évolution / an		-0,3%	7,2%	2,4%

➤ Frais de personnel

Malgré les avancées sociales accordées aux agents de la Ville et du CCAS (revalorisation des primes, mise en œuvre du CNAS, revalorisation des enveloppes de formation, ...), les charges de personnel ont particulièrement été maîtrisées depuis 2009.

Evolution des frais de personnel Ville + CCAS

	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Ville	33 948	34 693	34 856	38 971
CCAS	11 480	12 286	11 845	8 604
<i>total</i>	45 428	46 979	46 701	47 575
% évolution / an		3,3%	-0,6%	1,8%

➤ Autres charges de gestion - subventions

Les autres charges de gestion – constituées essentiellement des subventions, contingents et participations – sont étonnamment élevées en 2008.

Evolution des autres charges de gestion y compris subvention de la Ville au CCAS

	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Ville	18 790	21 247	18 953	16 937
CCAS	319	177	215	193
<i>total</i>	19 109	21 424	19 168	17 130
% évolution / an		10,8%	-11,8%	-11,9%

La subvention de la Ville au CCAS a été relativement stable sur la période (transfert de la compétence jeunesse en 2010).

Evolution de la subvention de la Ville au CCAS

BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
9 346	10 540	8 590	6 603

b) Recettes de fonctionnement

Hors subvention de la Ville au CCAS, les recettes totales de fonctionnement sont stabilisées depuis 2010, malgré la mise en œuvre du levier fiscal.

Evolution des recettes totales de fonctionnement Ville + CCAS (hors subvention Ville au CCAS)

	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Ville	72 655	76 321	77 128	79 362
CCAS	9 346	5 426	7 064	4 827
<i>total</i>	78 605	81 747	84 192	84 189
% évolution / an		3,8%	2,9%	0,0%

➤ Impôts directs

Pour les années 2007 et 2008, le produit des impôts directs n'a évolué que par l'effet bases. Pour 2009 et 2010, l'évolution procède de la conjugaison des effets bases et des effets taux.

Evolution du produit de la fiscalité directe

BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
23 345	24 002	26 197	27 240

➤ Impôts et taxes indirects

Les produits de la fiscalité indirecte, des droits et taxes ont reculé depuis 2009 sous l'effet de la conjoncture (droits de mutation) et d'une inscription réaliste des capacités de réalisation au vu des encaissements réalisés dans les comptes administratifs (stationnement).

Evolution du produit de la fiscalité indirecte des droits et taxes

BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
4 040	5 639	3 648	3 274

Evolution du produit des droits de mutation et des droits de stationnement

	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
droits de mutation	1 030	1 100	1 000	870
stationnement	1 650	1 560	1 510	1 400

➤ Dotations et subventions

Depuis 2007, les dotations et subventions – principalement en provenance de l'Etat et ses établissements comme la CAF – ne cessent de régresser. Au total, sur la période, la perte de financement s'élève à 1,1 M€ pour la Ville et son CCAS.

Evolution des dotations et subventions Ville + CCAS hors subvention d'équilibre de la Ville au CAS

	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010
Ville	18 627	18 642	17 987	18 403
CCAS	3 151	2 679	2 876	2 277
Total	21 778	21 321	20 863	20 680
% évolution / an		-2,1%	-2,2%	-0,9%

II - ELEMENTS CONTEXTUELS

A- Le contexte national

Le Gouvernement a annoncé et organise au préjudice des collectivités locales une réelle situation d'austérité sans équivalent : réduction de 10 Mds € des dépenses de gestion de l'Etat avec dès 2011, un recul de - 5 % des dépenses de fonctionnement et d'importantes réductions (- 5 % à - 10 %) sur les dépenses d'intervention.

Le projet de loi de finances de l'Etat pour 2011 et de la loi de programmation des finances publiques pour 2011-2014 actuellement en cours de débat au Parlement illustrent ce fait. Les dépenses des ministères seront gelées en valeur pendant 3 ans, c'est à dire qu'elles ne suivront pas l'inflation (prévue à 1,5 % en 2011, puis 1,75 % en 2012 et 2013). A cela s'ajoute la disparition dès 2011 de la mission plan de relance (4,1 Mds € en 2010). de plus, Matignon exige plusieurs milliards d'euros d'économies par an au terme d'un examen des dépenses sociales dites de « guichet » (aide au logement, allocation adulte handicapé, ...) comme des dépenses discrétionnaires : contrats aidés, aides à la construction, subventions, ...

Par ailleurs, 2 rapports « Jamet » et « Carrez » renforcent cette tendance et ont préconisé fortement le gel des dotations de l'Etat aux collectivités.

Le premier appelle les départements à se désengager de leur soutien à l'investissement communal et ainsi réduire le besoin de financement de leurs propres investissements.

Le second, issu des travaux du groupe de travail « Carrez-Thénault » sur la maîtrise des dépenses locales, n'augure aucune évolution positive des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités. En effet, les conclusions de ce rapport, reprises par le Gouvernement, sont claires : « le gel des dépenses de l'Etat annoncé sur la durée du budget triennal 2011-2013 impliquera la stabilisation en valeur des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales.

Dans la perspective d'une maîtrise des dépenses publiques, ce gel se justifie non seulement par la nécessité de réduire les dépenses de l'Etat, mais également par la possibilité accrue d'un pilotage de la dépense publique par la recette, en vertu de la corrélation constatée entre recettes et dépenses, dans un contexte de réduction du champ de vote des taux d'imposition à partir de 2011 ».

a) La loi de programmation des finances publiques pour 2011- 2014

La loi de programmation des finances publiques pour les exercices 2011 à 2014 actuellement en débat au Parlement défini dans son article 7 la nouvelle norme d'évolution des prélèvements sur recettes du budget de l'Etat au profit des collectivités locales.

Aussi, est stabilisé en valeur, à périmètre constant, l'ensemble constitué par :

- les prélèvements sur recettes de l'Etat établis au profit des collectivités territoriales à l'exception du FC TVA et des dotations de compensations de la réforme de la taxe professionnelles
- la Dotation Générale de Décentralisation de la formation professionnelle (budget des Régions)
- les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les Collectivités Territoriales » soit la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (nouvelle dotation issue de la fusion entre la dotation d'équipement des communes et la dotation de solidarité rurale), la dotation générale de décentralisation, la dotation pour les titres sécurisés (passeports et cartes nationales d'identités),

Cette enveloppe connaît un montant figé jusqu'en 2014. Elle ne sera pas réévaluée mécaniquement au regard de l'inflation ou de l'érosion monétaire. Les collectivités locales connaîtront donc en conséquence une perte nette de pouvoir d'achat sur la période.

b) Le projet de loi de finances pour 2011

➤ **Fin de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement**

L'article L.1613-1 du Code général des collectivités territoriales détermine les règles de calcul du montant de la DGF à répartir.

Depuis la loi de finances du 30 décembre 2009, il disposait qu' «à compter de 2009, la dotation globale de fonctionnement est calculée par application à la dotation globale de fonctionnement inscrite dans la loi de finances de l'année précédente du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année de versement, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année. ».

L'article 19 du projet de loi de finances pour 2011 modifie l'article L.1613-1 du Code Général des Collectivités : « le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé chaque année par la loi de finances ».

En conséquence, le montant de la principale dotation de l'Etat aux collectivités n'est plus déterminé en fonction de l'évolution d'un indicateur économique national mais en fonction des seules contraintes financières et des seuls objectifs gouvernementaux portés dans la loi de finances initiale.

Aussi, les critères de répartition n'ayant pas été modifiés, le gel des enveloppes va entraîner obligatoirement d'importantes diminutions au détriment de la plupart des collectivités, celles connaissant un certain dynamisme notamment de leur population connaîtront, elles, une croissance de leur DGF.

Cette nouvelle donne concernant la détermination du montant de la DGF est d'autant plus pénalisante pour les collectivités que le projet de loi de finances présente des évolutions positives des indicateurs économiques.

	Loi de finances 2010	Projet de loi de finances 2011
Inflation prévisionnelle	1,20%	1,50%
PIB (croissance)	0,75%	2,00%

➤ **Principales informations utiles aux dotations de l'Etat aux collectivités**

Le projet de loi de finances pour 2011 présente un gel en valeur de la nouvelle enveloppe normée qui comprend les dotations de l'Etat, une nouvelle diminution des variables d'ajustement que sont les dotations de compensation de taxe professionnelle.

	Loi de finances 2010	projet de loi de finances 2011
Evolution nouvelle enveloppe normée	1,20%	0,00%
Evolution Dotation de compensation TP 16 %	-9,06%	-15,01%
Evolution DCTP "part salaires"	-9,06%	-15,01%

L'examen précis du projet de loi de finances présente au global une diminution des dotations de l'Etat aux collectivités car l'enveloppe allouée au FC TVA est en recul de - 3,1 % soit 6,04 Md€ en 2011 pour 6,23 Md € en 2010.

Evolution totales de l'enveloppe globale de l'Etat à destination des collectivités

Loi de finances 2010	Projet de loi de finances 2011	Evolution
60 243 Md€	60 045 Md€	-0,33%

Il convient d'ajouter que contrairement aux années antérieures, aucune évolution législative des bases de la fiscalité directe locale n'est à ce jour envisagée dans le cadre du débat Parlementaire.

B- Le contexte local

Même si la Communauté d'Agglomération est engagée dans un processus de réflexions et d'études concernant son périmètre de compétences, le budget primitif 2010 étant voté en décembre pour une application à compter du 1^{er} janvier 2011, il sera établi au regard des compétences actuelles exercées par la Ville de Chalon-sur-Saône et par son CCAS sans anticipation aucune, tant en dépenses qu'en recettes.

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dans un contexte particulièrement tendu du fait des annonces gouvernementales impactant directement la Ville mais également ses partenaires (Département, Région, caisse d'allocation familiales,...) conjuguée à la dégradation des conditions de vie de nos concitoyens (perte de pouvoir d'achat, difficulté d'emploi, ...), le projet de budget primitif pour 2011 devra procéder du délicat équilibre entre une action publique forte et un resserrement des moyens budgétaires à disposition de la collectivité.

A- DETERMINATION DES RESSOURCES

Comme les années précédentes, les recettes estimées pour le budget 2011 de la Ville de Chalon connaissent une évolution atone du fait notamment de la poursuite du désengagement de l'Etat.

a) Dotations et participations de l'Etat

Comme évoqué ci-dessus, le projet de loi de finances pour 2011 actuellement débattu au Parlement a des incidences négatives lourdes pour les finances de la Ville de Chalon-sur-Saône.

➤ Section de fonctionnement

❖ Dotations de l'Etat

La dotation forfaitaire connaîtra un nouveau recul de – 2,6 %. Si ses composantes « dotation de base » et « dotation au titre de la superficie » sont stables, l'effet d'une enveloppe figée au niveau national entrainera de facto une diminution de – 5 % de la part « complément de garanti » et de – 1,6 % de la part « dotation de compensation ». Aussi, la dotation globale de fonctionnement 2011 devrait atteindre 11 705 843 € soit – 311 157 € par rapport à la DGF 2010.

La dotation générale de décentralisation (DGD) va connaître également un recul de – 379 € pour atteindre 73 000 € en 2011.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est cette année, encore maintenue. Son montant sera équivalent à celui de 2010 soit 1 654 000 €

Au global, les dotations de l'Etat devraient diminuer de – 311 689 € entre 2010 et 2011 – 2,3 %.

Evolution des dotations de l'Etat

En €	notifié 2010	Estimé 2011	Ecart en €	Evolution 2010/2011
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	12 017 000	11 705 843	- 311 157	-2,6%
Dotation générale de décentralisation (DGD)	73 379	73 000	- 379	-0,5%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	1 654 153	1 654 000	- 153	0,0%
Total	13 744 532	13 432 843	- 311 689	-2,3%

❖ Compensations fiscales

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations fiscales qu'il a mis en œuvre servent une nouvelle fois de variable d'ajustement au budget de l'Etat.

Les compensations pour exonérations de la taxe professionnelle sont la plus importante variable d'ajustement pour l'Etat. Avec une diminution estimée à – 15 %, c'est un manque de produit pour la Ville de – 105 207 € pour 2010.

Les compensations d'exonérations au titre des taxes foncières devraient reculer de – 11,1 % pour atteindre 391 675 € soit une diminution de – 49 000 € par rapport à 2010.
 Les compensations de taxe d'habitation devraient être stables.
 La compensation de la suppression des impôts sur les spectacles, mise en œuvre en 2010, devrait elle aussi diminuer de – 8,4 %.
 Au global, le produit total des compensations fiscales devraient atteindre 2 662 775 € soit une diminution de – 158 818 € (- 5,6 %).

Evolution des compensations fiscales

En €	notifié 2010	Estimé 2011	Ecart en €	Evolution 2010/2011
Compensations exonérations taxe professionnelle (DCTP)	701 307	596 100	- 105 207	-15,0%
Compensation exonérations taxe d'habitation	1 624 950	1 625 000	50	0,0%
Exonérations de taxes foncières	440 756	391 675	- 49 081	-11,1%
Compensation suppression impôts sur les spectacles	54 580	50 000	- 4 580	-8,4%
Total	2 821 593	2 662 775	- 158 818	- 5,6%

❖ Synthèse

Au global, les dotations et participations de l'Etat au titre de la section de fonctionnement devraient reculer de – 2,8 % soit – 470 507 €
 Cette perte sèche de recette pour la Ville représente l'équivalent de 1,74 % de fiscalité directe du contribuable chalonnois.

	notifié 2010	Estimé 2011	Ecart en €	Evolution 2010/2011
Dotations	13 744 532	13 432 843	- 311 689	-2,3%
Compensations fiscales	2 821 593	2 662 775	- 158 818	-5,6%
Total	16 566 125	16 095 618	- 470 507	- 2,8%

➤ Section d'investissement

Hors éventuelles subventions affectées provenant essentiellement de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la participation de l'Etat aux investissements de la Ville relèvent du FC TVA et du produit des amendes de police.

❖ Fonds de Compensation de la TVA

Au regard du droit communautaire, les Collectivités Territoriales, qui par principe ne sont pas assujetties à la TVA, ne disposent pas d'un droit à déduction de cette taxe et conservent la charge de la TVA qui a grevé leurs achats, comme tout consommateur final.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FC TVA) vise à compenser, de manière forfaitaire, la TVA supportée par les Collectivités Territoriales et certains établissements publics locaux, à raison de leurs dépenses réelles d'investissement (sous réserve, notamment, que la TVA n'ait pas été récupérée par la voie fiscale, ce qui est le cas des budgets annexes).

Le FC TVA fonctionne selon un principe de « guichet ouvert ». de par son caractère forfaitaire, il est calculé par application d'un taux unique de 15,482 % aux dépenses d'investissement éligibles réalisées – pour la Ville de Chalon-sur-Saône – l'année n-1.

Au regard des investissements éligibles réalisés en 2010, le montant du FC TVA 2011 serait de 1,5 M€

❖ Produit des amendes de police

Le produit récolté par les amendes de police de la circulation est partagé par l'Etat entre les communes et les groupements de 10 000 habitants et plus et les communes et groupements de moins de 10 000 habitants. Cette répartition se fait en fonction du nombre de contraventions dressées l'année précédente sur leur territoire respectif par tous les services compétents en la matière (police nationale, CRS, gendarmerie nationale et police municipale).

Pour l'année 2011, le projet de loi de finances présente une diminution globale de – 2 % du produit des amendes de police à répartir entre les différentes collectivités.

Ce produit relatif à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances locales entre les communes et les groupements de communes compétents en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.

Rétrospectivement cette recette étant peu évolutive, il est prévu un stabilisation à hauteur de 685 000 €

b) Reversements du Grand Chalon

Le Grand Chalon reverse à ses communes membre une allocation obligatoire (allocation de compensation de taxe professionnelle – ACTP) et deux participations facultatives aux budgets communaux : la dotation de solidarité communautaire (DSC) et le fonds de mutualisation.

Il n'est pas envisagé de modification des reversements de l'intercommunalité à la Ville aussi le montant global est identique à 2010 soit 20 410 000 €

c) Subventions, participations et divers

En section de fonctionnement, les subventions et participations et divers sont évaluées à hauteur de 2 670 000 € dont 348 900 € de loyers,

La prévision de révision des tarifs est de + 1,5% soit le montant de l'inflation prévisionnelle pour 2011. Aussi, les produits des services sont estimés pour un montant de 3 937 000 €

En section d'investissement, seules les subventions notifiées sur des projets en cours sont inscrites. Aussi, elles s'élèvent à environ 900 000 €

d) Cessions

A ce stade de la préparation budgétaire, il est proposé d'inscrire le produit de la mise en bail emphytéotique de la caserne de gendarmerie, soit un montant de 2 600 000 €. Le produit de ce bail sera exclusivement destiné à financer une opération d'investissement structurante pour la Ville de Chalon et procédera donc à son autofinancement.

e) Impôts indirects, droits et taxes

La fiscalité indirecte, droits et taxes devraient être stabilisés par rapport à 2010.

La taxe locale d'équipement (recette d'investissement) évaluée en fonction des actes d'urbanismes antérieurs est estimée à 300 000 €

En section de fonctionnement, la taxe sur les emplacements publicitaires devrait atteindre 220 000 € en 2011, la taxe d'électricité 700 000 €, la taxe de séjour (reversée à l'EPIC) 140 000 €, les droits de mutation 870 000 €

Les produits de stationnement et d'occupations du domaine public devraient également se stabiliser à hauteur de 1 650 000 €

f) Fiscalité directe

En 2010, le produit de la fiscalité directe notifié a été de 27 310 842 €

❖ Bases

A ce stade de la préparation budgétaire, de lourdes incertitudes pèsent sur l'évolution des bases de fiscalité locale.

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition des taxes directes locales est habituellement équivalent à l'inflation prévisionnelle portée dans la loi de finances initiale.

Compte tenu de sa configuration, la Ville de Chalon-sur-Saône connaît une évolution naturelle de ses bases très faible, notamment comparée aux 136 villes moyennes à population identique.

Comparaison de l'évolution des bases de fiscalité directe Chalon / Villes moyenne

	2009		2010	
	Chalon-sur-Saône	Villes moyennes	Chalon-sur-Saône	Villes moyennes
Evolution totale des bases	2,37%	2,60%	1,96%	4,70%
Evolution législative	1,50%	1,50%	1,20%	1,20%
Evolution naturelle	0,87%	1,10%	0,76%	3,50%

Une évolution des bases à hauteur de l'inflation prévisionnelle 2011 soit 1,50 % générerait automatiquement un produit fiscal complémentaire de 409 000 €

❖ Taux

Corolaire de la faiblesse des bases fiscales, les taux de fiscalité directe chalonnaise sont légèrement supérieurs à la moyenne des villes de la strate.

Taux 2010 de fiscalité locale

	Chalon	Villes moyennes
Taxe d'habitation	19,62%	18,40%
Foncier bâti	26,60%	26,10%
Foncier non bâti	74,67%	54,30%

Il convient de rappeler que la moitié des foyers chalonnais est exonérée de taxe d'habitation.

Pour 2011, il est envisagé une évolution des taux de fiscalité directe de l'ordre de l'inflation prévisionnelle.

g) Emprunt

Compte tenu du caractère précaire d'un certain nombre de recettes en provenance de l'Etat, il convient d'être prudent dans la détermination du recours à l'emprunt afin de ne pas obérer les marges d'action des années futures.

Aussi, il sera proposé de réduire le recours à l'emprunt par rapport aux exercices antérieurs. Il devrait se situer dans une fourchette comprise entre 9 000 000 € et 9 500 000 € (10 000 000 € en 2010).

B- PRINCIPALES DEPENSES

a) Section d'investissement

❖ Remboursement du capital de la dette

Compte tenu des éléments d'amortissement de la dette antérieure à 2008 et des emprunts contractés pour le financement des investissements réalisés en 2009 et 2010, le remboursement du capital de la dette – hors gestion active – devrait s'établir à 6,8 M€, soit une progression de + 1 M€ par rapport à 2010.

❖ Dépenses d'équipement

Au regard des ressources estimées à ce jour, le montant des dépenses d'équipement de la commune devrait être de l'ordre de 13 M€

2011 verra la concrétisation du nouveau groupe scolaire et son corolaire la restructuration du groupe scolaire Pauline Kergomard, des travaux d'embellissement du centre ville, le programme de renouvellement urbain.

L'entretien, la conservation et la sécurisation des éléments du patrimoine communal sont une priorité.

b) Section de fonctionnement

Compte tenu des éléments qui précèdent, la section de fonctionnement se doit d'être très maîtrisée et appréhendée au regard des besoins du territoire sans dégradation du service public.

❖ Charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient présenter un montant en diminution. Les effets de la réorganisation, de la mutualisation des services avec le Grand Chalon, la mise en œuvre d'une politique d'achats globale et professionnelle, permettra de présenter un montant de l'ordre de 14,7 M€ soit une baisse de -8,2 % représentant 1,3 M€

❖ Frais financiers

Il n'est pas envisagé pour 2011 de reprise forte à la hausse des indicateurs permettant les fixings des taux des emprunts.

Aussi, les intérêts des emprunts devraient être de l'ordre de 1,9 M€ soit + 0,4 M€ par rapport à l'exercice 2010.

❖ Charges de personnel

La Ville de Chalon-sur-Saône Chalon présente des ratios nettement supérieurs à la moyenne des communes membres d'une Communauté d'Agglomération.

en €par habitant	Communes > à 10 000 hab hors Paris	De 20 000 à 50 000 habitants	Chalon-sur- Saône
France entière	690	714	806
Métropole	687	712	
Communes appartenant à une CA à TPU	680	704	

Aussi, il convient d'être particulièrement attentif quant à l'évolution du premier poste de dépenses de la Ville, sans pour autant revenir sur les avancées sociales accordées aux agents et tout en préservant une qualité de services aux publics nécessaire et indispensable à nos concitoyens.

Aussi, l'évolution envisagée de la masse salariale au budget primitif 2011 se limiterait à environ + 2,5 % par rapport à 2010.

❖ Autres dépenses de gestion

Les autres dépenses de gestion, composée essentiellement des subventions et participations versées devraient connaître un léger recul notamment de par des prises en charge conventionnelles croissantes par le Grand Chalon d'accompagnements financiers des clubs sportifs professionnels et de l'Espace des Arts.

Quant à la subvention d'équilibre au CCAS, elle sera strictement limitée aux évolutions des frais de personnel et des amortissements, seules catégories de dépenses qui devraient faire l'objet d'une revalorisation positive pour 2011. Aussi, la subvention d'équilibre devrait être portée aux environs de 7 M-€ soit une augmentation de l'ordre de + 9 % par rapport au budget primitif 2010.

INTERVENTIONS

Monsieur PLATRET :

Merci Monsieur le Maire. Les orientations budgétaires qui ont été présentées et qui sont présentées dans le rapport transmis en préambule de cette réunion et préalablement à l'examen du budget du 16 décembre prochain, nous inspirent des inquiétudes certaines que je vais m'employer à détailler, à la fois pour les Chalonnais, pour les habitants du Grand Chalon et aussi d'une manière plus structurelle pour les finances de notre Ville.

Ces inquiétudes reposent non pas sur des présumés désengagements de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales que vous mettez en permanence en avant dans votre rapport en guise d'alibi, mais plutôt sur les orientations qui sont les vôtres en matière de fiscalité des ménages et de niveau d'endettement. C'est sur ces deux points là que j'aimerais insister ce soir. Vous tentez de justifier une hausse des taux d'impôts sur les ménages en 2011, après une hausse massive des mêmes taux ces deux dernières années, à la fois sur la Ville mais également sur le Grand Chalons, en faisant porter toute la responsabilité de vos choix dogmatiques sur l'Etat.

Je souhaiterais un instant revenir sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Certes, ces concours sont gelés en valeur, personne ne le nie. Pourtant il me paraît important de rappeler une chose essentielle. A l'occasion de la crise économique subie par notre pays, l'Etat a pleinement joué son rôle d'amortisseur, ne remettant nullement en cause les concours financiers aux collectivités et ce malgré une nette diminution des ressources fiscales induites par la crise économique et financière qui a touché l'ensemble des pays industrialisés. Au-delà de ce maintien, il a, comme vous le soulignez dans votre rapport, mis en place un plan de relance dont la Ville de Chalons-sur-Saône a bénéficié. Il faut avoir l'honnêteté de le rappeler notamment au travers du FCTVA. Enfin je souhaiterais rappeler que l'actuelle réforme de la taxe professionnelle fait suite à une réforme d'ampleur de cet impôt en 1999, avec la suppression de la part salaire qui a conduit à supprimer 7,5 milliards d'euros de produit fiscal compensé par l'Etat, avec des effets similaires à ceux que vous évoquiez actuellement. Pour autant je ne perçois aucune indignation de votre part sur ce dispositif alors porté par vos amis. Comme je le disais, j'ai des inquiétudes fortes sur le pouvoir d'achat des Chalonnais quand je considère que pour la troisième année consécutive vous avez le toupet d'annoncer une hausse des taux d'imposition et à la lecture du Débat d'orientations Budgétaires de la Communauté d'Agglomération, j'ai même la désagréable impression que les Chalonnais risquent de subir une double peine. En effet, non content, d'avoir augmenté les impôts de plus de 7% en 2009, de plus de 2% cette année, vous nous indiquez une prochaine hausse des taux d'impôts sur les ménages en 2011. Je vous cite : « il est envisagé une évolution des taux de fiscalité directe de l'ordre de l'évolution de l'inflation prévisionnelle soit 1,5% ». En trois ans, vous aurez donc augmenté les impôts de près de 11%, ce qui représente en réalité un surcoût d'impôts pour le contribuable chalonnais, augmentation des bases comprises, de plus de 16%, en trois ans. Et pour quoi faire ? Pour quoi faire ? Je reviendrai d'ailleurs sur cela un peu plus loin. Pour relativiser cette hausse, vous nous expliquez que les taux de la Ville sont sensiblement équivalents à ceux des villes moyennes. Vous savez très bien que cette comparaison en elle-même n'a aucun sens. En revanche quand on regarde dans le Compte Administratif 2009, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de la Ville, on note qu'il s'établit à 135% alors que la moyenne de la strate s'élève à 105%. Cela signifie très clairement qu'à Chalons, la pression fiscale est supérieure d'un tiers à ce qu'elle est ailleurs. Ces dernières années, vous avez donc sensiblement accru l'effort fiscal des Chalonnais alors que la raison aurait tout au contraire voulu que la stabilité de la fiscalité assurée sur la dernière décennie perdure. J'ai parlé de double peine, pourquoi ? Le Débat d'orientations Budgétaires du Grand Chalons me fait froid dans le dos pour le contribuable chalonnais. En effet vous nous expliquez que la taxe professionnelle sera pour partie compensée par un transfert de taxe ménage issue d'autres collectivités territoriales, taxes d'habitation et foncier non bâti du Conseil Général, et taxe sur le foncier non bâti de la région. Vous précisez en conséquence que le Grand Chalons rentre de fait dans un régime de fiscalité mixte, ce qui se conçoit, compte-tenu des transferts de fiscalité-ménages prévus par la loi. Toutefois, à aucun moment vous ne vous engagez que ce transfert de fiscalité-ménages assure la neutralité financière pour les contribuables de Chalons et du Grand Chalons. Pire, vous indiquez plus loin dans le même rapport d'orientations budgétaires du Grand Chalons, je cite : « A compter de 2011, le Grand Chalons devra voter les taux de fiscalité mixte sur les cotisations foncières des entreprises, taxe d'habitation, foncier non bâti et foncier bâti ». Ainsi, vous introduisez des éléments permettant la mise en place d'une taxe sur le foncier bâti à l'échelle de l'agglomération alors que la réforme de la taxe professionnelle ne le prévoyait pas. Vous vous laissez ainsi la liberté de voter des taux supérieurs, assurant la stricte neutralité financière pour le contribuable du Grand Chalons et par voie de conséquence, pour le contribuable de Chalons. Si vous mettez en place ce dispositif, vous infligerez donc aux contribuables chalonnais une véritable double peine fiscale. Au-delà de ça, je suis inquiet pour les finances de la Ville quand je considère le programme d'investissements que vous lancez et que vous ne serez pas capable de financer sans un recours massif à l'emprunt et à la hausse de la fiscalité. A cet égard, plusieurs signaux ne peuvent que provoquer une vive inquiétude. L'Etat des autorisations de programmes du Compte Administratif 2009 de la Ville indique un total d'autorisation de programmes de 65,5 millions d'euros et seulement 1,4 million d'euros de dépenses effectivement réalisées. Il reste donc 64 millions d'euros à réaliser sans compter les autres investissements ne figurant pas dans les autorisations de programmes. Quand j'entendais tout à l'heure votre rapport éloquent sur les taux de réalisation des budgets de vos prédécesseurs, je me dis que vous n'êtes pas mal non plus. Comment les financerez-vous, ces 64 millions d'euros ? Est-ce un simple affichage cosmétique d'actions que vous ne réaliserez pas ? La question sous-jacente est évidemment celle-ci : Que reste-t-il de la sincérité des budgets que vous nous présentez depuis 2009 ? Qui plus est, la dette de notre Ville a progressé, en 2009, de 5 millions d'euros, c'est la même chose en 2010 et vous envisagez de reconduire la même évolution en 2011.

A ce rythme là, la dette de la Ville risque de progresser de 50% sur l'ensemble du mandat. Cela étant, je vais être également objectif, il y a en cela une marge assez large par rapport à vos prouesses départementales, Monsieur SIRUGUE, car au Conseil Général, la dette est passée de 192 millions d'euros en 2005 à 307 millions d'euros en 2008, comme la Chambre Régionale des Comptes dans un fameux rapport nous l'a rappelé il y a quelques jours.

Enfin, voilà une phrase extraordinaire que l'on trouve sous votre plume, page 213 de notre rapport du Conseil Municipal : « la majeure partie des engagements portés par le programme – donc le votre - a d'ores et déjà été accomplie » Cela m'interroge. Depuis trois ans que vous êtes aux affaires, dites moi, vous qui êtes adepte des listes de vos prédécesseurs, ce que vous avez changé en profondeur dans cette ville. Les Chalonnais le sentent bien, rien n'a été fait pour changer ce que vous aviez promis de changer et vous avez fait en réalité, Monsieur SIRUGUE, la preuve de votre incapacité d'innovation en matière de service public malgré tout ce que vous pouvez dire et essayez de démontrer. Pire, les projets phares de votre programme : collège, multiplex, médiathèque sont à l'agonie voire morts et enterrés. Vous êtes obligé, alors merci à la loi et au manque de suivi de vos prédécesseurs, de mettre en avant les changements de branchements plomb dans les rues piétonnes pour donner un semblant de consistance à votre action, mais ce n'est pas ainsi Monsieur le Maire que notre Ville sera sauvée. En attendant désormais votre projet de Budget Primitif, nous exprimons les craintes les plus fermes quant à votre conduite de la politique municipale et redoutons qu'il en ressorte de bien vilaines choses pour les Chalonnais. Je vous remercie.

Madame KOHLER :

Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Monsieur le Maire, mes chers collègues, en cette fin d'année 2010, au moment où s'ouvre notre Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011, le climat politique est morose. Le fonctionnement de notre République est vraiment mis à mal par le gouvernement actuel. En effet, ce gouvernement fait le jeu d'une oligarchie financière mondialisée qui n'a aucun respect pour le peuple de ce pays ni d'ailleurs pour aucun autre pays. Seul le profit guidant l'action, cette arrogance de l'argent et le creusement des inégalités, mettent en danger notre société. Aussi il est donc impossible de ne pas parler des décisions prises par ce gouvernement car elles ont des conséquences directes sur tous les français et donc sur nos concitoyens chalonnais. Où est « le travailler plus pour gagner plus » ? Thème si cher au Président de la République. Lorsqu'il y a en France 8 millions de pauvres et que la classe moyenne se paupérise, alors que les profits du CAC 40 ont pratiquement doublé au premier trimestre et dépassé les 40 milliards d'euros, que le taux de chômage frôle les 15% pour notre Ville et que l'indice de précarité y est particulièrement élevé. Où est la justice sociale nécessaire à la cohésion nationale ? Les nombreuses manifestations contre la réforme des retraites expriment beaucoup plus qu'un refus de cotiser plus longtemps. C'est aussi une manifestation d'une grande souffrance et d'une angoisse des catégories populaires et moyennes. L'insécurité sociale grandit et l'écart entre les classes populaires et les plus aisées se creuse. Avec le projet de loi de Finances 2011, nous voyons bien que l'Etat ne respecte plus ses engagements vis-à-vis des collectivités territoriales et qu'il cherche à nous asphyxier. Notre budget 2011, comme cela a été expliqué, est difficile à équilibrer puisqu'il nous manque 470 000 euros de recettes de l'Etat. Mais contrairement à ce que pensent certains, non, nous ne baisserons pas les bras. En tant que membre du Parti Radical de Gauche, fidèle à nos valeurs, je continuerai à les défendre plus que jamais. Nous vous soutiendrons Monsieur le Maire dans votre politique commencée depuis bientôt trois ans auprès des plus démunis notamment. Nous devons dire la vérité aux chalonnais puisque le soutien de l'Etat se réduit à peau de chagrin. Nous devons être exemplaires au regard de ceux qui comptent chaque euro pour vivre au quotidien. Le budget est difficile à préparer en raison des incertitudes qui planent sur les collectivités locales y compris nos partenaires que sont le Conseil Général et le Conseil Régional. Ceci nous amène à réfléchir ensemble pour prendre les meilleures décisions possibles dans les années à venir. Mais nous devons continuer à rendre le quotidien de tous les chalonnais plus facile par des actes décisionnels clairs et simples. Nous devons impérativement poursuivre l'effort entrepris auprès des enfants des écoles maternelles et primaires si l'on veut que nos jeunes aient un avenir autre que celui de chômeur puisqu'on sait que deux fois plus de jeunes des quartiers sensibles que des autres quartiers accusent deux ans de retard en sixième. L'éducation est un investissement et non une dépense. Nous devons continuer à réfléchir et à inventer comment mieux vivre ensemble. Nous poursuivrons donc notre travail de lien entre les différents quartiers pour conserver l'unité sociale de la ville tout en gardant la richesse de ses diversités et nous continuerons à défendre une valeur qui nous est chère : la laïcité garante de ce « vivre ensemble ». Pour cela nous devons continuer à soutenir toutes les associations qui nous aident à faire vivre Chalon et qui permettent de tisser des liens et créer de la mixité sociale garante de la sérénité du climat de notre ville. Au moment où le forum de l'Agenda 21 se met en place à Chalon, nous devons poursuivre notre politique environnementale, bien évidemment en menant à son terme le projet des Près Saint-Jean mais aussi en coordination avec le Grand Chalon. Nous devons être encore plus courageux au niveau des transports, certes c'est un sujet épineux qui fâche car il bouscule les habitudes mais là encore nous devons poursuivre et aller plus loin dans la politique environnementale. La création d'un bus à haut niveau de service va nous aider dans ce changement radical. Osons mettre un frein à la voiture au centre-ville et poursuivons le développement de l'intermodalité des transports.

Chalon est une ville où il fait bon vivre, elle le restera lorsque les travaux du centre-ville seront finis à cause du plomb bien sûr, et lorsque la voiture n'aura plus priorité sur les piétons, les vélos et les bus. Dans cette période de mauvaise conjoncture, le Conseil Municipal doit plus que jamais travailler. Nous devons réfléchir ensemble pour le mieux être de notre population et poursuivre la politique sociale, culturelle et environnementale pour laquelle nous avons été élus. Nous devons redonner optimisme et espoir aux chalonnais. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur DUBOIS :

Merci, Monsieur le Maire. Ce Débat d'Orientations Budgétaires qui prépare le budget 2011 de notre collectivité, restera marqué dans les mémoires de chacun, comme celui d'une année sombre pour les finances locales et pour la réponse donnée aux attentes des chalonnais. Ce débat s'inscrit dans un contexte national et international extrêmement tendu sur les plans politiques, sociaux et économiques. Contexte rendu encore plus critique par les choix d'un gouvernement qui s'appuie sur des déficits qu'il a lui-même engendrés et amplifiés pour démanteler un peu plus les services publics, qui devraient pourtant être les garants de la justice sociale. Contexte dans lequel les collectivités, notamment les municipalités mises sous contrainte d'Etat, éprouverons les pires difficultés à répondre à la hauteur des demandes sociales, conséquence directe de la crise. Les désengagements de l'Etat, les transferts multiples mis en œuvre depuis des années, les baisses de subventions et de contributions de l'Etat, tous ces choix politiques d'une gravité extrême ne manqueront pas d'avoir des effets néfastes au niveau local. Le contexte national, c'est aussi celui d'un rejet massif de la politique gouvernementale caractérisé par des mobilisations puissantes comme celle exceptionnelle des salariés du public, du privé, des retraités et des jeunes contre la réforme de la retraite. Le projet de loi de Finance pour 2011 applique des dispositions inscrites dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2011-2014, qui prévoit notamment le gel en euro courant pendant trois ans, des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Pourtant toute l'histoire de notre pays est intimement liée à l'existence, à la vitalité, au maillage de son territoire par les collectivités et de leurs rôles incontournables en matière d'emplois, d'investissement et de services de proximité des droits humains. Elles ont été souvent précurseurs d'avancée sociale et humaine. Elles sont des lieux où se défendent, s'inventent des solidarités sociales et humaines, des lieux où l'on défend les libertés individuelles et collectives, des pratiques démocratiques, des démarches de développement durable novatrices. C'est pour effacer les derniers pans de l'action publique qui échappent encore au marché que le Président de la République a engagé, conjointement à une diminution de son intervention financière en direction des collectivités, sa réforme des collectivités. Réforme des institutions, suppression de la taxe professionnelle, explosion et injustice des fiscalités locales et additionnelles, révision générale des politiques publiques, réforme territoriale de l'Etat, nous sommes dans une rupture extrêmement grave des fondements de notre République. L'asphyxie financière des collectivités locales doit immédiatement cesser. L'activité économique comme le citoyen doit payer l'impôt républicain et solidaire. C'est pourquoi nous réaffirmons les responsabilités des entreprises vis-à-vis des territoires et des populations qui y vivent et donc la nécessité d'une fiscalité locale rénovée dans ses bases et rétablissant l'égalité entre les territoires. Il y a urgence à mettre en œuvre une véritable réforme de la fiscalité. Il est en effet inadmissible que des pans entiers de l'économie échappent à la fiscalité d'où notre proposition de taxer les actifs financiers. Notre collectivité n'échappe évidemment pas à cette entreprise de démolition voulue par le chef de l'Etat avec son cortège de conséquences sociales, humaines, économiques et locales. Conjuguées aux effets négatifs du refus des précédentes majorités locales d'augmenter la fiscalité sur notre Ville durant des années et se donner les moyens financiers pour répondre aux besoins, la baisse des dotations d'Etat pèsera lourdement sur notre budget et limitera nos marges d'intervention des services publics chalonnais. Contraints par des décisions et choix politiques du gouvernement, nous devons procéder à un véritable exercice d'équilibriste, pour à la fois répondre aux multiples attentes de nos concitoyens et maîtriser nos dépenses déjà pourtant fortement encadrées en 2010. Le recul de la dotation forfaitaire et de la DGF, mais également des pertes subies sur les dotations générales de décentralisation et autres dotations ou compensations, auront des conséquences énormes financièrement mais également dramatiques humainement. Il est vrai que nous pourrions jouer la politique de l'autruche ou jouer le refrain très connu que « tout va très bien Madame la Marquise » tout en refusant de rechercher les véritables raisons d'une telle situation. Nous pourrions évidemment évoquer comme certains le font que si l'Etat se serre la ceinture et impose ses contraintes évoquées aux collectivités, c'est tout simplement parce que la situation, notamment la crise, exige de le faire. Mais alors, si l'Etat est dans une telle situation, où a-t-il trouvé les milliards pour renflouer les banques et s'il le fait pour ces dernières, pourquoi ne pas le faire pour les collectivités puisque celles-ci sont pourtant à l'origine de 74% des investissements avec de ce fait un effet positif sur l'économie et sur l'emploi local ? Que l'on nous explique également pourquoi le bouclier fiscal a été instauré même si évidemment nous en connaissons les raisons. Mais dans ce contexte, on peut reconnaître à la droite une qualité : elle sait faire les additions, par exemple en supprimant à la fois l'impôt sur la fortune comme elle souhaite le faire, impôt sur la fortune qui rapporte 4,1 milliards d'euros au gouvernement et le bouclier fiscal qui coûte à l'Etat 680 millions, elle fait en fait un cadeau de 3,4 milliards d'euros aux plus riches. C'est d'autant plus insupportable que ce sont les français les moins aisés qui devront une fois de plus payer la facture.

S'il est vrai que la bourse des contribuables n'est pas extensible, certaines restent encore bien remplies, par exemple celle du directeur général de LVMH, fleuron du CAC 40, qui vient d'empocher en une journée, le 26 octobre dernier, 18 millions d'euros en revendant ses stock-options. D'ailleurs les entreprises de ce fameux CAC 40 ont redressé leur profit en les doublant au premier semestre de 2010 pour atteindre 84 milliards d'euros. de l'argent, il y en a, il existe aussi, il existe bien. L'année 2010 est même une année record pour les banques françaises. Le pouvoir actuel se surpasse pour rivaliser avec le sinistre Guizot et son fameux « Enrichissez-vous », lancé aux banquiers et autres bourgeois nantis du XIXe siècle, cela au détriment des collectivités locales et du peuple qui souffre pourtant déjà énormément. Une récente étude de l'INSEE fait apparaître que près de 4 millions de personnes vivent aujourd'hui avec moins de 800 euros par mois en France. Le CCAS de Chalon, mais pas seulement à Chalon, explose sous les demandes d'aides formulées par les chalonnais, notamment des personnes âgées, des salariés qui ont pourtant un emploi en CDI et des mères de familles élevant seules leurs enfants. Il est donc impératif que nous puissions maintenir et développer les services publics de notre Ville. Cette nécessité n'est pas seulement louable, comme certains le disaient récemment mais s'inscrit dans une volonté politique, sociale et humaine de notre équipe. Opposer les services publics et la création de conditions économiques fortes sur notre localité est une erreur politique énorme. Nous savons tous que les entreprises viennent s'implanter là où la présence de services publics répond à leurs attentes, il serait dangereux de l'ignorer. A l'occasion de ce Débat d'Orientations Budgétaires, les élus de notre groupe souhaitent qu'à l'opposé du bouclier fiscal, symbole de la politique présidentielle en faveur des privilégiés, notre équipe municipale défende un bouclier local garant de l'intérêt général. Le budget 2011 de notre collectivité, pour nous, devra poursuivre dans la défense et la mise en œuvre de valeurs fondamentales notamment la solidarité, lorsqu'il s'agit de construire ou de faire fonctionner des équipements, des dispositifs de solidarité comme par exemple le CCAS, l'égalité lorsqu'il s'agit de permettre à tous les citoyens contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, mais y compris aux plus démunis de leur permettre l'accès à l'éducation, à la restauration collective, à la santé et au soin, à la culture et aux pratiques sportives comme nous avons déjà commencé de le faire depuis 2008, à l'humanisme, lorsqu'il s'agit de penser et définir la ville, d'améliorer les conditions de vie des habitants, d'organiser des activités humaines conformes au respect de la nature comme nous l'inscrivons dans nos divers projets pour 2011 et après. Et enfin, la responsabilité lorsqu'il s'agit de permettre aux concitoyens de participer à la décision de choix de gestion et la mise en œuvre de ceux-ci comme cela a débuté entre autre avec les Conseils des Sages et des Jeunes, mais également les Conseils Consultatifs Locaux.

Nous devons continuer ensemble à bâtir une Politique de la Ville permettant une réelle égalité des citoyens, la réussite de leur projet, une reconquête collective des droits humains. Cet impératif démocratique constitue le cœur de la démarche des élus communistes républicains citoyens et progressistes et c'est un impératif qui conditionne évidemment le reste, d'où la pertinence de consolider tous les espaces collectifs de délibération que sont les communes, qui selon la belle citation de Mirabeau « sont la base de l'état social », le seul moyen d'intéresser le peuple entier au gouvernement et de garantir nos droits d'où la pertinence de protéger, de rendre plus efficace encore la libre administration des collectivités. Je ne terminerai pas sans évoquer évidemment nos ressources pour mener à bien nos projets. Pour nous, il est inenvisageable de faire payer aux contribuables chalonnais la crise systémique des tenants du pouvoir et du capital. En clair, si la fiscalité doit augmenter à Chalon, cette progression doit être maîtrisée et permettre en même temps, de nous doter des moyens financiers pour répondre aux besoins et attentes, mais pas dans des proportions insoutenables pour les familles. L'emprunt doit aussi se faire dans des conditions acceptables. Nous devons prendre les conditions nécessaires pour l'avenir de notre collectivité. Enfin nous devons mesurer ce que représente, dans le fonctionnement des services publics de notre collectivité, ce que les agents territoriaux représentent, leurs dévouements, leurs engagements, leurs disponibilités et leurs savoirs-faire sont des atouts pour répondre à l'intérêt général de la population. Nous ne devons pas le sous-estimer. Enfin vous avez compris que si nous ne pouvions échapper à une critique sévère de la politique gouvernementale et de ses conséquences, notre solidarité sur les orientations budgétaires de notre Ville, sur laquelle évidemment nous sommes engagés fortement, ne vaut pas néanmoins chèque en blanc, c'est une solidarité active, franche, combative pour l'intérêt général.

Monsieur GRIVEAUX :

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, avant d'entrer dans le Débat d'Orientations Budgétaires, peut-être dire que l'on est, à un moment particulier de cette collectivité, à un moment particulier du débat français sur la question de la confiance de nos concitoyens envers la classe politique. On le voit à chaque élection, l'abstention s'accroît, le refuge dans les votes dits périphériques ou extrémistes augmente, cette tentation là existe. On a affaire de plus en plus souvent dans les médias, dans nos débats, dans nos assemblées y compris parfois à des discours très populistes qui tapent indifféremment sur les élites, sur la classe politique, sur ces élus qui entre guillemets s'en mettent plein les poches. Je crois que cette crise de confiance est très profonde et que dans ce cadre, on a une obligation, au delà de nos sensibilités politiques qu'il faut respecter chacun, chacune, au-delà de notre sensibilité politique, c'est d'être serein dans les débats et d'avoir un minimum d'honnêteté intellectuelle dans ce qu'on peut communément admettre comme base de débat pour ensuite avoir des visions différentes des sujets, mais au moins partir d'un constat partagé.

C'est à minima ce qu'on est en droit d'attendre des débats qui se tiennent dans notre assemblée et dans les autres assemblées, d'ailleurs, territoriales. Cette honnêteté intellectuelle oblige à reconnaître aujourd'hui, que vous le vouliez ou non, Monsieur PLATRET, la baisse des engagements financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Je vais vous donner lecture d'une partie de la résolution générale du 93^e congrès des Maires et Présidents des Communautés de France, non, non, mais Monsieur PLATRET vous pouvez souffler, vous pouvez pouffer, vous pouvez tourner la tête, mais vos amis politiques ont signé cette déclaration. Vos amis politiques ont signé cette déclaration, certes, dans un contexte difficile, national et international. Les finances des collectivités locales se sont dégradées ces dernières années. Selon l'observatoire des finances locales, qui n'est pas un repère de bolcheviques, « le resserrement des marges de manœuvre financière des collectivités locales s'est amplifié en 2010 et devient préoccupant. Pour le bloc local, l'écart croissant et cumulé entre l'évolution structurelle des dépenses et celles des dotations aura des effets tant sur les capacités d'autofinancement que sur le niveau d'investissement ». Ca vous fait sourire, mais peut être parce que vous ne croyez pas en la noblesse de l'action publique. Vous niez la difficulté ou l'existence de cette situation et en niant cette difficulté, en niant le gel des dotations de l'Etat et donc pour la commune de Chalon-sur-Saône, pour le département de Saône-et-Loire, pour la collectivité Grand Chalon, ce qui signifie des baisses de dotations, vous faites cavalier seul. Vous montez parfois sur vos grands chevaux, mais tout seul et croyez moi en politique, la solitude n'est jamais bonne conseillère, Monsieur PLATRET. Quelles sont les conséquences sonnantes et réverbérantes pour le département de Saône-et-Loire, puisqu'on a beaucoup parlé du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais vous en avez oublié habilement et on ne peut pas vous le reprocher, les passages qui vous gênaient, vous indisposaient, avec lesquels vous n'étiez pas très à l'aise. Quelles sont les conséquences pour le département de Saône-et-Loire de ce désengagement de l'Etat ? Vous avez eu une lecture partielle, je ne vous en veux pas et donc je livre à votre sagacité ces quelques lignes de la Chambre et des magistrats de la Cour. Il est écrit noir sur blanc que l'Etat doit 162 millions d'euros aux habitants de Saône-et-Loire. Alors 162 millions d'euros, ça fait, j'ai fait le calcul, à peu près 300 euros par habitant, 300 euros par contribuable, parce que vous avez une obsession de la fiscalité que vous n'arrivez même plus à parler des chalonnais sans dire contribuables chalonnais et vous excusez de facto la moitié de la population qui n'est pas contribuable, donc je vous rassure nous on parle de tous les chalonnais, les contribuables et les non contribuables et donc l'Etat doit 300 euros à chacun des habitants et pas uniquement des contribuables de ce département. En cumul pour la totalité des départements de ce pays, ça fait 7 milliards d'euros, vous pouvez continuer à souffler, ce n'est pas très grave, ces chiffres, c'est la Chambre Régionale des Comptes que vous citez abondamment. Pour la Ville de Chalon-sur-Saône, ce sont 470 000 euros qui manquent, soit un recul de 3,2%, ce qui a été présenté par Madame VERJUX-PELLETIER dans le document qui vient de nous être projeté. C'est quasiment 2 points d'impôts. On traduit toujours en impôts avec Monsieur PLATRET pour être bien sûr que le cadre du débat, c'est surtout vous, ça vous obsède alors j'essaye de rester sur votre obsession pour qu'on puisse avoir ce dialogue. Alors ces baisses de dotation ne viennent pas récompenser la bonne gestion qui est celle des collectivités locales de ce pays parce que Monsieur DUBOIS l'a dit, 74% des investissements publics sont portés par les collectivités locales quand elles ne pèsent que 11% de la dette totale de toutes les administrations publiques nationale et locales du pays. Si, c'est vrai Monsieur Platret, à nouveau c'est reconnu par l'Assemblée des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Assemblée des Régions de France. Alors vous pouvez être, le seul élu de ce pays, y compris dans votre propre famille politique, à croire qu'il n'y a pas de désengagement, enfin à nouveau la solitude n'est pas bonne conseillère, donc je vous engage vivement à relire les déclarations d'Alain JUPPE, alors avant qu'il soit nommé ministre de la Défense, à relire les déclarations de Jean-Pierre RAFFARIN, qui comme il n'est pas rentré au gouvernement, je pense qu'il peut être constant dans ses déclarations, il n'a rien à en attendre. Sur ce désengagement de l'Etat et quelles que soient les sensibilités politiques, tous les élus locaux de ce pays le savent et tous les élus locaux de ce pays sont confrontés à cette difficulté. L'an dernier il y avait une quinzaine de départements, cette année il y en a 45 de plus et l'an prochain, il y en aura 30 nouveaux. Quinze plus quarante-cinq, soixante, plus trente, quatre-vingt dix alors si vous m'expliquez que les quatre-vingt dix départements étaient gérés par Christophe SIRUGUE, ce garçon est plein de talent, des compétences absolues mais je ne suis pas certain qu'il ait pu avoir ce don d'ubiquité pour se démultiplier partout sur le territoire français et mettre à feu et à sang la totalité de nos collectivités. Quelles sont les conséquences de ce désengagement ? D'abord on ajoute de la crise à la crise en empêchant les collectivités locales d'investir. Vous le savez quand le marché est défaillant, il est normal que les pouvoirs publics prennent le relais et réinjectent de l'argent dans le système économique, a contrario quand l'économie va mieux, les pouvoirs publics se retirent et laissent le financement de l'économie se faire par le secteur privé. C'est ce qu'on appelle les mécanismes de stabilisation automatique, mais vous nous dites tout à l'heure : « l'Etat a joué à plein son rôle d'amortisseur ». Bon, pour mémoire le plan de relance, c'est 4 milliards, la niche COPE c'est cinq fois plus. Donc en termes d'amortisseur, s'ils voulaient amplifier cinq fois le plan de relance il suffisait de supprimer la niche COPE sur les transmissions et ce problème était réglé.

Seconde conséquence de ce désengagement c'est que pour les collectivités, nous vidons de sens la parole de l'Etat et que l'Etat est un partenaire décisif, essentiel sur beaucoup de projets que nous portons et que quand il ne tient pas sa parole, quand la signature de l'Etat ne vaut plus rien, eh bien nous, collectivité, on est dans une situation compliquée parce qu'on ne construit pas nos budgets semaine après semaine, mois après mois. On essaye de se projeter en amont de ce qui va se faire pour pouvoir construire quelque chose de viable sur la durée. C'est le sens des autorisations de programmes que vous ne paraissez pas manier avec une vraie habileté puisque les autorisations de programmes c'est justement la gestion à long terme, en tout cas à moyen terme, de nos investissements. Enfin, ce désengagement de l'Etat, c'est une violation des règles de notre Constitution et de l'article 72 de notre Constitution qui consacre la libre administration de nos collectivités locales. Quand est-ce que vous voulez qu'on administre librement nos collectivités locales si nous n'avons plus les ressources propres pour le faire, si nous ne pouvons plus décider de notre propre ressource ? Alors, cette liberté, elle est menacée, vous le savez, sachez que nous, les élus de cette majorité, n'en déplaise aux magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, nous n'avons pas vocation à être des fonctionnaires élus pour administrer un budget qu'on n'a pas choisi. Ça n'est pas notre conception de la politique, c'est peut-être la vôtre auquel cas vous avez beaucoup moins de choix à faire et puis vous appellerez le préfet qui se réjouira de faire le budget à votre place. Alors face à cette situation hors du commun qu'est-ce que vous nous proposez parce que j'ai bien écouté les différents débats, pas uniquement d'ailleurs sur les Débats d'Orientations Budgétaires, sur les différentes interventions qui sont les vôtres au fil des Conseils Municipaux auxquels vous participez. Alors vous vous opposez à notre analyse, ça c'est évidemment légitime, personne ne vous contestera ce droit, mais pour être sincère, je ne crois pas vraiment à la thèse qui est la vôtre, qu'il y a un micro climat chalonnais, qu'on est un peu hors sol et donc qu'on échapperait aux contraintes externes qui incombent en fin de compte à toutes les collectivités. Parfois, vous changez de stratégie et vous votez à nos cotés des projets structurants comme par exemple le nouveau groupe scolaire alors là pour dépenser pas de problème, vous approuvez le projet, vous le votez avec nous, très belle unanimité, mais très sincèrement voter les dépenses quand on sait par avance le discours que vous nous tenez ce soir que vous ne voterez pas les recettes, c'est d'une irresponsabilité, d'une malhonnêteté intellectuelle totale. Vous ne pouvez pas d'un côté dire : « on va voter les dépenses » et de l'autre : « Monsieur le Maire, attention, surtout pas de nouvelles recettes ». C'est un peu facile et c'est un peu confortable comme position. Ce que vous proposez, nous on l'a compris depuis longtemps et puis maintenant on s'y est habitué, il y a une certaine musique, c'est : « zéro impôt ». Comme je le disais, vous ne parlez jamais des chalonnais, vous parlez toujours des contribuables chalonnais donc effectivement vous vous adressez à la moitié de la population, c'est intéressant et donc zéro impôt, moi je trouve cette ligne irresponsable d'un point de vue politique et je ne peux pas croire que vous soyez à ce point peu conscient des enjeux financiers de la gestion d'une collectivité locale. Vous êtes élu local depuis de très nombreuses années dans cette collectivité et dans d'autres et pour être honnête, je pense et je suis même certain que vous ne croyez pas une seule seconde que vous pourriez tenir cette promesse de ne pas faire de fiscalité. Alors imaginons un peu, vous ne faites pas de fiscalité. Alors la question qu'on se pose nous, c'est comment il finance ses projets ? La réponse que vous nous faites invariablement : c'est en faisant des économies Monsieur le Maire. Faites des économies ! Les économies ont été faites et comme vous êtes le champion des économies, nous on se dit : mais quelles économies il va faire ? Et donc quels services à la population il va supprimer ? Donc de quoi, Monsieur PLATRET, les chalonnais devront se passer demain ? Si vous arriviez en responsabilité, combien d'agents vous comptez licencier vous qui êtes le héros autoproclamé des agents de cette collectivité ? Dans quel service vous allez couper ? La petite enfance ? La voirie ? Les services culturels ? Le CCAS ? Les espaces verts ? Parce que si vous voulez faire des économies de fonctionnement, vous n'avez pas cinquante solutions, donc dans quels services vous coupez, moi j'aimerais bien que vous nous le disiez ! D'un côté vous n'augmentez pas les impôts, de l'autre vous faites des dépenses, il va falloir trouver des recettes quelque part. Faut pas avoir fait de grandes études de comptabilité publique pour comprendre qu'il va vous manquer un morceau. Et donc j'aimerais que vous disiez aux agents, ce soir, lesquels vont passer sous vos fourches caudines. C'est votre droit de défendre une vision qui est celle d'un moins-disant public, je crois que ce n'est pas la mienne, ce n'est pas celle de cette majorité, ce n'est pas celle du groupe au nom duquel je prends la parole. Ce que j'aimerais que vous nous disiez, ce n'est pas « on va raser gratis sans toucher aux impôts », sans changer la qualité du service, c'est que vous assumiez que demain vous allez supprimer des services à la population si vous étiez en responsabilité. Alors pour notre majorité, quel est le cap à tenir dans ce contexte compliqué, contraint, difficile, difficilement maîtrisable, pour lequel en grande partie nous n'avons pas de responsabilité. Je ne reviendrai pas sur les éléments chiffrés, ça a été longuement évoqué et très bien expliqué dans le document qui a été présenté par Madame VERJUX-PELLETIER. Mais je sais que dans les moments difficiles pour nos concitoyens, dans les moments difficiles pour nos entreprises, pour nos commerçants, pour nos petits tissus de TPE, de PME, dans les moments difficiles pour nos collectivités, je crois qu'il faut revenir aux fondamentaux. Il faut avoir simplement un comportement un peu exemplaire et ce comportement doit répondre à deux exigences très simples, au-delà des sensibilités à nouveau.

La première, c'est de se dire, on ne peut pas ne pas s'adapter aux conditions nouvelles dans un environnement mouvant, c'est sans doute la première des qualités d'un responsable politique. On ne peut pas ! On est plus à l'époque du Commissariat Général au Plan, on est plus dans une économie administrée. Nos sociétés occidentales ont vu s'accélérer les mutations du monde économique, les mutations du monde social ; les mutations y compris au sein de l'ultime cellule qui est la famille et face à ces mutations quand tout bouge, quand tout change, il faudrait que « Collectivité » ce soit gravé dans le marbre, qu'on reste droit dans nos bottes. Cela a été fatal politiquement à un ancien Premier Ministre célèbre, alors que je crois qu'il y a une exigence d'adaptation, exigence qui est portée parce que Chalon n'est pas une ville hors sol, Chalon est dans un territoire, ancrée, notre bassin qu'on connaît bien, notre côte, dans un département, dans une région, dans un pays, dans un continent qui subissent ces mutations de plein fouet. Penser que tel le chevalier blanc, on arrivera à préserver Chalon des influences du monde extérieur, c'est déjà un peu mensonger et franchement dangereux.

Je suis certain que le budget que nous présenterons le mois prochain saura marquer cette capacité d'adaptation de notre majorité. Adaptation, qui je le rappelle, nous est infligée à la fois par un changement législatif, réglementaire et financier imposé par vos amis politiques que vous soutenez, la réciproque n'est peut-être pas vraie, et l'adaptation qui résulte aussi de la très grave crise économique et financière et scoop, le Député-Maire de Chalon-sur-Saône n'est pas responsable de la faillite en cascade de Bears Stearns, de Lehman Brothers et de la bulle financière qui a vu sa croissance augmenter à l'automne 2008.

La deuxième exigence, qui doit être la nôtre après la question de l'adaptation, c'est simplement l'éthique de responsabilité face au choix de gestion qu'il faut assumer. Cela consiste à différentes choses, la première c'est dire la vérité aux gens, c'est être transparent dans la gestion des deniers publics, c'est débattre publiquement et de manière contradictoire des dossiers en face à face, pas forcément par communiqués interposés, projet contre projet. Etre responsable c'est savoir réinterrogé sereinement, Monsieur Platret, certains de nos projets. Nous ne sommes pas infaillibles, nous n'avons pas, nous, de dogmes établis, nous n'avons pas des solutions toutes faites que nous faisons avaler à nos électeurs, essentiellement à nos militants, les électeurs étant peu adeptes des dogmes établis. Etre responsable, c'est ne pas dire aux gens en pleine crise que tout va très bien. Etre responsable c'est ne pas remettre à demain les investissements qui sont nécessaires aujourd'hui. L'état catastrophique du patrimoine de la Ville dont le Maire vous a donné une lecture non-exhaustive marque à quel point il a été fait peu de considérations des investissements à moyen terme par vos amis politiques dont deux sièges dans votre groupe aujourd'hui, dans les dix dernières années qui se sont écoulées. Ne pas faire d'impôts c'est facile, ne pas entretenir en est la conséquence. Etre responsable, c'est aussi, et cela va être notre tâche, de ce que j'en ai compris Monsieur le Maire, réparer les erreurs du passé. C'est mettre parfois de côté certains de nos projets auxquels on tient. Pour cela il faut beaucoup de courage politique, Monsieur PLATRET, il faut un sens aigu de l'intérêt général. Adaptation, responsabilité, sens de l'intérêt général. Je ne doute pas que ce sont ces trois termes qui guideront le budget que nous proposerons à cette assemblée le mois prochain pour l'année 2011 et je suis certain, Monsieur le Maire que le groupe socialiste et divers gauche que j'ai l'honneur de présider sera à vos côtés pour défendre ces choix difficiles et nous saurons vous accompagner dans ce débat à la place qui est la nôtre.

Monsieur le Maire :

Merci cher collègue. Quelques mots à mon tour. Je crois que comme vient de le dire Monsieur GRIVEAUX, la période, peut-être plus que d'autres encore, exige que les choses soient dites et qu'elles soient dites simplement. Premièrement, y-a-t'il baisse de nos recettes ? Réponse : oui, pour ce qui concerne les recettes extérieures avec moins 470 000 euros. Ce sont des chiffres qui nous sont transmis par l'Etat. Personne ne peut mettre en cause, dans leur comparaison avec le budget précédent, qu'ils sont en diminution. Avons-nous moins de recettes ? Réponse : oui dans les participations qu'apporteront la Région et le Département, eux-mêmes soumis aux difficultés peut-être encore plus grandes que celles du bloc communal et intercommunal, aux difficultés nées de la réforme de la taxe professionnelle et de la réforme des collectivités qui a été engagée. Face à cette baisse de recettes, y-a-t'il une maîtrise de nos dépenses ? Réponse : oui, nous mettons dans le budget 2011, moins 1,9 millions d'euros en moins, moins 7,3% dans une période où les fluides, cela a été dit tout à l'heure, augmentent, dans une période où « le panier du Maire » augmente, dans une période où les ressources humaines augmentent par l'évolution naturelle et par quelques choix, parfois, que nous avons faits et que nous assumons.

Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que lorsqu'on est confronté à cet effet ciseau qui a déjà été vécu par d'autres, à d'autres endroits, c'est extrêmement compliqué pour nos personnels et c'est extrêmement compliqué pour les services que nous rendons. Compliqué pour nos personnels car en effet, nous leur demandons beaucoup d'efforts : efforts de réorganisation, efforts dans la mise en œuvre des heures supplémentaires, efforts sur les astreintes, mais parce que quand on regarde le ratio qui a été présenté tout à l'heure et qu'on voit qu'à Chalon, il est plus important que dans les autres villes et qu'on a envie de maintenir cet effort qui est fait. Cela ne peut se faire que par une participation importante de nos personnels et je profite de cette occasion pour les remercier de la part, qu'ils prennent parfois difficilement, à cet effort là.

En même temps quand vous nous dites : « mais quels sont les services que vous avez développés ? », je pourrais là aussi faire des listes. Ce sont les services en direction des personnes âgées que nous avons améliorés, c'est les services en direction des écoles que nous avons améliorés, c'est une tarification améliorée également en direction de la restauration, c'est un effort dans l'accès à la culture, c'est un effort de résorption de la précarité de nos personnel. Oui, il y a des mesures concrètes que nous assumons et que nous avons engagées. Et vous nous dites, ce qui me surprend beaucoup, « Monsieur le Maire vous endettez », mais c'est incohérent. Vous ne pouvez pas me dire dans la même phrase que nous ne lançons pas nos projets, que nous ne faisons rien et m'expliquer que nous allons endetter encore plus. Ce que vous oubliez de rappeler c'est qu'à ce jour et cela a été mentionné dans le tableau présenté par Madame VERJUX-PELLETIER, l'encours de la dette qui augmente est inhérent, en effet, aux choix qui ont été faits avant nous, puisque nous n'avons pas encore lancé nos emprunts de manière significative, puisque nos projets, en effet comme pour toute nouvelle équipe, sont des projets qui nécessitent un temps dans leur mise en œuvre. Une fois que j'ai dit ça, est-ce que pour autant je pourrais dire que nous ne sommes pas inquiets ? A l'évidence, non, bien sur que nous sommes inquiets même si j'ai le sentiment qu'on se met nous même des éléments de frein encore plus importants que ceux qu'on vient de mentionner. Quand nous proposons un autofinancement, je sais c'est technique, mais c'est essentiel, à 2,6 millions d'euros l'année dernière alors que lorsque nous sommes arrivés il était à 500 000 euros. C'est-à-dire que quand nous renforçons notre capacité à soutenir nos investissements, c'est un effort qu'on pourrait ne pas faire, c'est 2,6 millions moins 500 000 euros, 2,1 millions que nous pourrions aussi basculer tout naturellement et je ne sais pas combien de temps nous pourrions maintenir cet effort sur l'autofinancement, mais ça reste une priorité. Lorsque contrairement à ce que vous avez dit nous annonçons dans le Débat d'Orientations Budgétaires que nous emprunterons moins cette année que l'année dernière, c'est-à-dire que nous enclenchons un processus où nous souhaitons tous les ans emprunter un peu moins que l'année précédente. C'est bien que nous avons intégré qu'il y avait en effet des éléments d'inquiétude et je vous prie de croire qu'ils sont pour l'ensemble des membres de la majorité des éléments extrêmement prégnants, extrêmement forts, et qui inquiètent l'ensemble des collègues et c'est bien légitime.

Vous nous dites également, que nous avons repoussé nos opérations. Quelle mauvaise foi ! Parlons de la médiathèque alors que vous savez que la médiathèque était, dans notre projet, implantée dans un endroit qui relève d'un choix concernant les collèges et que par nature à partir du moment où ce choix est décalé, tout le monde peut bien comprendre que le projet de médiathèque soit décalé. Il y a une dose de confusion et de mauvaise foi dans ce que vous présentez qui à l'évidence me paraît tout à fait préjudiciable à la bonne compréhension que j'évoquais tout à l'heure.

Mais ne nous réjouissons pas et je le dis à l'ensemble des collègues élus, mais aussi au public qui est ici. Si les collectivités diminuent leurs investissements parce que c'est cela qui va se passer, si les collectivités diminuent leurs investissements, ce sont des marchés en moins pour les entreprises, c'est du travail en moins pour ces entreprises, c'est de l'emploi en moins pour les salariés, c'est du chômage en plus assurément. Alors même que, cela a été dit par Monsieur GRIVEAUX tout à l'heure, les collectivités ont montré qu'elles étaient capables de porter près de 75% de l'investissement public. Vous avez parlé tout à l'heure du plan de relance, mais heureusement que les collectivités ont participé au plan de relance, mais on ne nous a rien donné. Le FCTVA c'est des remboursements, de l'argent qui nous était dû, simplement ils l'ont avancé d'un an, où est l'effort là-dedans ? C'est de l'argent qui devait nous revenir et que nous avons réinvesti puisque tant le Grand Chalon que la Ville de Chalon ont choisi, vous voyez bien que nous ne sommes pas dans le dogme, quant au soutien du plan de relance qui avait été proposé par ce gouvernement, de telle sorte à participer, comme le disait fort bien Monsieur GRIVEAUX, tout à l'heure à cet effort qu'il faut faire quand la sphère économique est atteinte comme elle a été atteinte dans les derniers mois.

Alors il y a la question de la fiscalité. Je n'ai de ce point de vue pas plus de dogme et probablement moins que vous, même si je n'ai jamais fait le procès de la fiscalité car comme homme de gauche je crois à la redistribution et j'y crois fort. Mais pour faire de la redistribution encore faut-il aller chercher de l'argent pour pouvoir le redistribuer et si j'ai un regret profond, profond, c'est que nous soyons obligés de le faire avec de la fiscalité locale qui est la plus injuste. Quant au niveau de la fiscalité nationale, il reste un bouclier fiscal, il reste les niches fiscales que nous connaissons, des niches sociales, il reste des cadeaux qui sont faits aux plus riches alors que des efforts sont nécessaires et demandés aux plus pauvres. Je ne vous ai pas entendu, même si j'en ai entendu à l'UMP, d'autres demander la fin du bouclier fiscal, vous, non jamais. Ne touchons pas à ceux qui ont beaucoup ! Il vaut mieux bien évidemment demander des efforts, toujours des efforts, à ceux qui ont moins et qui comme l'a dit fort justement Monsieur GRIVEAUX relèvent de ceux qui ne payent pas d'impôts mais qui ont besoin peut-être plus que d'autres de la solidarité, donc la fiscalité elle sert à ça. Je crois que lorsqu'on fait une fiscalité « zéro », alors que les charges augmentent tous les ans, par principe on perd du pouvoir d'achat. La ville de Chalon a perdu, comme l'a dit Madame VERJUX-PELLETIER tout à l'heure, énormément. Plus de 800 000 euros de pouvoir d'achat que nous ne retrouverons jamais. Ça c'est la réalité du contexte dans lequel on est. Le congrès des Maires, auquel j'ai participé, j'en reviens, j'y étais encore tout à l'heure, j'ai fait partie de la négociation sur le protocole qu'a évoqué Monsieur GRIVEAUX, eh bien le Congrès des Maires a dit ses difficultés.

Elles ne sont pas que des difficultés chalonnaises, elles sont nationales, si vous regardez même dans des pays autour, on pourrait même imaginer que sur certains aspects elles soient des difficultés internationales. Mais ce qui est scandaleux, c'est de nous laisser croire que c'est la crise qui est à l'origine de ça. Je voudrais me permettre de donner quelques chiffres, pas trop mais quelques chiffres. Le déficit public de ce pays, lorsque la gauche, toujours mauvaise gestionnaire par principe, a quitté le gouvernement en 2002, nous étions à moins 23,2 milliards, aujourd'hui, après différents gouvernements UMP, nous sommes à moins 152 milliards et sur ces moins 152 milliards, la Cour des Comptes dit : « il y a 50 milliards qui sont inhérents à la crise et 100 milliards qui sont inhérents aux choix du gouvernement ». Lorsque je prends la dette publique, lorsque la gauche, mauvaise gestionnaire, est partie, elle représentait 56,9% du PIB, aujourd'hui elle représente 84% du PIB. Dernier chiffre, la gauche qui est mauvaise gestionnaire, lorsqu'elle est partie en 2002, les chiffres du commerce extérieur étaient excédentaires de 3,548 milliards d'euros, ils sont aujourd'hui déficitaires de 50,867 milliards d'euros alors moi je veux bien, mais il y a des responsabilités. Ce n'est pas pour les différer sur d'autres, mais je ne vois pas pourquoi Chalon serait, comme cela a été dit tout à l'heure, un îlot comme si nous n'étions pas impacté. Bien évidemment nous sommes impactés. Ce que je trouve pas normal, comme parlementaire et y compris comme élu local, c'est que les fautes de gestion, qui sont celles de ce gouvernement soient payées par les collectivités alors même que nous avons des programmes à respecter, des paroles à respecter et puis des besoins de nos populations comme de nos territoires. Alors vous me permettez et je pris mes collègues de m'en excuser ainsi que le public, de dire un mot sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes parce qu'il se trouve que le débat a eu lieu ailleurs et c'est bien normal, il a eu lieu là où il devait avoir lieu, au Conseil Général, je me suis exprimé dans la presse, mais jamais publiquement. Donc je vais prendre quelques instants pour le faire, parce que je comprends bien quelle est la stratégie que vous essayez de distiller, en gros c'est un mauvais gestionnaire et il a été un mauvais gestionnaire pour le département, il le sera pour la Ville et moi je vais vous donner quelques éléments dont des choses que je n'ai encore pas dites mais qui me paraissent nécessaires. D'ailleurs je voudrais vous remercier sincèrement, il n'y a pas d'effet de manche dans mon propos ni d'effet de tribune, vous remercier d'être aussi prévisible parce qu'au moins avec vous on est jamais déçu, tous les sujets dont on sait qu'on va parler sont là et après vous me reprochez de les préparer, mais ce sur quoi on n'est pas déçu non plus c'est sur toute la nuance qui vous caractérise. Ce qui me rassure c'est que je constate qu'elle vaut autant pour vos amis que pour vos adversaires. Alors ce que je vais me permettre de vous dire, c'est qu'il y a en effet, contrairement à ce que vous avez pu déclarer, des éléments de la Chambre Régionale des Comptes importants et au risque de vous faire sourire, je les assume, tous. J'assume les conclusions d'un rapport qui, contrairement au précédent, n'évoque pas d'errements de gestion. Ce n'était pas le cas lorsque la majorité à laquelle vous appartenez était au Conseil Général de Saône-et-Loire. Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous rappeler les reproches qui étaient faits à mon prédécesseur pour avoir dépensé de l'argent qui n'était pas dans l'objet normalement des dépenses du Conseil Général. J'assume la relance d'un plan d'investissement dans les domaines de compétences du Conseil Général. Je n'ai jamais trouvé normal qu'il n'y ait eu aucune maison de retraite publique construite en 20 ans sur le territoire départemental pour reprendre ce sujet. J'assume la réalisation de la maison de retraite de Mervans, de celle de Buxy, de celle de Sennecey-le-Grand, celle aussi à Sennecey-le-Grand du foyer d'accueil médicalisé. J'assume la participation du Conseil Général aux travaux de la maison de retraite Roger Lagrange et je pourrais allonger la liste dans ce domaine. J'assume aussi la part de 19% du Conseil Général pour finir la RCEA. Tout le monde a oublié que si aujourd'hui on a 2x2 voies c'est parce que la région et le département sont allés sur une route qui n'était plus la leur et qu'ils ont accepté de financer 19% de la dépense. J'assume, ici plus qu'ailleurs, l'engagement du département dans le contrat de site Kodak dont on a oublié quel était l'effort qui avait été demandé à l'époque par la Ville, par le Grand Chalon au Conseil Général de Saône-et-Loire. J'assume la réalisation de la route entre le Creusot et Autun où il y avait tant d'accidents mortels dans le Murger Blanc. J'assume le plan OPAC qui a permis un engagement financier conséquent. J'assume la remise à niveau du Service Départemental d'Incendie et de Secours. J'assume aussi la gratuité des transports scolaires, la fin du reste à charge, les foyers des jeunes travailleurs de Louhans, d'Autun, les plans de rénovation des SEGPA. J'assume l'ensemble de ces dépenses. J'assume la construction d'un collège neuf à Gueugnon où depuis des dizaines d'années on laissait des enfants dans deux collèges Pailleron, c'est-à-dire des collèges dont on sait qu'ils sont plus sensibles que d'autres aux risques d'incendie notamment. Ça ne gênait personne qu'il y ait des enfants dans ces établissements là. Oui, j'assume ces choix et j'assume du coup les charges qui sont nées de ces orientations. Je le dis d'autant plus que je l'ai fait avec une majorité qui nous a suivie et qui a accepté cet effort significatif.

A comparaison, est-ce que vous assumez les dépenses d'investissements qui étaient prévues par vos amis : le circuit de Bresse, le deuxième appartement de Monsieur BEAUMONT, le pavillon du Bouthan ? Est-ce que vous assumez aussi les investissements dans les bâtiments industriels en Bresse ? Est-ce que vous assumez aussi la construction d'un nouvel hémicycle que j'ai arrêtée lorsque je suis arrivé, quand j'entends aujourd'hui qu'on reproche aux élus de gauche de faire des hémicycles ? Est-ce que vous assumez ces choix de vos amis ? J'attends bien sûr qu'un jour dans un communiqué dont vous avez le secret, vous nous disiez comment vous assumez, donc voilà ce que je voulais dire sur ces éléments là.

Mais ce que j'assume aussi c'est de ne pas lire dans les boules de cristal et je vous prie de m'en excuser. Je n'ai pas vu qu'il y aurait une crise en 2008. Ce qui me rassure c'est que j'ai le sentiment de ne pas avoir été le seul et même ceux qui disposaient probablement d'éléments d'indication plus forts que moi n'ont pas plus vu l'arrivée qui était celle de cette crise terrible. Et j'ai dit tout à l'heure que je vais dire des choses que je n'ai jamais dites. J'assume aussi la vérité qui veut que j'avais dans le plan de financement du Conseil Général prévu qu'il serait nécessaire d'accroître la fiscalité de 9%. Je l'avais dit à mon successeur qui n'a pas souhaité le faire mais je le comprends pour d'autres éléments, mais 9% d'une fiscalité au Conseil Général où 1% représentait, je le rappelle à l'époque, 1,6 millions d'euros, ça fait 15 millions d'euros. 15 millions d'euros qui seraient arrivés en 2009, 15 millions d'euros qui seraient arrivés en 2010, ça en fait déjà 30, plus bien évidemment l'effet base et l'effet taux qui auraient joué à mettre en comparaison avec le plan de sauvetage de 50 millions d'euros. J'assume cet élément là, mais je comprends quelle a été la situation dramatique à laquelle a été confrontée mon successeur, dramatique celle qui est finalement le sentiment de ne plus avoir les moyens de venir à bout, non pas simplement du financement des engagements pris par la majorité d'avant, mais d'avoir à assumer en plus un désengagement dont le rapport de la Chambre Régionale des Comptes signifie qu'il représente 162 millions d'euros, alors voilà j'assume. J'assume tout cela et je vous le dit, je n'ai pas le sentiment et je n'ai pas non plus d'élément de culpabilité quant à la politique qui a été menée par le Conseil Général de Saône-et-Loire. Je regrette que les conditions faites par l'Etat n'aient pas permis à mon successeur, à sa majorité qui pour beaucoup était la majorité que j'avais l'honneur d'animer, de continuer des opérations que nous avons mises en place. Mais je crois que de ce point de vue, il faut raison garder. Le rapport ne dit pas ce que vous voudriez bien lui faire dire. Le rapport ne dit pas que la Saône-et-Loire est un particularisme. Le rapport dit, et c'est cela qui est intéressant parce qu'il commence à être pris au niveau national ce que disait Monsieur GRIVEAUX tout à l'heure. Ce qui est arrivé à la Saône-et-Loire est arrivé à d'autres départements, arrivera à d'autres départements et s'il fallait que j'assume cette responsabilité d'imaginer que je sois responsable de tout cela, chacun rirait à grands cris ce qui paraîtrait légitime. Alors, pour terminer par une note d'humour, je voudrais vous dire Monsieur PLATRET, que vous me faites penser souvent à ces animaux qui tournent autour de ce qu'ils pensent être leur proie, imaginant qu'elle pourrait finalement avoir des moments de faiblesse. Intégrez que je ne suis ni une proie, ni dans un moment de faiblesse. Mais je vais vous engager à méditer. Il se trouve que je l'ai imprimée donc je vais même vous la faire passer, cette fable qui raconte ce qui arrive à la grenouille qui voulait se faire plus grosse que le bœuf. Méditez cela, probablement pour vos relations à l'intérieur de votre mouvement, comme pour les relations au sein de ce Conseil Municipal : Je pense ça nous permettrait probablement d'avoir des débats plus sereins que nous reprendrons, je n'en doute pas, au moment du Budget Primitif. Voilà mes chers collègues, il n'y a pas de vote sur ce Débat d'Orientations Budgétaires. Par contre pour terminer nos travaux, il reste un vœu déposé par la majorité, je demande à Monsieur BOUILLET de le présenter.

Le Conseil Municipal prend acte des Orientations Budgétaires exposées ci-dessus pour l'exercice 2011.

Adopté à l'**unanimité** par 43 voix

38 - Vœu de soutien à l'OPAC 71 contre les mesures inscrites dans le projet de Loi de Finances 2011:

M. BOUILLET, Adjoint au Maire :

Le récent Congrès HLM de Strasbourg a mis en avant la forte inquiétude des bailleurs sociaux face à une nouvelle étape du désengagement de l'Etat dans le financement du logement social pour les trois prochaines années.

En 2013, 85% des aides de l'Etat au profit du logement social auront disparu. En effet, le projet de Loi de Finances pour 2011 prévoit un prélèvement annuel sur les organismes HLM de 340M€ pendant trois ans. Dénommée Contribution sur les revenus locatifs (CRL), cette taxe vise à financer les aides à la pierre et les programmes ANRU en substitution de l'Etat.

Rappelons que la seule subvention versée par l'Etat, pour financer la construction de logements sociaux, ne cesse de diminuer depuis plusieurs années. Aujourd'hui, l'Etat confirme cette baisse en ponctionnant les organismes HLM pour financer sa propre contribution.

A ceci s'ajoute la proposition de bloquer pendant trois ans les augmentations de loyer à l'Indice de revalorisation des loyers (IRL), sans contrepartie de l'Etat et sans tenir compte du niveau d'inflation. Ce qui était jusqu'à présent une recommandation de l'Etat devient désormais une obligation.

Ce projet est donc socialement injuste et économiquement contre productif. Ce nouveau transfert de charges est injuste car ce sont les familles qui vont en payer le prix, puisque ce sont leurs loyers qui seront prélevés pour financer des actions en lieu et place du financement public. Injuste car seul le logement social est concerné par cette contribution, la majeure partie du parc privé n'étant pas concernée.

Un projet également injuste car les conséquences de ces mesures pourraient s'apparenter à un nouveau transfert des charges auprès des collectivités dans le financement de la construction, de la réhabilitation de logements sociaux.

En mettant en difficulté les premiers investisseurs publics que sont les bailleurs et les collectivités, l'impact sur le plan de charges des entreprises sera immédiat. Comment ? L'effet de la CRL et du blocage des loyers représenteraient pour l'OPAC Saône-et-Loire 2 M€ annuels. Sur trois ans, ce sont 42 M€ d'investissements initialement prévus qui disparaîtront et près de 500 emplois concernés dans le secteur du bâtiment. Sans compter les performances liées aux objectifs du Grenelle de l'environnement dont la réalisation sera désormais illusoire.

Dans ce contexte, comment bailleurs et collectivités pourront maintenir leurs engagements ? Souvenons-nous. Qui a soutenu le renouvellement du parc de logements et le secteur du bâtiment pendant la crise ? Qui s'est engagé sur la réhabilitation énergétique et la construction basse consommation ?

Nous pensons que l'Etat doit lui aussi assumer pleinement ses missions aux côtés des bailleurs et collectivités. Mobiliser les moyens à la hauteur des enjeux, tenir véritablement compte de l'équité et de la solidarité nationale dont les concitoyens ont plus que jamais besoin, c'est ce que nous attendons.

INTERVENTIONS

Monsieur le Maire :

Merci chers collègues, de ce vœu, que je vais mettre aux voix, c'est un vœu extrêmement important notamment pour une ville comme la nôtre qui connaît un parc social particulièrement lourd et fort en terme d'habitants hébergés.

Monsieur GUIGUE :

Monsieur le Maire simplement un mot, je suis assez étonné de la formulation de ce vœu, Monsieur PLATRET vous le dira peut-être dans quelques instants, nous ne prendrons pas part au vote comme à notre habitude sur ce genre de vœu. Simplement quelques observations, pour rétablir peut-être la vérité, Monsieur GRIVEAUX parlait tout à l'heure d'honnêteté intellectuelle en politique pour rehausser le débat. Je vous renvoie à votre remarque de tout à l'heure : balayez devant votre porte puisqu'ici il y a quelques contre-vérités dans ce vœu. D'abord, on essaye de nous faire croire que cette CRL, on vient de la créer, c'est faux, la CRL a été créée en 2001 par vos amis politiques, ayez l'honnêteté de le dire, ça commence par là pour amener un peu de clarté dans le débat. Deuxièmement, on essaye de nous faire croire que le privé n'aurait jamais été et ne serait quasiment pas touché par cette CRL. C'est faux ! Depuis 2001 on le sait, la CRL est appliquée à toutes les sociétés civiles soumises à l'impôt sur les sociétés et ça fait beaucoup d'argent récolté depuis 2001, une participation du privé qui est loin d'être négligeable. Dernier point, vous nous dites que les plus démunis vont devoir encore payer, vous savez très bien, comme parlementaire, que tous les logements DALO ne seront pas concernés par cette mesure, vous le savez parfaitement, ça serait pas mal de le dire. Voilà donc quelques points pour rectifier un peu le débat sur une question importante mais à laquelle je vous le redis nous ne prendrons pas part.

Monsieur Le Maire :

Point par point, d'abord, un, nous ne sommes pas concernés par les logements DALO à Chalon, donc nous sommes concernés pleinement par la ponction. L'OPAC de Saône-et-Loire est directement concerné par la ponction. Deuxième élément, je suis désolé de vous dire qu'il y a un prélèvement extrêmement important sur les fonds des bailleurs sociaux. Je ne vous ai pas parlé du privé ! Troisième élément, il se trouve que la motion qui est ici, une fois de plus, est la retranscription au mot à mot de la motion adoptée par l'USH, Union Sociale de l'Habitat, à l'unanimité dans laquelle siège des élus de droite et de gauche. Vraiment nous avons une particularité chalonnaise, j'ai enfin compris ce qu'elle était. Je mets donc aux voix ce vœu. Pardon, Monsieur PLATRET.

Gilles PLATRET :

Au fond ce vœu, auquel, Monsieur GUIGUE vous l'a dit, nous ne prendrons pas part, parce que nous avons choisi dès le départ de ne pas aborder ici les questions de politique générale et nationale, démontre assez ce qui est finalement toute l'ambiance de ce Conseil municipal. Il me semblait que depuis quelques mois, nous avions réussi à discuter un peu plus paisiblement. Ce soir, vous avez contredit ma déclaration, ce soir vous étiez sur la défensive, ce soir vous avez souhaité vous justifier sur beaucoup de choses, même sur celles sur lesquelles nous ne vous avons pas interpellé, comme le collègue. On aura des débats, Monsieur SIRUGUE, pour parler du collègue, on va en reparler évidemment, mais j'ai bien noté que vous en aviez perdu l'espoir et c'est un élément important d'information pour ce soir. C'est la première fois que cette vérité sort officiellement, elle sort ici, donc on peut vous en remercier. Le collègue est à vos yeux un projet périmé et ce que je vais vous dire pour conclure ce Conseil municipal, vous me répondrez si vous le souhaitez évidemment, c'est que nous ne pouvons pas passer la moitié du Conseil municipal à des considérations de politique nationale parce que vous comme moi, moi comme vous, nous avons été élus pour assumer le destin de cette Ville, vous dans la majorité, moi dans l'opposition et que notre débat doit être un débat local. Donc vous pourrez continuer pendant des heures et des heures à nous raconter ce qui va mal en France. Monsieur SIRUGUE au lieu de vous intéresser de ce qui va mal en France, commencez donc à vous intéresser à ce qui va mal à Chalon parce que la situation n'est pas si florissante que ça.

Monsieur le Maire :

S'il y a quelqu'un qui est gêné, alors à l'évidence c'est bien vous et vous en faites la démonstration. Surtout ne parlons pas du national, pas de vœu, pas de motion. Chalon aux Chalonnais, je l'ai déjà entendu, intramuros, surtout ne regardons pas ce qui se passe ailleurs sauf quand il y a un rapport de la Chambre des Comptes en Saône-et-Loire, ça mérite d'être regardé, mais dès... ah parce ce qui se passe au niveau national... merci de votre réaction...

Monsieur PLATRET :

Ca impacte Chalon...

Monsieur le Maire :

Merci de votre réaction...

Monsieur PLATRET :

Les finances de la Ville sont impactées Monsieur SIRUGUE...

Monsieur le Maire :

Merci...Merci de votre réaction...

Monsieur PLATRET :

Que vous le vouliez ou non...

Monsieur le Maire :

Monsieur Platret, vous êtes...

Monsieur PLATRET :

C'est tout...

Monsieur le Maire :

Je me permets de vous dire que là vous êtes...

Monsieur PLATRET :

Vous faites de la politique...

Monsieur le Maire :

Monsieur PLATRET, je me permets de vous dire que vous êtes grotesque, grotesque. Le département a un impact pour Chalon, mais l'Etat n'a pas d'impact sur Chalon. Quand on représente... quand on voit... c'est tellement grotesque que je me permets d'arrêter là ce débat. Je pense qu'en effet vous ne l'avez pas rehaussé par votre dernière intervention. Je mets donc aux voix ce vœu.

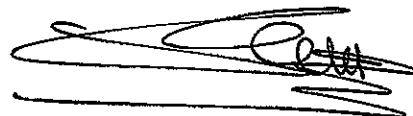
Le groupe Chalon pour Tous ne prend pas part au vote

C'est pourquoi la Majorité municipale s'associe et soutient la démarche de l'OPAC de Saône-et-Loire et demande solennellement au Parlement de revenir sur ces mesures inscrites dans le Projet de Loi de Finances pour 2011.

Adopté à l'unanimité par 35 voix

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture
le *02 mai 2011*
et publié, affiché ou
notifié le .. *2 mai 2011* ..
Le Député-Maire,
Pour le Député-Maire
et par délégation,
Le Directeur de la Coordination

Le Secrétaire de séance,



Laurence FLUTTAZ